

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

OUTRE-MER



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2020 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2020, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2020 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2020. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2019 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2020, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2019 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

L'ensemble des documents budgétaires ainsi qu'une synthèse chiffrée sont disponibles sur : <http://www.budget.gouv.fr> Documentation Documents budgétaires

SOMMAIRE

Mission	
OUTRE-MER	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	10
Programme 138	
EMPLOI OUTRE-MER	13
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	14
Objectifs et indicateurs de performance	16
1 – Encourager la création et la sauvegarde d'emplois durables dans le secteur marchand	16
2 – Lutter contre l'exclusion du marché du travail des publics les plus éloignés de l'emploi par des actions de formation professionnelle adaptées	17
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	20
Justification au premier euro	27
<i>Éléments transversaux au programme</i>	27
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	38
<i>Justification par action</i>	41
01 – Soutien aux entreprises	41
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	43
03 – Pilotage des politiques des outre-mer	52
04 – Financement de l'économie	53
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	58
Opérateurs	60
Programme 123	
CONDITIONS DE VIE OUTRE-MER	67
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	68
Objectifs et indicateurs de performance	70
1 – Mieux répondre au besoin de logement social	70
2 – Accompagner les collectivités d'outre-mer dans leur action en faveur de l'aménagement et du développement durable	71
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	73
Justification au premier euro	83
<i>Éléments transversaux au programme</i>	83
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	89
<i>Justification par action</i>	92
01 – Logement	92
02 – Aménagement du territoire	99
03 – Continuité territoriale	107
04 – Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports	112
06 – Collectivités territoriales	117
07 – Insertion économique et coopération régionales	123
08 – Fonds exceptionnel d'investissement	125
09 – Appui à l'accès aux financements bancaires	131
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	135

MISSION

OUTRE-MER

BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

Malgré un contexte perturbé, le bilan de l'exercice 2020 est particulièrement positif : en particulier, les crédits du programme 123 ont été intégralement consommés, après la quatrième loi de finances rectificatives de 2020, pour la première fois depuis cinq années. Ce résultat a été obtenu grâce à une mobilisation collective, dans le cadre d'un plan d'ensemble (mise à disposition précoce des crédits, élaboration et diffusion de chartes de gestion pour les deux programmes, rationalisation de l'organisation). S'agissant des dépenses dans le domaine du logement (ligne budgétaire unique), le bilan est particulièrement satisfaisant puisque l'exécution s'avère supérieure aux crédits prévus en loi de finances, tant en AE qu'en CP, marquant ainsi une inversion de tendance, sous l'impulsion du nouveau plan logement outre-mer (PLOM).

L'année 2020 a également été marquée par la crise sanitaire et ses conséquences. Un fort ralentissement de la consommation des crédits a ainsi été constaté, au second trimestre 2020, à la suite du premier confinement, qui a conduit au ralentissement, voire à l'interruption, sur certains territoires, des chantiers de BTP.

Certaines dépenses ont été fortement diminuées pendant cette période : les dispositifs directement liés aux déplacements des personnes (fonds de continuité territoriale, fonds d'échanges à but éducatif, culturel et sportif, fonds de coopération régionale) affichent ainsi, sans surprise, une diminution sensible. Il en va de même pour les dépenses de l'action 2 du programme 138 (aide à l'insertion et à la qualification professionnelle) en raison de l'interruption des formations proposées par LADOM et le Service militaire adapté. Les dépenses d'exonérations de charges sont également en repli par rapport aux prévisions de début d'année 2020, en raison du recours massif au dispositif d'activité partielle financé par L'État : les charges sociales n'étant plus, dans ce cadre, prises en charge par les employeurs concernés, elles ne donnent plus lieu à compensation.

Inversement, des dépenses supplémentaires ont été réalisées en réponse à la crise sanitaire. Ces dépenses supplémentaires sont restées contenues, les dépenses rendues nécessaires ayant été, de façon générale, positionnées sur des nouveaux programmes spécifiquement ouverts en loi de finances rectificatives. Elles ont porté pour l'essentiel sur la prise en compte des mesures sanitaires par le SMA (aménagement et achat de masques), la mise en place de liaisons aériennes permettant de maintenir une desserte minimale pour certains territoires affectés par l'interruption des vols commerciaux, les interventions d'urgence pour l'alimentation en eau potable en Guadeloupe, le rapatriement des étudiants ultramarins souhaitant regagner leur territoire, ainsi que le soutien renforcé de certaines associations dont notamment celles intervenant au bénéfice des étudiants ultramarins.

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Encourager la création et la sauvegarde d'emplois durables dans le secteur marchand (P138)

Indicateur 1.1 : Impact des exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale sur l'évolution des effectifs salariés dans les DOM (P138)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ecart entre le taux de croissance de l'emploi salarié dans les entreprises d'outre-mer exonérées de cotisations sociales au titre d'une année et le taux de croissance de l'emploi salarié outre-mer au titre de la même année	Nombre décimal	-0,4	0,6	0,6		1,2	0,6
Ecart entre le taux de croissance de l'emploi salarié dans les entreprises d'outre-mer exonérées de cotisations sociales au titre d'une année et le taux de croissance de l'emploi salarié dans les entreprises analogues de métropole	Nombre décimal	0,7	2,7	2,5	2,5	3,1	2,5

OBJECTIF 2 : Lutter contre l'exclusion du marché du travail des publics les plus éloignés de l'emploi par des actions de formation professionnelle adaptées (P138)

Indicateur 2.1 : Taux d'insertion des volontaires du SMA en fin de contrat (P138)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux d'insertion des volontaires stagiaires du SMA en fin de contrat	%	82	81	80	72	76	78
Taux de sorties anticipées du dispositif sans insertion professionnelle	%	11,4	10	<=12	<=12	10	<=12

OBJECTIF 3 : Mieux répondre au besoin de logement social (P123)

Indicateur 3.1 : Fluidité du parc de logements sociaux (P123)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de demandeurs en attente d'un logement pour un logement attribué	ratio	4,6	4,3	5	5	5,3	5
Taux de mobilité dans le parc social	%	8,5	7,8	10	9,5	8,3	10

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2020 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2020 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
138 – Emploi outre-mer			
Prévision	1 757 160 472	1 762 851 298	5 583
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	1 744 314 581	1 747 595 303	5 583
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	12 845 891	15 255 995	
Exécution	1 724 346 290	1 727 912 084	5 191
123 – Conditions de vie outre-mer			
Prévision	769 501 474	622 010 838	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	774 568 232	624 872 944	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-5 066 758	-2 862 106	
Exécution	657 954 413	603 940 322	
Total Prévision	2 526 661 946	2 384 862 136	5 583
Total Exécution	2 382 300 702	2 331 852 406	5 191

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2019	2020	2019	2020
138 – Emploi outre-mer	1 797 182 734 1 703 557 453	1 760 714 581 1 724 346 290	1 800 463 456 1 699 617 525	1 763 995 303 1 727 912 084
01 – Soutien aux entreprises	1 505 447 963 1 390 465 323	1 468 057 887 1 435 001 629	1 505 447 963 1 390 302 410	1 468 057 887 1 435 115 668
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	266 134 771 268 246 316	266 254 118 254 964 782	269 915 493 269 737 082	270 822 840 257 959 520
03 – Pilotage des politiques des outre-mer	2 100 000 2 835 517	2 100 000 2 326 903	2 100 000 2 836 179	2 100 000 2 190 114
04 – Financement de l'économie	23 500 000 42 010 297	24 302 576 32 052 975	23 000 000 36 741 854	23 014 576 32 646 781
123 – Conditions de vie outre-mer	880 833 381 781 964 404	774 818 232 657 954 413	791 883 472 707 084 135	625 122 944 603 940 322
01 – Logement	222 041 643 147 739 070	206 620 100 182 517 084	219 554 467 171 635 736	181 903 765 179 334 531
02 – Aménagement du territoire	185 220 970 151 237 882	197 128 770 181 762 316	174 477 578 132 341 866	162 121 267 137 100 008
03 – Continuité territoriale	42 108 335 35 455 606	43 487 485 33 541 527	41 808 335 39 689 548	43 787 485 31 478 553
04 – Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports	19 591 055 26 283 278	5 650 000 20 417 359	21 200 000 25 610 881	5 650 000 21 502 291
06 – Collectivités territoriales	261 655 550 285 718 041	171 616 048 154 908 674	236 541 386 252 063 528	144 201 122 149 447 575
07 – Insertion économique et coopération régionales	869 500 484 388	969 500 361 767	869 500 633 359	969 500 447 391
08 – Fonds exceptionnel d'investissement	110 000 000 78 546 139	110 000 000 50 745 686	65 000 000 47 265 448	60 000 000 55 180 154
09 – Appui à l'accès aux financements bancaires	39 346 328 56 500 000	39 346 329 33 700 000	32 432 206 37 843 769	26 489 805 29 449 820

Outre-mer

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2019	2020	2019	2020
138 – Emploi outre-mer	1 797 182 734 1 703 557 453	1 760 714 581 1 724 346 290	1 800 463 456 1 699 617 525	1 763 995 303 1 727 912 084
Titre 2. Dépenses de personnel	159 681 065 154 165 418	160 602 988 159 510 590	159 681 065 154 165 418	160 602 988 159 510 590
Autres dépenses :	1 637 501 669 1 549 392 035	1 600 111 593 1 564 835 700	1 640 782 391 1 545 452 107	1 603 392 315 1 568 401 494
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	56 950 000 67 847 190	57 850 000 67 541 427	56 950 000 65 895 589	57 850 000 66 525 835
Titre 5. Dépenses d'investissement	13 586 130 13 583 575	13 586 130 13 739 112	17 042 589 21 538 873	17 042 589 14 378 168
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 564 665 539 1 465 961 271	1 528 375 463 1 483 270 160	1 564 889 802 1 457 381 527	1 527 811 726 1 486 559 813
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	2 300 000 2 000 000	300 000 285 000	1 900 000 636 118	688 000 937 678
123 – Conditions de vie outre-mer	880 833 381 781 964 404	774 818 232 657 954 413	791 883 472 707 084 135	625 122 944 603 940 322
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 166 101 23 758 387	1 315 101 12 613 829	1 166 101 23 649 409	1 315 101 13 166 175
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 415 528	2 640 000 26 386 096	0 522 818	6 390 000 7 968 583
Titre 6. Dépenses d'intervention	879 667 280 745 789 690	770 863 131 618 955 288	790 717 371 682 911 908	617 417 843 570 805 564
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 12 000 800	0 -800	0 0	0 12 000 000
Total	2 678 016 115 2 485 521 857	2 535 532 813 2 382 300 702	2 592 346 928 2 406 701 660	2 389 118 247 2 331 852 406
Titre 2. Dépenses de personnel	159 681 065 154 165 418	160 602 988 159 510 590	159 681 065 154 165 418	160 602 988 159 510 590
Autres dépenses :	2 518 335 050 2 331 356 439	2 374 929 825 2 222 790 112	2 432 665 863 2 252 536 242	2 228 515 259 2 172 341 816
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	58 116 101 91 605 576	59 165 101 80 155 256	58 116 101 89 544 998	59 165 101 79 692 010
Titre 5. Dépenses d'investissement	13 586 130 13 999 102	16 226 130 40 125 208	17 042 589 22 061 690	23 432 589 22 346 751
Titre 6. Dépenses d'intervention	2 444 332 819 2 211 750 961	2 299 238 594 2 102 225 448	2 355 607 173 2 140 293 436	2 145 229 569 2 057 365 376
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	2 300 000 14 000 800	300 000 284 200	1 900 000 636 118	688 000 12 937 678

PROGRAMME 138

EMPLOI OUTRE-MER

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Sophie BROCAS

Directrice générale des outre-mer

Responsable du programme n° 138 : Emploi outre-mer

Précisions sur le changement de responsable du programme

Mme Sophie BROCAS a été nommée, par décret du 28 octobre 2020, directrice générale des outre-mer à l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer, à compter du 16 novembre 2020.

Les actions menées en 2020 à travers le programme 138 « Emploi outre-mer » visent à assurer le développement économique local et la création d'emplois outre-mer, par deux moyens principaux :

- d'une part, le renforcement de la compétitivité des entreprises (exonérations de cotisations sociales patronales, aides directes) ;
- d'autre part, l'amélioration de l'employabilité des publics éloignés de l'emploi, notamment les jeunes. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les actions menées par le service militaire adapté (SMA) et celles de l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité (LADOM).

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire, qui a naturellement impacté l'exécution du programme 138, dans ces domaines, notamment pour les actions de formation destinées aux publics de LADOM et du SMA du fait de la suspension de leurs actions d'insertion et de formation.

Les compensations de charges patronales représentent 93 % des crédits de la LFI du programme 138, hors crédits du titre 2. Le dispositif de soutien à l'activité partielle, ouvert par la loi n°2020-289 de finances rectificative du 23 mars 2020 a été fortement mobilisé outre-mer, permettant de contenir l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi. Dans le cadre de ce dispositif, les salaires ne sont plus versés par les employeurs, qui ne s'acquittent donc pas du versement des charges sociales, lesquelles ne sont donc pas à compenser.

Ainsi, alors que les prévisions de début d'année de l'ACOSS affichaient un niveau de dépense de 1597 M€, largement supérieur aux crédits ouverts en LFI (+ 129 M€), la dépense finalement exécutée a été de 1 435 M€, en intégrant les régularisations connues de 2019. L'exécution aura donc été inférieure de 162 M€ par rapport à l'estimation initiale de l'ACOSS et de 33 M€ par rapport aux crédits prévus en loi de finances.

Les dépenses de LADOM et du SMA ont également été impactées, en raison de la suspension des actions de formation, pour les deux structures. Pour le SMA, les contrats des volontaires présents lors du premier confinement de mars 2020 ont été prolongés, afin de ne pas pénaliser leur objectif d'insertion. Cependant, les recrutements ont naturellement été pénalisés par la crise sanitaire et le plafond d'emploi du SMA n'a ainsi été exécuté qu'à 93 %, pour ce qui concerne les volontaires (-379 ETPT par rapport au PAE). S'agissant des encadrants, pour lesquels la loi de finances pour 2020 intégrait une hausse de 35 ETPT, afin de prendre en compte le recrutement de psychologues et d'armer le nouveau régiment de Bourail en Nouvelle-Calédonie, la crise sanitaire a pénalisé les recrutements.

La crise a également retardé certains chantiers immobiliers du SMA et généré des dépenses supplémentaires afin d'adapter les sites aux mesures sanitaires mises en place.

L'activité de LADOM a été impactée de façon analogue : la situation des stagiaires ultramarins bloqués en métropole lors du confinement de mars a naturellement été prise en compte et un décret (n°2020-416 du 9 avril 2020) a permis de maintenir leurs indemnités mensuelles, malgré l'interruption de leurs formations. Le nombre de mesures PMFP affiche ainsi, en 2020, une diminution de 1667 par rapport à l'année précédente.

Les difficultés économiques affectant les entreprises ont conduit le ministère des outre-mer à renforcer les mesures prévues par l'action 4 (financement de l'économie) du programme 138 : le prêt de développement outre-mer (PDOM), destiné à soutenir la création et le développement d'entreprises, a été abondé de 20 M€ et le dispositif de prêt d'honneur mobilisé via l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) a bénéficié, en 2020 de 4,5 M€, soit 2,7 M€ de plus qu'en 2019.

Au bilan, malgré les difficultés particulières de l'année 2020, les crédits du programme 138 ont été engagés à 99 % en AE et à 98,9 % en CP, après la quatrième LFR de 2020.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Encourager la création et la sauvegarde d'emplois durables dans le secteur marchand
INDICATEUR 1.1	Impact des exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale sur l'évolution des effectifs salariés dans les DOM
OBJECTIF 2	Lutter contre l'exclusion du marché du travail des publics les plus éloignés de l'emploi par des actions de formation professionnelle adaptées
INDICATEUR 2.1	Taux d'insertion des volontaires du SMA en fin de contrat
INDICATEUR 2.2	Taux d'insertion professionnelle des jeunes ayant bénéficié d'une mesure de formation professionnelle en mobilité, 6 mois après la sortie de la mesure

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Encourager la création et la sauvegarde d'emplois durables dans le secteur marchand

INDICATEUR mission

1.1 – Impact des exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale sur l'évolution des effectifs salariés dans les DOM

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ecart entre le taux de croissance de l'emploi salarié dans les entreprises d'outre-mer exonérées de cotisations sociales au titre d'une année et le taux de croissance de l'emploi salarié outre-mer au titre de la même année	Nombre décimal	-0,4	0,6	0,6		1,2	0,6
Ecart entre le taux de croissance de l'emploi salarié dans les entreprises d'outre-mer exonérées de cotisations sociales au titre d'une année et le taux de croissance de l'emploi salarié dans les entreprises analogues de métropole	Nombre décimal	0,7	2,7	2,5	2,5	3,1	2,5

Commentaires techniques

Source des données : (source externe) Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS)

Les données sont fournies par l'ACOSS en février de chaque année et font l'objet de mises à jour annuelles. Les chiffres des réalisations indiquées dans le tableau ci-dessus sont donc susceptibles d'être revus dans les prochains documents budgétaires.

Explications sur la construction de l'indicateur :

L'indicateur concerne la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion.

Les entreprises prises en compte sont celles appartenant aux secteurs mentionnés dans la description du programme ainsi que celles comportant moins de 11 salariés.

Sous-indicateur 1 : l'écart, exprimé en nombre de points, est mesuré en calculant la différence entre, d'une part, le taux de croissance d'une année sur l'autre de l'emploi salarié dans les entreprises exonérées de cotisations sociales au titre de la législation spécifique à l'outre-mer et, d'autre part, le taux de croissance global de l'emploi salarié outre-mer durant la même période.

Sous-indicateur 2 : les entreprises analogues prises en compte en métropole sont celles des secteurs d'activité éligibles outre-mer au dispositif d'exonérations de cotisations sociales et celles de moins de 11 salariés. L'écart, exprimé en nombre de points, est mesuré en calculant la différence entre, d'une part, le taux de croissance d'une année sur l'autre de l'emploi salarié dans les secteurs et entreprises exonérés de cotisations sociales au titre de la législation spécifique à l'outre-mer et, d'autre part, ce même taux dans les entreprises analogues (secteurs d'activité éligibles outre-mer, entreprises de moins de 11 salariés) de l'hexagone.

Période de référence : les données prises en compte pour le calcul de cet indicateur sont des données trimestrielles comprises dans une période s'étendant du 1er octobre de l'année n-1 au 30 septembre de l'année n afin de caler le calendrier sur la date de diffusion des données fournies par l'ACOSS.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur n°1.1, « Impact des exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale sur l'évolution des effectifs salariés dans les DOM », vise à rendre compte des dispositifs mis en œuvre dans le cadre de l'objectif n°1 « Encourager la création et la sauvegarde d'emplois durables dans le secteur marchand ».

Les données sur l'évolution du taux de croissance de l'emploi salarié témoignent du contexte économique et social global en outre-mer. Le soutien aux entreprises, par le biais des exonérations sociales, influe sur ce contexte mais ne constitue pas un facteur unique agissant sur la croissance ou l'emploi. Son impact, diffus, ne peut se dégager aisément, ce qui conduit à privilégier une analyse tendancielle et comparative entre les secteurs exonérés et avec ceux

de l'Hexagone après révision des données sur la base de la nomenclature d'activité des communautés européennes (NACE 2008).

L'effectif des entreprises des DOM (hors Mayotte) a continué de progresser en 2020, de manière moins importante que les années précédentes compte tenu de la crise sanitaire : il atteignait 344 495 salariés à la fin de cette année alors qu'il était de 337 914 en 2019 et 326 898 en 2018. Le taux de croissance des entreprises entre 2019 et 2020 est inférieur de 1,4 point à celui constaté entre 2018 et 2019.

En 2020 comme en 2019, la croissance de l'emploi salarié concerne toutes les entreprises quelle que soit leur situation vis-à-vis des dispositifs d'exonération de cotisations (+1,9 %).

Les entreprises exonérées ont créé plus d'emplois en 2020 (+3,2 %) que les entreprises non ciblées par les dispositifs (+0,7 %).

L'ensemble des territoires enregistrent une augmentation des effectifs salariés des entreprises exonérées :

- la Guyane poursuit la tendance observée en 2018 et 2019 avec + 4 % d'effectifs en 2020 ;
- l'évolution reste également marquée pour la Guadeloupe, avec une hausse de +2,6 % des effectifs salariés dans les entreprises exonérées mais moindre qu'en 2019 (+5 %) ;
- la croissance de l'emploi reste également soutenue pour la Martinique et la Réunion (+2,5 % et +3,6 %).

Une croissance plus marquée dans les secteurs aidés des DOM que ceux de la France hexagonale.

La comparaison des taux de croissance de l'emploi salarié constatés, respectivement, dans les entreprises exonérées des DOM (hors Mayotte) et dans les entreprises hexagonales comparables (sous-indicateur 2) reste favorable à l'outre-mer.

En effet, le taux de croissance de l'emploi salarié est supérieur de 3 points à celui des entreprises métropolitaines, ces dernières n'ayant enregistré qu'une très faible évolution de leur effectif en 2020, ce qui confirme la tendance observée en 2019.

Au regard de la situation en France hexagonale, les mesures d'exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale outre-mer continuent de participer au soutien de l'emploi salarié dans les DOM, en particulier dans les très petites entreprises et les secteurs aidés. Le ministère des outre-mer demeure néanmoins attentif à ce que ces mesures bénéficient aux secteurs potentiellement porteurs d'emplois ou à ceux auxquels elles sont nécessaires pour préserver l'emploi.

L'impact de la crise sanitaire n'apparaît pas dans les données produites par l'ACOSS au titre de l'exercice 2020.

OBJECTIF

2 – Lutter contre l'exclusion du marché du travail des publics les plus éloignés de l'emploi par des actions de formation professionnelle adaptées

INDICATEUR mission

2.1 – Taux d'insertion des volontaires du SMA en fin de contrat

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux d'insertion des volontaires stagiaires du SMA en fin de contrat	%	82	81	80	72	76	78
Taux de sorties anticipées du dispositif sans insertion professionnelle	%	11,4	10	<=12	<=12	10	<=12

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Commentaires techniques

L'insertion se concrétise par l'obtention d'un contrat de travail (du CDD d'un minimum de 1 mois à CDI ou contrat en alternance) ou par la délivrance d'une attestation d'accès à un stage qualifiant (minimum titre V) en vue d'une formation (militaire ou civile, en outre-mer ou en métropole).

Source des données (source interne) : Logiciel d'Administration et de Gestion Outre-mer Nouvelle génération (LAGON).

Ces résultats sont recueillis par l'état-major du SMA grâce à LAGON, système d'information (SI) déployé dans les unités du SMA et devenu SI métier de référence depuis le 1er janvier 2016. Les données sont saisies par les régiments responsables de l'archivage des pièces justificatives. Chaque unité du SMA (sept au total) répond de manière obligatoire aux échéances fixées (soit 100 %). Si les conditions d'insertion du volontaire ne sont pas connues, alors celui-ci est comptabilisé comme non inséré par le SMA.

Sous-indicateur 2.1.1 « Taux d'insertion des volontaires stagiaires du SMA en fin de contrat »

Ce sous-indicateur mesure le taux de volontaires stagiaires du SMA qui bénéficient d'un emploi rémunéré (CDD/CDI) ou d'un dispositif qualifiant de formation professionnelle dans les six mois suivant la sortie du SMA (fin de contrat).

NB : Compte tenu de leur mode de vie et de la structure familiale et économique, les Amérindiens originaires des communes de l'intérieur en Guyane qui achèvent avec succès leur formation au sein du SMA et qui retournent dans leur village sont, depuis 2017, comptabilisés comme insérés. Mode de calcul : Le taux d'insertion est le rapport entre le nombre de volontaires stagiaires insérés et le nombre de volontaires stagiaires formés (fin de contrat) dans l'année. Sont comptés comme insérés, les volontaires stagiaires qui bénéficient d'un emploi rémunéré (CDD/CDI) ou d'un dispositif qualifiant de formation professionnelle en fin de contrat ou dans les six mois qui suivent la fin de contrat.

Sous-indicateur 2.1.2 « Taux de sorties anticipées du dispositif sans insertion professionnelle »

Ce sous-indicateur, créé dans le PAP 2013, complète l'analyse du précédent en indiquant le taux de sortie anticipée du SMA, c'est-à-dire le pourcentage de volontaires stagiaires qui renoncent à effectuer la totalité du parcours SMA et qui partent sans être insérés.

Mode de calcul : Le taux de sorties anticipées est le rapport entre le nombre de volontaires stagiaires, non insérés et n'ayant pas effectué la totalité de leur parcours au sein du SMA, et le nombre total de volontaires stagiaires incorporés. Il convient néanmoins de noter que sont inclus dans ce calcul les volontaires exclus du dispositif pour raison médicale.

INDICATEUR**2.2 – Taux d'insertion professionnelle des jeunes ayant bénéficié d'une mesure de formation professionnelle en mobilité, 6 mois après la sortie de la mesure**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux d'insertion professionnelle des jeunes ayant bénéficié d'une mesure de formation professionnelle en mobilité, 6 mois après la sortie de la mesure.	%	59,7	60,4	62	61,5	54,9	62

Commentaires techniquesSource des données :

Source externe : l'agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM)

LADOM réalise des enquêtes auprès des bénéficiaires des mesures de formation professionnelle en mobilité et le suivi est informatisé. L'indicateur est calculé uniquement pour les bénéficiaires dont les situations sont connues. Le pourcentage de réponse aux enquêtes sur le devenir des bénéficiaires des mesures (nombre des dossiers renseignés) a donc une conséquence directe sur le calcul de l'indicateur.

Construction de l'indicateur :

L'insertion professionnelle à laquelle l'indicateur fait référence est une solution durable au regard de l'emploi, et se comprend donc au sens large car il peut s'agir d'un CDI, d'un CDD de plus de 6 mois ou d'une action de formation qualifiante.

L'indicateur est calculé pour les jeunes ayant bénéficié du dispositif de formation professionnelle en mobilité, 6 mois après la sortie de la mesure.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Indicateur 2.1 : Taux d'insertion des volontaires du SMA en fin de contrat**

En 2020, 4 192 volontaires ont bénéficié du dispositif de formation offert par le SMA malgré les longs mois de confinement où le recrutement n'a pas été possible.

Les tests organisés selon les critères établis par l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) ont permis de déterminer que plus de 43 % des volontaires étaient en **situation d'illettrisme de niveau 1-2** à leur entrée au SMA, c'est-à-dire à un niveau d'apprentissage au mieux équivalant à celui d'un élève de CE2.

Pour autant, grâce aux professeurs mis à la disposition du SMA par l'éducation nationale, 91 % des volontaires stagiaires ont décroché le certificat de formation générale à l'issue de la formation. En 2020, 30 000 heures de remobilisation sur les compétences de base (lire-écrire-compter) ont été engagées à cet effet. Pour pouvoir intégrer l'accès aux droits individuels et aux démarches administratives dématérialisées via les plateformes numériques ainsi que l'éducation à l'usage en sécurité des téléphones et tablettes, il serait nécessaire d'y consacrer du temps de formation supplémentaire.

Le sous-indicateur 2.1.1 mesure le taux d'insertion des volontaires stagiaires du SMA en fin de contrat

Une insertion maintenue à un haut niveau malgré la crise sanitaire due à la COVID-19

En 2020, le taux d'insertion atteint 76,2 %. Ainsi, malgré la crise sanitaire, le SMA a maintenu un niveau d'insertion élevé et de qualité avec 59 % de CDI, CDD supérieurs à 6 mois ou en alternance, donc des emplois durables. Les secteurs économiques sinistrés tels que le tourisme et la restauration ont rendu l'insertion plus difficile en comparaison des années précédentes.

Le confinement a automatiquement suspendu le recrutement et l'insertion au SMA. Il s'est prolongé de manière distincte selon les territoires. Pour autant, dès le 19 mars 2020, l'activité de recrutement, de formation et d'insertion des régiments du SMA s'est transformée en missions d'assistance aux populations. Durant la période du confinement, les volontaires les moins formés ont été renvoyés dans leur foyer tout en poursuivant parfois leur formation (code de la route, apprentissage de la lecture et des mathématiques avec des cours à distance, etc.) tandis que 2000 militaires du SMA (volontaires et leurs cadres) ont contribué à l'opération Résilience.

Afin d'accompagner la relance économique des territoires, les volontaires ont poursuivi leur formation dès le déconfinement. Cela a entraîné de nombreuses prolongations de contrat. Observons qu'il n'y a pas eu de défection et que tous les volontaires ont rejoint les régiments.

Qualité de l'insertion professionnelle

L'insertion des volontaires stagiaires du SMA se répartit de la façon suivante : 59 % dans l'emploi durable (CDI, CDD supérieurs à 6 mois, alternance), 24 % dans l'emploi de transition (CDD de 1 à 6 mois) et près de 17 % dans une poursuite de formation professionnelle.

14 % des volontaires stagiaires insérés rejoignent un parcours de mobilité grâce, notamment, au concours de l'opérateur LADOM. Le partenariat avec LADOM permet de répondre efficacement à la double problématique d'un marché de l'emploi atone dans les départements et collectivités d'outre-mer et d'une offre de formation qualifiante ne couvrant pas tous les besoins locaux.

Ainsi, en dépit d'un contexte socio-économique rendu difficile par la crise COVID, le SMA est parvenu à atteindre un haut degré de performance qui doit être mis au crédit de son approche par la **qualité du parcours** vécu par les volontaires, gage de **crédibilité** chez les **employeurs**.

Indicateur 2.2. Taux d'insertion professionnelle des jeunes ayant bénéficié d'une mesure de de formation professionnelle en mobilité, 6 mois après la sortie de la mesure

Le nombre de personnes en situation d'insertion professionnelle dans les six mois suivants la sortie de formation s'établit à 54.9 % en 2020.

La baisse de la performance est la conséquence directe de la crise sanitaire qui a conduit de nombreux secteurs économiques à suspendre les projets d'embauches, notamment dans les métiers du tourisme, de l'hôtellerie restauration, ainsi que dans l'industrie (automobile, aérien, etc.).

Les domaines professionnels de la santé et de l'action sociale ont toutefois maintenu leur dynamique d'accès à l'emploi, les besoins étant particulièrement forts pour répondre à la crise sanitaire.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i>							
<i>Consommation 2020</i>							
01 – Soutien aux entreprises				1 468 057 887 1 435 001 629		1 468 057 887 1 435 001 629	1 468 057 887
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	160 602 988 159 510 590	40 750 000 65 321 389	12 186 130 13 621 881	36 015 000 16 225 922	300 000 285 000	249 854 118 254 964 782	266 254 118
03 – Pilotage des politiques des outre-mer		2 100 000 2 181 172	117 231	28 500		2 100 000 2 326 903	2 100 000
04 – Financement de l'économie		38 866		24 302 576 32 014 109		24 302 576 32 052 975	24 302 576
Total des AE prévues en LFI	160 602 988	42 850 000	12 186 130	1 528 375 463	300 000	1 744 314 581	1 760 714 581
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+35 862 622 (hors titre 2)			+35 862 622	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-562 569		-22 454 163 (hors titre 2)			-23 016 732	
Total des AE ouvertes	160 040 419		1 597 120 053 (hors titre 2)			1 757 160 472	
Total des AE consommées	159 510 590	67 541 427	13 739 112	1 483 270 160	285 000	1 724 346 290	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i>							
<i>Consommation 2020</i>							
01 – Soutien aux entreprises				1 468 057 887 1 435 115 668		1 468 057 887 1 435 115 668	1 468 057 887
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	160 602 988 159 510 590	40 750 000 64 468 412	15 642 589 14 273 976	36 739 263 18 768 864	688 000 937 678	254 422 840 257 959 520	270 822 840
03 – Pilotage des politiques des outre-mer		2 100 000 2 057 423	104 192	28 500		2 100 000 2 190 114	2 100 000
04 – Financement de l'économie				23 014 576 32 646 781		23 014 576 32 646 781	23 014 576
Total des CP prévus en LFI	160 602 988	42 850 000	15 642 589	1 527 811 726	688 000	1 747 595 303	1 763 995 303
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+35 862 622 (hors titre 2)			+35 862 622	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-562 569		-20 044 058 (hors titre 2)			-20 606 627	
Total des CP ouverts	160 040 419		1 602 810 879 (hors titre 2)			1 762 851 298	
Total des CP consommés	159 510 590	66 525 835	14 378 168	1 486 559 813	937 678	1 727 912 084	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>							
01 – Soutien aux entreprises				1 505 447 963 1 390 465 323		1 505 447 963	1 505 447 963 1 390 465 323
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	159 681 065 154 165 418	39 850 000 64 921 118	12 186 130 13 583 575	35 717 576 33 576 205	2 300 000 2 000 000	249 734 771	266 134 771 268 246 316
03 – Pilotage des politiques des outre-mer		2 100 000 2 770 437		65 080		2 100 000	2 100 000 2 835 517
04 – Financement de l'économie		155 635		23 500 000 41 854 663		23 500 000	23 500 000 42 010 297
Total des AE prévues en LFI	159 681 065	41 950 000	12 186 130	1 564 665 539	2 300 000	1 780 782 734	1 797 182 734
Total des AE consommées	154 165 418	67 847 190	13 583 575	1 465 961 271	2 000 000		1 703 557 453

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>							
01 – Soutien aux entreprises				1 505 447 963 1 390 302 410		1 505 447 963	1 505 447 963 1 390 302 410
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	159 681 065 154 165 418	39 850 000 62 906 173	15 642 589 21 538 873	36 441 839 30 490 500	1 900 000 636 118	253 515 493	269 915 493 269 737 082
03 – Pilotage des politiques des outre-mer		2 100 000 2 771 099		65 080		2 100 000	2 100 000 2 836 179
04 – Financement de l'économie		218 316		23 000 000 36 523 538		23 000 000	23 000 000 36 741 854
Total des CP prévus en LFI	159 681 065	41 950 000	15 642 589	1 564 889 802	1 900 000	1 784 063 456	1 800 463 456
Total des CP consommés	154 165 418	65 895 589	21 538 873	1 457 381 527	636 118		1 699 617 525

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	154 165 418	160 602 988	159 510 590	154 165 418	160 602 988	159 510 590
Rémunérations d'activité	96 021 333	99 934 248	98 588 213	96 021 333	99 934 248	98 588 213
Cotisations et contributions sociales	56 402 693	58 953 116	58 795 949	56 402 693	58 953 116	58 795 949
Prestations sociales et allocations diverses	1 741 391	1 715 624	2 126 428	1 741 391	1 715 624	2 126 428
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	67 847 190	42 850 000	67 541 427	65 895 589	42 850 000	66 525 835
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	60 816 606	35 650 000	60 465 798	58 821 406	35 650 000	59 450 206
Subventions pour charges de service public	7 030 584	7 200 000	7 075 629	7 074 183	7 200 000	7 075 629
Titre 5 – Dépenses d'investissement	13 583 575	12 186 130	13 739 112	21 538 873	15 642 589	14 378 168
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	13 607 820	12 186 130	13 747 187	21 538 873	15 642 589	14 341 166
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	-24 246	0	-8 075	0	0	37 001
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 465 961 271	1 528 375 463	1 483 270 160	1 457 381 527	1 527 811 726	1 486 559 813
Transferts aux ménages	23 472 616	33 395 000	5 305 672	19 737 010	34 119 263	7 821 274
Transferts aux entreprises	1 430 651 303	1 490 360 463	1 464 124 282	1 424 819 081	1 489 072 463	1 466 268 892
Transferts aux collectivités territoriales	1 451 186	0	1 624 265	1 976 700	0	1 621 605
Transferts aux autres collectivités	10 386 166	4 620 000	12 215 941	10 848 736	4 620 000	10 848 042
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	2 000 000	300 000	285 000	636 118	688 000	937 678
Dotations en fonds propres	2 000 000	300 000	285 000	636 118	688 000	937 678
Total hors FdC et AdP		1 744 314 581			1 747 595 303	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-562 569			-562 569	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+13 408 460			+15 818 564	
Total*	1 703 557 453	1 757 160 472	1 724 346 290	1 699 617 525	1 762 851 298	1 727 912 084

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	21 749 816	16 400 000	35 862 622	21 749 816	16 400 000	35 862 622
Total	21 749 816	16 400 000	35 862 622	21 749 816	16 400 000	35 862 622

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		63 344		63 344				
03/2020		4 980		4 980				
04/2020		6 231		6 231				
05/2020		19 085		19 085				
06/2020		84 473		84 473				
07/2020		74 957		74 957				
08/2020		29 613		29 613				
09/2020		137 852		137 852				
10/2020		58 943		58 943				
11/2020		52 643		52 643				
12/2020		195 022		195 022				
01/2021		36 500		36 500				
Total		763 642		763 642				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		3 600 000		3 600 000				
03/2020		7 900		7 900				
04/2020		8 800 548		8 800 548				
05/2020		335 750		335 750				
06/2020		4 411 269		4 411 269				
07/2020		5 163 531		5 163 531				
08/2020		430 547		430 547				
09/2020		9 024 000		9 024 000				
10/2020		388 664		388 664				
12/2020		2 936 772		2 936 772				
Total		35 098 981		35 098 981				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/01/2020		10 375 500						
Total		10 375 500						

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/01/2020		7 581 603		17 452 201				
Total		7 581 603		17 452 201				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/02/2020		2 241 833		14 415 229				
Total		2 241 833		14 415 229				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020								155 121
Total								155 121

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020					562 569	42 653 099	562 569	51 756 367
Total					562 569	42 653 099	562 569	51 756 367

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		56 061 559		67 730 052	562 569	42 653 099	562 569	51 911 488

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2020 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2020. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2020.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (7)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
710105	Non applicabilité provisoire de la TVA en Guyane et Mayotte Régimes des départements d'Outre-Mer <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1948 - Dernière modification : 1948 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 294</i>	200	200	180
710102	Exonération de certains produits et matières premières ainsi que des produits pétroliers dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion Régimes des départements d'Outre-Mer <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1951 - Dernière modification : 1969 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 295-1-5° et 6°</i>	190	180	173
210322	Abattement applicable aux bénéficiaires des entreprises provenant d'exploitations situées dans les départements d'outre-mer Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2018 : 6200 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 44 quaterdecies</i>	66	68	66
710107	Exonération de TVA des ventes et importations de riz à la Réunion Régimes des départements d'Outre-Mer <i>Bénéficiaires 2018 : 860000 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1954 - Dernière modification : 1954 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 295-1 2°</i>	1	1	1
710104	Régime particulier des départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion. Déductibilité de la taxe afférente à certains produits exonérés Régimes des départements d'Outre-Mer <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1953 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2018 - Fin du fait générateur : 2018 - code général des impôts : 295 A</i>	-	-	-

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffreage définitif 2019	Chiffreage initial 2020	Chiffreage actualisé 2020
710106	Exonérations de TVA relatives à la mise en valeur agricole de terres dans les DOM Régimes des départements d'Outre-Mer <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1961 - Dernière modification : 1961 - Dernière incidence budgétaire : 2019 - Fin du fait générateur : 2019 - code général des impôts : 295-1 3° et 4°</i>	nc	nc	-
300303	Exonération, sur agrément, des bénéfices réinvestis dans l'entreprise pour les sociétés de recherche et d'exploitation minière dans les départements d'outre-mer Exonérations <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffreage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1960 - Dernière modification : 1996 - Dernière incidence budgétaire : 2032 - Fin du fait générateur : 2001 - code général des impôts : 1655 bis</i>	ε	ε	ε
Coût total des dépenses fiscales		457	449	420

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale		Chiffreage définitif 2019	Chiffreage initial 2020	Chiffreage actualisé 2020
060105	Exonération en faveur des zones humides Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffreage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1395 B bis</i>		nc	
Coût total des dépenses fiscales				

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffreage définitif 2019	Chiffreage initial 2020	Chiffreage actualisé 2020
060105	Exonération en faveur des zones humides Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffreage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1395 B bis</i>		nc	
Coût total des dépenses fiscales				

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien aux entreprises		1 468 057 887 1 435 001 629	1 468 057 887 1 435 001 629		1 468 057 887 1 435 115 668	1 468 057 887 1 435 115 668
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	160 602 988 159 510 590	89 251 130 95 454 192	266 254 118 254 964 782	160 602 988 159 510 590	93 819 852 98 448 930	270 822 840 257 959 520
03 – Pilotage des politiques des outre-mer		2 100 000 2 326 903	2 100 000 2 326 903		2 100 000 2 190 114	2 100 000 2 190 114
04 – Financement de l'économie		24 302 576 32 052 975	24 302 576 32 052 975		23 014 576 32 646 781	23 014 576 32 646 781
Total des crédits prévus en LFI *	160 602 988	1 583 711 593	1 744 314 581	160 602 988	1 586 992 315	1 747 595 303
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-562 569	+13 408 460	+12 845 891	-562 569	+15 818 564	+15 255 995
Total des crédits ouverts	160 040 419	1 597 120 053	1 757 160 472	160 040 419	1 602 810 879	1 762 851 298
Total des crédits consommés	159 510 590	1 564 835 700	1 724 346 290	159 510 590	1 568 401 494	1 727 912 084
Crédits ouverts - crédits consommés	+529 829	+32 284 353	+32 814 182	+529 829	+34 409 386	+34 939 215

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	160 602 988	1 586 390 050	1 746 993 038	160 602 988	1 589 670 772	1 750 273 760
Amendements	0	-2 678 457	-2 678 457	0	-2 678 457	-2 678 457
LFI	160 602 988	1 583 711 593	1 744 314 581	160 602 988	1 586 992 315	1 747 595 303

Trois amendements ont modifié les crédits du programme 138 en 2020, dans l'ordre de leur adoption par les assemblées.

Amendement AN n°II-865 : majoration de 100 000 € du programme 123 et minoration de 100 000 € sur le programme 138.

Cet amendement vise à augmenter les crédits permettant l'insertion économique des départements et des collectivités d'outre-mer dans leur environnement régional.

Amendement AN n°II-1624 : majoration de 1 M€ du programme 123 et minoration de 1 M€ du programme 138.

Cet amendement vise à permettre l'élargissement des critères de la continuité territoriale par un transfert de crédits de 1 M€ de l'action n° 1 du programme 138 « Emploi outre-mer » pour abonder l'action n° 3 du programme 123 « conditions de vie outre-mer ».

Amendement AN n°II-11 : minoration de 1 578 457 € du programme 138.

Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2020, cet amendement procède à une minoration de 10 000 000 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de la mission « Outre-mer ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- une minoration de 1 578 457 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Emploi outre-mer » ;
- une minoration de 8 421 543 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Conditions de vie outre-mer ».

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements réglementaires intervenus en gestion 2020 sur le programme 138 se déclinent comme suit :

1/ Les reports

Les reports se sont élevés à 20,2 M€ en AE et 31,9 M€ en CP. Environ la moitié correspondent aux fonds de concours non consommés en gestion 2019. Ces derniers s'établissent à 7,6 M€ en AE et 17,5 M€ en CP.

Les reports d'AENE de tranches fonctionnelles se sont élevés à 10,4 M€.

2/ Les décrets de transfert

Le décret de transfert n°2020-1015 du 07 août 2020 prévoit un mouvement de 155 121 € en CP uniquement pour le financement des prestations avancées par la direction de la communication pour la mise en œuvre des Assises des outre-mer qui se sont tenues à Oudinot en 2018.

3/ La loi de finances rectificative pour 2020

S'agissant du hors titre 2, suite à l'actualisation de la prévision de consommation des exonérations de cotisations sociales patronales, un dégel de 10,5 M€ en AE et de 1,5 M€ en CP a été réalisé. Le reliquat de la réserve de précaution du hors titre 2 a été annulé par la LFR de fin d'année.

Sur le titre 2, les incertitudes concernant des régularisations de paies mise en œuvre dans le cadre de l'évolution de l'applicatif « Source code », ont conduit le ministère à faire une demande de dégel de la réserve de précaution hors CAS de 0,24 M€. Cette demande a été prise en compte avec un dégel mis en œuvre le 25 novembre 2020. Le reliquat de la réserve de précaution du titre 2 a été annulé par la LFR de fin d'année.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les fonds de concours et attributions de produits bénéficiant au programme 138 concernent, pour leur totalité, le SMA. En 2020, leur montant prévisionnel avait été évalué à 16,4 M€ en AE et CP en LFI puis actualisé à 20,5 M€ en cours de gestion. Le montant total du versement des fonds de concours obtenus s'élève à 35 098 981 €, et celui des attributions de produits à 763 642 € en AE/CP.

Cette différence avec le prévisionnel tient pour partie à des rattachements de fonds qui n'étaient pas attendus avant 2021.

La répartition des fonds de concours et attributions de produits rattachés au programme se décline comme suit :

- concours du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) à des travaux du Service militaire adapté dans les départements d'outre-mer. En 2020, le régiment du Service militaire adapté de la Martinique a obtenu 678 189 € au titre de ce fonds de concours notamment pour la mise en conformité d'une zone CACES en Martinique et la construction d'un plateau pédagogique en Guyane.
- concours du Fonds Social Européen (FSE) et de l'Initiative Emploi Jeunes (IEJ) au profit du Service militaire adapté dans les départements d'outre-mer. Dans le cadre de ses opérations conventionnées relatives à « l'insertion socio-professionnelle des jeunes éloignés de l'emploi », le SMA a été crédité en 2020 de 33 147 119 € pour son action en faveur notamment de « l'intégration sur le marché du travail des jeunes, en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux de groupes marginalisés (...) » ;
- participation des départements et des collectivités d'outre-mer à diverses opérations au profit du SMA. En 2020, les rattachements de crédits ont abondé le Service militaire adapté de 1 273 673 €. Il s'agit principalement de subventions régionales destinées à la formation et à l'acquisition d'équipements à la Réunion et en Nouvelle-Calédonie ;
- recettes provenant de prestations diverses effectuées par le Service militaire adapté (SMA) dans le cadre de sa mission outre-mer. Au titre de cette attribution de produit, le SMA a perçu 327 914 € en 2020. Il s'agit essentiellement des recettes issues de la taxe d'apprentissage au profit des formations du SMA éligibles.
- produits des cessions de biens mobiliers réformés du Service militaire adapté. L'abondement du SMA en 2020 s'est élevé à 435 728 €.

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	803 015	53 184 835	53 987 850	803 015	53 316 064	54 119 079
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	803 015	53 184 835	53 987 850	803 015	53 316 064	54 119 079

Sur le hors titre 2, la réserve initiale correspondait à 3 % des crédits du programme 138 (comprenant un taux minoré de 1,6 % pour les exonérations de charges sociales), avec application des modalités dérogatoires de décompte pour l'opérateur LADOM.

Sur le titre 2, la réserve initiale s'élevait à 0,5 % des crédits CAS et hors CAS.

Avertissement

La répartition des engagements et paiements entre actions, titres et catégories de dépenses doit être appréhendée avec réserve : des erreurs de saisie sont en effet constatées dans les imputations des opérations, corrigées a posteriori dans le tableau présenté ci-après. Par ailleurs, il convient de noter que, s'agissant de l'exécution des autorisations d'engagement, les restitutions issues du progiciel Chorus intègrent les retraits d'engagements sur années antérieures dans le montant total des consommations, susceptibles de venir minorer la consommation des AE (pour mémoire, les AE résultant de retraits sur années antérieures ne sont pas recyclables, sauf exception validée par les services du CBCM). En conséquence, une décomposition de la consommation des AE est nécessaire afin de faire apparaître la seule consommation des AE de l'exercice qui, pour l'année 2020, s'élève à 1 725,3 M€ au lieu de 1 724,3 M€ en tenant compte des retraits d'AE.

Le résultat du retraitement de ces données, tant en imputation qu'en montant, est recensé dans le tableau ci-après et permet de distinguer, pour l'ensemble du programme, les consommations 2020 au regard des crédits ouverts en loi de finances initiale pour 2020, déclinées par catégories de dépenses.

Emploi outre-mer

Programme n° 138 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action	Intitulé de l'action	Titre	Compte budg.	LFI 2020		Consommation Chorus 2020		Exécution 2020 retraitée	
				AE	CP	AE	CP	AE	CP
0138-01	Soutien aux entreprises	6	62	1 468 057 887	1 468 057 887	1 435 001 629	1 435 115 668	1 435 001 629	1 435 001 629
Total 0138-01				1 468 057 887	1 468 057 887	1 435 001 629	1 435 115 668	1 435 001 629	1 435 001 629
0138-02	Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	2	21	99 934 248	99 934 248	98 588 213	98 588 213	98 588 213	98 588 213
			22	58 953 116	58 953 116	58 795 949	58 795 949	58 795 949	58 795 949
			23	1 715 624	1 715 624	2 126 428	2 126 428	2 126 428	2 126 428
		3	31	33 550 000	33 550 000	58 245 760	57 392 783	57 900 654	57 090 189
			32	7 200 000	7 200 000	7 075 629	7 075 629	7 075 629	7 075 629
		5	51	12 186 130	15 642 589	13 664 924	14 260 849	13 621 881	14 260 849
			52			-43 043	13 127	0	13 127
		6	61	33 395 000	34 119 263	5 297 172	7 812 774	13 358 512	15 639 413
			62			84 793	84 793	57 045	57 045
			63			1 624 265	1 621 605	0	0
			64	2 620 000	2 620 000	9 219 692	9 249 692	3 345 000	3 375 000
		7	72	300 000	688 000	285 000	937 678	285 000	937 678
		Total 0138-02				249 854 118	254 422 840	254 964 782	257 959 520
0138-03	Pilotage des politiques des outre-mer	3	31	2 100 000	2 100 000	2 181 172	2 057 423	2 182 490	2 057 423
			51			82 263	80 318	82 263	80 318
		5	52			34 968	23 874	34 968	23 874
			6	64			28 500	28 500	28 500
Total 0138-03				2 100 000	2 100 000	2 326 903	2 190 114	2 328 221	2 190 114
0138-04	Financement de l'économie	3	31			38 866		0	0
			61			8 500	8 500	0	0
		6	62	22 302 576	21 014 576	29 037 859	31 068 431	26 673 688	27 435 820
			64	2 000 000	2 000 000	2 967 749	1 569 850	6 150 000	5 325 000
0138-04				24 302 576	23 014 576	32 052 975	32 646 781	32 823 688	32 760 820
Total général				1 744 314 581	1 747 595 303	1 724 346 290	1 727 912 084	1 725 307 848	1 727 912 084

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019	Réalisation 2019	LFI + LFR 2020	Transferts de gestion 2020	Réalisation 2020	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1349 – Volontaires du SMA	0,00	4 301,00	4 400,00	0,00	4 021,00	-379,00
1361 – Personnels administratifs	0,00	33,00	33,00	0,00	33,00	0,00
1362 – Personnels techniques	0,00	26,00	27,00	0,00	29,00	+2,00
1364 – Militaires (hors gendarmes)	0,00	1 068,00	1 114,00	0,00	1 101,00	-13,00
1365 – Ouvriers d'État	0,00	9,00	9,00	0,00	7,00	-2,00
Total	0,00	5 437,00	5 583,00	0,00	5 191,00	-392,00

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2020 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emplois 2020 sur 2020
1349 – Volontaires du SMA	0,00	0,00	-0,28	-279,72	0,00	-279,72
1361 – Personnels administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1362 – Personnels techniques	0,00	0,00	0,00	+3,00	0,00	+3,00
1364 – Militaires (hors gendarmes)	0,00	0,00	0,00	+33,00	0,00	+33,00
1365 – Ouvriers d'État	0,00	0,00	0,00	-2,00	0,00	-2,00
Total	0,00	0,00	-0,28	-245,72	0,00	-245,72

Le personnel du SMA est rémunéré par trois systèmes d'information (SI) différents :

- Le personnel civil reçoit son traitement via le SI ALLIANCE (application du ministère des armées) ;
- Le personnel militaire et les volontaires techniciens sont rémunérés selon le régime de solde mensuelle, à partir du SI "Source Solde" (mis en place en avril 2020) ;
- Les volontaires stagiaires sont rémunérés selon le régime de la solde spéciale, hors Source Solde, à partir des avances de trésorerie solde mises en place auprès des trésoreries militaires des régiments du Service militaire adapté. Les ETPT correspondants ne sont pas suivis dans CHORUS mais dans le SI LAGON, système d'information métier de référence du SMA depuis le 1er janvier 2016.

En 2020, le plafond d'emplois a été fixé à 5 583 ETPT en 2020 répartis entre 4 400 ETPT de volontaires et 1 183 ETPT de cadres. Le plafond d'emplois a été consommé à hauteur de 93 %, soit un taux correspondant à un volume de 5 191 ETPT. La gestion 2020 a été perturbée par la crise sanitaire qui a engendré une sous-consommation du plafond d'emploi notamment pour ce qui concerne les volontaires stagiaires.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties <i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées <i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP		
1349 – Volontaires du SMA	4 192,00	0,00	2,08	3 535,00	3 535,00	1,00	-657,00	0,00
1362 – Personnels techniques	0,00	0,00	1,00	3,00	0,00	1,00	+3,00	0,00
1364 – Militaires (hors gendarmes)	351,00	0,00	1,00	384,00	7,00	1,00	+33,00	+35,00
1365 – Ouvriers d'État	2,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	-2,00	0,00
Total	4 545,00	0,00		3 922,00	3 542,00		-623,00	+35,00

RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Le personnel du SMA est recruté tout au long de l'année, sur la base de remplacements concomitants. Par convention, leur date d'entrées-sorties est fixée au 1^{er} janvier.

ENTRÉES-SORTIES RÉALISÉES EN 2020

Le personnel civil est mis en place par le ministère des armées, en fonction des postes rendus disponibles à la suite de mutations (réalisées sur demande des intéressés dans la majorité des cas). En 2020, la mise à la retraite de deux ouvriers d'État a permis l'affectation de deux personnels techniques ; un personnel technique supplémentaire a été affecté à des fonctions de soutien.

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les militaires affectés outre-mer le sont pour une durée de deux à trois ans. Il n'y a pas de départ à la retraite pour cette catégorie de personnel durant leur mission. La prévision de + 35 ETPT de cadres en 2020 s'est traduite dans les faits par un schéma d'emplois de + 33 ETP en raison de la difficulté des directions des ressources humaines des armées et des services interarmées à honorer certains postes sous tension (par exemple les postes de médecins et d'infirmiers).

La catégorie des volontaires stagiaires (VS) représente près de 60 % des effectifs et se caractérise par une grande volatilité. En effet, les VS (3200 ETPT) sont recrutés au titre de contrats courts (de 6 à 12 mois) et leur gestion est complexe en raison des flux importants d'entrées et de sorties de cette population tout au long de l'année. Cela explique le schéma d'emplois négatif de - 657 ETP qui ne reflète pas la sous-consommation en ETPT de - 379 ETPT constatée en fin d'année. Ce schéma d'emploi négatif correspond à l'arrêt des recrutements compte tenu de la situation sanitaire et de la nécessité de poursuivre la formation et l'insertion de VS « longs » dont les contrats ont été prolongés afin qu'ils puissent achever leur formation dans de bonnes conditions.

In fine, 4192 bénéficiaires ont pu suivre les formations proposées par le SMA en 2020.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES**RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE**

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	ETP au 31/12/2020
Administration centrale	38,00	38,00	0,00	0,00	0,00	38,00
Services régionaux	1 145,00	1 132,00	0,00	0,00	0,00	1 145,00
Autres	4 400,00	4 021,00	0,00	0,00	-0,28	4 058,00
Total	5 583,00	5 191,00	0,00	0,00	-0,28	5 241,00

Les emplois de l'administration centrale correspondent aux postes de l'état-major du commandement du SMA localisé à Paris. Les emplois des services régionaux correspondent à l'encadrement civil et militaire des organismes du SMA. Les emplois classés dans la catégorie « Autres » correspondent aux volontaires, bénéficiaires du dispositif SMA. Cette catégorie d'emplois implique un rythme atypique de recrutement pour tenir compte d'un taux d'attrition fluctuant et difficilement maîtrisable.

La colonne « corrections techniques » prend en compte l'ajustement sur les ETPT rendu nécessaire du fait de la précision de l'outil Tango ».

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	5 583,00	5 191,00
Total	5 583,00	5 191,00
Transferts en gestion		0,00

Le plafond d'emplois du programme 138 correspond uniquement à celui du SMA. 5 191 ETPT ont été réalisés en 2020 pour 5 583 ETPT autorisés en LFI. Les dépenses de personnel de ce programme, toutes catégories d'emplois confondues, sont intégralement imputées sur l'action n°02 « Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle » de ce programme.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 1

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois)
	(ETPT)	5191
Effectifs gérant	97	1,87 %
administrant et gérant	51	0,98 %
organisant la formation	42	0,81 %
consacrés aux conditions de travail	4	0,08 %
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	0	0 %

Les effectifs consacrés à la gestion des ressources humaines, à l'organisation de la formation et aux conditions de travail sont définis par les référentiels des emplois en organisation (REO) des formations du SMA, élaborés en fonction des plafonds d'emplois en ETPT autorisés dans la loi de finances.

L'ensemble des postes prévus en LFI a été honoré.

Il est à noter que s'agissant du personnel « organisant la formation », cette typologie d'emplois est étroitement liée à la mission du SMA de formation professionnelle des volontaires, expliquant ainsi un ratio proche de celui relatif au personnel « administrant et gérant ». Le pilotage et la politique des compétences RH sont quant à eux effectués par le ministère des armées (direction des ressources humaines de l'armée de terre).

Au total, le ratio des effectifs consacrés à la gestion des ressources humaines est relativement stable par rapport à 2019.

Effectifs inclus dans le plafond d'emplois		Effectifs hors plafond d'emplois		
intégralement gérés	partiellement gérés (agents en détachement, en MAD) (1)	gérés pour un autre ministère	gérés pour des organismes autres que les ministères	gérés pour le ministère (CLD, CFA) (2)
80,87 %	19,13 %	0 %	0 %	0 %

(1) mise à disposition (MAD)

(2) congé de longue durée (CLD), congé de fin d'activité (CFA)

Cet indicateur permet de singulariser la gestion et l'administration RH directement effectuées en régie par le SMA (engagés volontaires et volontaires du SMA) de celles partiellement et indirectement partagées avec le ministère des armées (cadres militaires et personnel civil). Les ratios, conformes aux prévisions, sont relativement stables par rapport à la gestion précédente.

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
Rémunération d'activité	96 021 333	99 934 248	98 588 213
Cotisations et contributions sociales	56 402 693	58 953 116	58 795 949
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	49 232 346	51 545 512	51 030 743
– Civils (y.c. ATI)	1 088 107	789 864	972 259
– Militaires	48 144 239	50 755 648	50 058 484
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	86 478	120 000	89 645
Autres cotisations	7 083 869	7 287 604	7 675 561
Prestations sociales et allocations diverses	1 741 391	1 715 624	2 126 428
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	154 165 418	160 602 988	159 510 590
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	104 933 072	109 057 476	108 479 847
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les ressources ouvertes en LFI 2020 ont été suffisantes pour couvrir les besoins en masse salariale. En gestion, un dégel de la réserve a été nécessaire pour tenir compte d'un aléa de gestion lié à la mise en œuvre, dans le courant de l'année, du nouveau calculateur de solde, Source Solde, qui a induit en comptabilité une surconsommation d'environ 0,5 M€ en HCAS au titre des rémunérations principales. D'autres facteurs expliquent également le recours à un dégel de la réserve tels que le remboursement au BOP du service de santé des armées (0,27 M€) pour du personnel engagé au profit du SMA, le paiement des primes COVID (0,028 M€), la mise en œuvre de mesures de quarantaine induisant une double présence de certains personnels durant la période des mutations (0,062 M€).

En 2020, l'assiette du CAS Pensions déterminée en LFI pour le personnel civil a été sous-dimensionnée, avec un montant de CAS en exécution de 0,97 M€, pour un montant programmé de 0,79 M€ en 2020, en raison d'une sous-évaluation inscrite dans le PAP 2020. S'agissant du CAS Pensions des militaires, son exécution à hauteur de 99 % (39,71 M€) témoigne d'un montant prévisionnel (40,1 M€) correctement calculé.

Le montant versé au titre des prestations sociales est étroitement lié à la composition familiale du personnel d'encadrement affecté dans les territoires ultra-marins ; son coût en 2020 a été nettement supérieur aux crédits présentés dans le cadre du PLF 2020 de 0,38 M€.

Il n'y a pas eu d'allocation pour perte d'emplois en 2020.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2019 retraitée	104,93
Exécution 2019 hors CAS Pensions	104,93
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020/ 2019	
Débasage de dépenses au profil atypique :	0,00
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	1,31
EAP schéma d'emplois 2019	
Schéma d'emplois 2020	1,31
Mesures catégorielles	0,55

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Mesures générales	0,43
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	0,43
GVT solde	0,35
GVT positif	0,35
GVT négatif	
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,03
Indemnisation des jours de CET	
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	0,03
Autres variations des dépenses de personnel	0,88
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,39
Autres variations	0,49
Total	108,48

Les déterminants habituels de la masse salariale (schéma d'emplois, GVT, mesures catégorielles et générales) ont été des facteurs d'évolution par rapport à la gestion précédente.

En 2020, l'impact du schéma d'emplois s'est élevé à 1,31 M€ pour une prévision de 2,25 M€ en LFI.

Les mesures catégorielles prévues à hauteur de 0,6 M€ en LFI se sont élevées à 0,55 M€ consécutivement à la mise en œuvre décalée du PPCR (protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations) au ministère des armées. La typologie des mesures mises en œuvre est précisée dans le paragraphe relatif aux mesures catégorielles.

Les mesures générales, prévues à hauteur de 0,9 M€, se sont élevées à 0,43 M€ et ont porté essentiellement sur la revalorisation des bas salaires.

S'agissant du facteur « glissement-vieillesse-technicité » (GVT), le personnel militaire qui constitue l'essentiel des ETPT de l'encadrement du SMA étant affecté pour 3 ans, le taux de progression de leur masse salariale est peu élevé. Ainsi, le GVT positif a généré une variation de masse salariale de 0,35 M€ ce qui représente 0,32 % de la masse salariale exécutée hors CAS Pensions.

Compte tenu du faible flux d'entrée-sortie du personnel civil, de l'important mouvement de l'encadrement militaire remplacé par du personnel de grade et d'ancienneté équivalente et du type de rémunération des volontaires, le GVT négatif est nul.

Dans la rubrique «Rebasages de dépenses à profil atypique », l'écart de +0,02 M€ par rapport à la LFI 2020 s'explique par le versement de la prime « COVID ».

La variation de l'IECSG est de -9 549 euros par rapport à 2019.

S'agissant des « autres variations », il s'agit de l'indemnité d'installation outre-mer dont le versement se fait en trois fractions dont deux l'année suivant l'année d'affectation pour le personnel nouvellement arrivé en fonction de leur grade. Cette prime a ainsi généré un surcoût de 0,49 M€.

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1349 – Volontaires du SMA	8 885	8 885	8 885	8 225	8 225	8 225
1361 – Personnels administratifs	44 714	44 714	44 714	39 832	39 832	39 832
1362 – Personnels techniques	38 487	38 487	38 487	33 941	33 941	33 941
1364 – Militaires (hors gendarmes)	61 334	61 334	61 334	57 039	57 039	57 039
1365 – Ouvriers d'État	74 612	74 612	74 612	61 806	61 806	61 806

Ces coûts moyens ont été déterminés à partir des restitutions de solde et de l'exécution 2020 par compte PCE constatés dans Chorus. Ils correspondent, pour chaque catégorie d'emplois, au coût moyen annuel hors CAS Pensions et hors prestations sociales.

Compte tenu de ce que le personnel servant au SMA ne sert que deux à trois ans sur son poste, les coûts d'entrées et de sorties du personnel sont considérés identiques car tout personnel « sortant » est remplacé par un personnel de grade et de qualification équivalents.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						457 850	457 850
PPCR - revalorisation	1 070	Militaires	Militaires	01-2020	12	299 751	299 751
Revalorisation de la solde des volontaires	4 740	Militaires	Volontaires	01-2020	12	158 099	158 099
Mesures indemnitaires						94 484	94 484
Revalorisation de l'indemnité pour temps d'activité et d'obligations professionnelles complémentaires	1 070	Militaires	Militaires	01-2020	12	94 484	94 484
Total						552 334	552 334

Du fait de leur statut, les catégories de personnel du SMA bénéficient des mesures catégorielles du ministère des armées.

La mesure relative à la revalorisation de la solde des volontaires, budgétisée à hauteur de 0,158 M€ a effectivement été mise en œuvre pour un montant de 0,158 M€.

La mesure relative à la mise en œuvre du Parcours Professionnel Carrière Rémunération (PPCR) dans son volet revalorisation budgétisée à hauteur de 0,3 M€ a été bien réalisée à hauteur de 0,3 M€.

Enfin, 2020 a vu le paiement de la dernière tranche de la revalorisation d'indemnité pour temps d'activité et d'obligations professionnelles complémentaires à hauteur de 0,94 M€ pour 0,194 M€ inscrits au PAP 2020.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Aucun crédit destiné à l'action sociale n'est consommé sur ce programme. L'action sociale du SMA est portée par le programme 212 « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense ».

COÛTS SYNTHÉTIQUES

INDICATEURS IMMOBILIERS

Nature	Repère	Libellé	Unité	Services déconcentrés	
Surface	1	SHON du parc	m ²	223 600	
	2	SUB du parc	m ²	182 940	
	3	SUN du parc	m ²	58 372	
	4	SUB du parc domanial	m ²	172 032	
	5	Ratio SUB / SHON	%	82	
Occupation	6	Effectif ETPT (réf. PEA)	nb	5 156	
	7	Ratio SUN / Poste de travail	m ² / PT	11	
	8	Coût de l'entretien courant	€	6 455 020	
	9	Ratio entretien courant / SUB	€ / m ²	35	
Entretien lourd	10	Coût de l'entretien lourd *	€	AE	4 107 753
		(parc domanial et quasi-propriété)		CP	2 876 485
	11	Ratio entretien lourd * / SUB	€ / m ²	AE	22
		(parc domanial et quasi-propriété)		CP	16
	12	Coût des travaux structurants	€	AE	2 125 750
				CP	3 390 837

* Y compris les crédits d'entretien lourd financés sur le BOP ministériel du CAS "Gestion du patrimoine immobilier de l'État".

Le commandement du SMA en administration centrale, intégré au sein des locaux de la DGOM, est entièrement soutenu par le ministère des Outre-mer. Les items inscrits dans la colonne « services déconcentrés » correspondent aux dépenses effectuées au profit des régiments du SMA.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

Génération 2019 - 2022

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2020		Consommation 2020		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 - Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	5 440 000	1 270 000	1 270 000	1 089 962	1 077 468	2 202 185	2 189 692
Wallis-et-Futuna	5 440 000	1 270 000	1 270 000	1 089 962	1 077 468	2 202 185	2 189 692
Total	5 440 000	1 270 000	1 270 000	1 089 962	1 077 468	2 202 185	2 189 692

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 1 597 120 053	CP ouverts en 2020 * (P1) 1 602 810 879
AE engagées en 2020 (E2) 1 564 835 700	CP consommés en 2020 (P2) 1 568 401 494
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 13 198 552	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 25 321 911
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 19 085 801	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 1 543 079 583

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 65 924 823				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 123 854				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 66 048 677	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 25 321 911	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 40 726 766
AE engagées en 2020 (E2) 1 564 835 700	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 1 543 079 583	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 21 756 117
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 62 482 883
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 31 266 712
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 31 216 171

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

La majorité des dépenses du programme 138 « emploi outre-mer » s'exécute sur l'année en cours. Par exception, quelques dépenses du dispositif ont généré des restes à payer.

L'évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2020, à hauteur de 62,4 M€ se répartit essentiellement comme suit :

- BOP SMA : 21,8 M€, dont 50 % représente la part restant à verser sur les opérations d'investissement engagées en 2020 ;

- BOP Emploi : 40,3 M€, l'essentiel de ces restes à payer porte sur :

- les suites de parcours des jeunes stagiaires inscrits en formation dans le cadre du Passeport mobilité formation professionnelle ;
- les subventions versées au titre des dispositifs d'aide au fret ;
- les subventions d'investissement au profit des entreprises ultramarines.

Le travail d'apurement entrepris ces dernières années, notamment sur certaines opérations des dispositifs d'aide au fret ainsi que sur les opérations les plus anciennes ouvertes au titre de la formation professionnelle et du SMA, se poursuit et doit permettre une diminution significative des restes à payer au titre des seuls engagements à clôturer, pour près de 10 M€.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Soutien aux entreprises

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Soutien aux entreprises		1 468 057 887	1 468 057 887		1 468 057 887	1 468 057 887
		1 435 001 629	1 435 001 629		1 435 115 668	1 435 115 668

Cette action porte l'ensemble des dispositifs d'exonérations de cotisations sociales patronales (y compris sur les périmètres de l'assurance chômage et de la retraite complémentaire) en outre-mer compensés par des crédits budgétaires. Le financement est identique en AE et CP.

Le montant des réalisations pour 2020 s'établit à 1 435 001 629 €. Le dépassement en CP de 114 039 € relève en réalité de l'action 4 (aide au fret). Imputé à tort sur cette ligne, il est rectifié *a posteriori* dans les écritures.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 468 057 887	1 435 001 629	1 468 057 887	1 435 115 668
Transferts aux entreprises	1 468 057 887	1 435 001 629	1 468 057 887	1 435 115 668
Total	1 468 057 887	1 435 001 629	1 468 057 887	1 435 115 668

DÉPENSES D'INTERVENTIONS

CATÉGORIE 62 – TRANSFERTS AUX ENTREPRISES AE = CP : 1 435 001 629 €

Compensation aux organismes sociaux des exonérations de cotisations sociales patronales

AE = CP : 1 435 001 629 €

Les dispositifs des exonérations de cotisations sociales spécifiques aux outre-mer constituent le principal axe d'intervention du programme. Au regard des montants consommés sur le programme, y compris les dépenses de titre 2, il représente 83 % des AE et des CP exécutés en 2020. Au sein des seuls crédits hors titre 2, les montants consacrés à ces dispositifs ont représenté 91,5 % des AE et 91,7 % des CP.

Profondément réformées par la loi pour le développement des outre-mer (LODEOM) de 2009, ces exonérations compensées à l'euro par l'État en faveur des très petites entreprises (TPE) – soit 96 % des entreprises des DOM – ont connu des réformes successives jusqu'en 2019, afin notamment de concentrer l'effort sur des secteurs prioritaires ainsi que sur les moyens et bas salaires.

En 2019, les moyens consacrés à ce dispositif ont été accrus pour tenir compte de la suppression du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) et assurer sa compensation par un renforcement des exonérations et allègements des cotisations patronales ciblé vers les entreprises les plus fragiles et les plus exposées à la concurrence internationale ou contribuant au rattrapage des territoires. A ce titre, une réforme de grande ampleur a été mise en œuvre par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019, notamment par un élargissement de l'assiette des cotisations, **et la compensation des exonérations ciblées d'assurance chômage auprès de l'UNEDIC et de retraite complémentaire dues à l'AGIRC-ARRCO.**

En 2020, le dispositif a été légèrement modifié afin :

- d'une part d'intégrer le secteur de la presse dans le régime de « compétitivité renforcée » ;
- d'autre part, de relever le point d'inflexion de ce même régime (point en dessous duquel les exonérations sont maximales et à partir duquel elles décroissent) en le portant à 2 SMIC au lieu de 1,7 SMIC.

Trois régimes d'exonérations coexistent aujourd'hui pour les outre-mer :

- un régime de « compétitivité » pour les entreprises de moins de 11 salariés et certains secteurs tels que le BTP ou les transports ;
- un régime de « compétitivité renforcée » pour les secteurs clés de l'économie et la Guyane ;
- un régime dit « d'innovation et de croissance » pour les activités concourant essentiellement à la réalisation de projets innovants dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (< 250 salariés et 50 M€ de CA).

Ce dispositif, malgré un coût en augmentation de 3 % par rapport à 2019 (+ 44,8 M€), a subi les aléas économiques engendrés par la situation sanitaire avec un recours massif à l'activité partielle (dont les indemnités ne sont pas soumises à cotisations sociales) et une baisse des effectifs salariés. Le financement de l'activité partielle a été entièrement pris en charge par l'État dans le cadre du programme « prise en charge du dispositif exceptionnel de chômage partiel à la suite de la crise sanitaire » créé par la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020. Mécaniquement, la baisse de l'assiette de la masse salariale a induit une diminution des montants à compenser par le programme 138 auprès des différents régimes.

Le montant des prévisions pour 2020 (et des réalisations pour la caisse de prévoyance sociale de Saint-Pierre-et-Miquelon,) s'est établi à 1,459 M€, montant porté à 1,435 M€ après régularisations des dettes et des créances de l'exercice 2019 auprès de l'UNEDIC et l'AGIRC-ARRCO. En effet, au regard des ressources disponibles et des réalisations comptables pour 2019, il a été décidé de procéder aux régularisations en 2020 auprès de ces deux caisses, qui présentaient des écarts significatif.

Pour l'AGIRC-ARRCO, il s'agit d'un trop-perçu de 45,12 M€ en faveur de l'État entre l'estimation de l'ACOSS et la facture 2019 transmise par l'AGIRC-ARRCO. Cet écart s'explique par le fait que l'ACOSS ne disposait pas des réalisations comptables de l'AGIRC-ARRCO et que ses prévisions étaient fondées sur la base d'une clé de répartition entre les différents régimes.

S'agissant de l'UNEDIC, une dette de 21,45 M€ a majoré les versements 2020.

Sur la base des prévisions arrêtées par les organismes de sécurité sociale au 15 octobre 2020 et inscrites dans le schéma de fin de gestion, les versements effectivement réalisés en gestion auprès des différents régimes se sont établis à 1 435 001 629 € en AE/CP, en légère augmentation par rapport à 2019.

Les versements effectués auprès des différentes caisses de sécurité sociale et régimes se répartissent comme suit :

En euros	ACOSS	CCMSA	Caisse nationale déléguée à la sécurité sociale des indépendants	ENIM	UNEDIC	AGIRC-ARRCO	CPS de SPM	Total des versements
Entreprises et travailleurs indépendants implantées dans les DOM (LODEOM)	1 078 417 605	11 377 191	3 100 000	7 664 199	157 531 249	150 854 622	6 533 752	1 415 478 618
Contrat d'accès à l'emploi (CAE champ et hors-champ Exo DOM)	161 305	7 665						168 970
Déduction forfaitaire pour les particuliers employeurs dans les DOM	19 354 041							19 354 041
Total des versements par organisme de sécurité sociale	1 097 932 951	11 384 856	3 100 000	7 664 199	157 531 249	150 854 622	6 533 752	1 435 001 629

Décliné par territoires, le nombre d'entreprises et d'effectifs salariés s'établit comme suit :

	Nombre d'entreprises 2020 ciblées et hors cible exonérations spécifiques outre-mer	Nombre d'entreprises 2020 ciblées exonérations spécifiques outre-mer	effectifs salariés
Guadeloupe	10 506	8 884	41 118
Guyane	4 437	3 642	17 995
Martinique	9 607	8 021	39 059
Réunion	20 185	16 792	81 122
Saint-Pierre-et-Miquelon	642	542	1 499
Total	45 376	37 880	180 793

ACTION

02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	160 602 988	105 651 130	266 254 118	160 602 988	110 219 852	270 822 840
	159 510 590	95 454 192	254 964 782	159 510 590	98 448 930	257 959 520

Après retraitement des données et rectification des erreurs d'imputations, le montant des consommations sur l'action 2 du programme s'établit à 255 154 311 € en AE et à 257 959 520 € en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	160 602 988	159 510 590	160 602 988	159 510 590
Rémunérations d'activité	99 934 248	98 588 213	99 934 248	98 588 213
Cotisations et contributions sociales	58 953 116	58 795 949	58 953 116	58 795 949
Prestations sociales et allocations diverses	1 715 624	2 126 428	1 715 624	2 126 428
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	55 750 000	65 321 389	55 750 000	64 468 412
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	48 550 000	58 245 760	48 550 000	57 392 783
Subventions pour charges de service public	7 200 000	7 075 629	7 200 000	7 075 629
Titre 5 : Dépenses d'investissement	13 586 130	13 621 881	17 042 589	14 273 976
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	13 586 130	13 664 924	17 042 589	14 260 849
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		-43 043		13 127
Titre 6 : Dépenses d'intervention	36 015 000	16 225 922	36 739 263	18 768 864
Transferts aux ménages	33 395 000	5 297 172	34 119 263	7 812 774
Transferts aux entreprises		84 793		84 793
Transferts aux collectivités territoriales		1 624 265		1 621 605
Transferts aux autres collectivités	2 620 000	9 219 692	2 620 000	9 249 692
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	300 000	285 000	688 000	937 678
Dotations en fonds propres	300 000	285 000	688 000	937 678
Total	266 254 118	254 964 782	270 822 840	257 959 520

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

AE = 64 976 283 € CP = 64 165 818 €

Après retraitement des données et rectification des erreurs d'imputations, le montant des consommations s'établit à 64,98 M€ d'AE et 64,17 M€ de CP.

CATÉGORIE 31 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL

AE= 57 900 653 € CP = 57 090 189 €

Les consommations AE/CP mentionnées ci-dessous correspondent aux consommations relatives aux dépenses de fonctionnement du SMA. Ces dépenses ont permis de financer la formation professionnelle de près de 4 192 bénéficiaires en 2020 et le fonctionnement courant de huit formations administratives.

Sur l'ensemble de la consommation, 1 M€ concernent des dépenses liées à l'impact la crise sanitaire.

Les dépenses liées à la formation professionnelle

Elles représentent 42,9 M€ en AE et 42,1 M€ en CP, soit 74 % des dépenses de fonctionnement.

Il s'agit essentiellement :

- de dépenses de formation directe : 19,5 M€ en AE et 20,2 M€ en CP

Le SMA met en œuvre 91 formations réparties dans 12 familles professionnelles : métiers de la terre et de la mer, du bâtiment et travaux publics, de la mécanique et travail des métaux, de la maintenance, des transports et de la logistique, de la gestion administrative des entreprises, de la sécurité, du commerce, de l'hôtellerie-restauration, des services, de l'action culturelle et sportive, de la remobilisation vers l'emploi ou du numérique. Pour 2020, ces formations regroupent **193** filières, dont **5** ont été mises en place au cours de l'année et **21** ont fait l'objet d'une adaptation.

Le SMA poursuit sa politique d'adaptation des formations professionnelles offertes en fonction des besoins du secteur économique local et en développant les formations menant à un titre professionnel. Cette politique implique une mise aux normes permanente des filières et le recours à l'externalisation pour certains pans de la formation.

- de dépenses d'alimentation : 7,3 M€ en AE/CP

Ces dépenses ont permis de financer les prestations d'alimentation au profit des 5 191 ETPT du SMA (cadres et volontaires). La baisse des dépenses d'alimentation en 2020 s'explique par la fermeture temporaire des formations des régiments en période de crise sanitaire.

- de dépenses liées au soutien courant des volontaires : 16,1 M€ en AE et 14,6 M€ en CP

Cette catégorie de dépense comprend :

- l'entretien immobilier : 8,8 M€ en AE et 8,3 M€ en CP ;

Cette dépense a contribué à entretenir un parc immobilier étendu sur 21 emprises dont la surface utile nette (SUN) est de 55 872 m². Les travaux entrepris ont permis rattraper le retard pris (compte tenu de la priorité donnée aux investissements à réaliser dans le cadre du plan SMA 6 000) sur la maintenance obligatoire et la mise à niveau des emprises afin de garantir un usage sécurisé des bâtiments existants tout en améliorant leur performance technique et en abaissant leur coût de fonctionnement.

- les dépenses d'énergie et de fluides : 2,9 M€ en AE et 2,7 M€ en CP ;

Malgré l'augmentation des effectifs et des tarifs appliqués outre-mer, ces dépenses sont contenues par la mise en œuvre d'une politique globale de maîtrise des consommations visant à réduire les dépenses d'énergie et de fluides, notamment celles portant sur la climatisation.

- le transport : 2,2 M€ en AE et 1,5 M€ en CP ;

Il s'agit des dépenses liées au transport d'équipement et de matériels vers les formations du SMA stationnées en outre-mer (véhicules, engins de travaux publics, etc.). Le niveau de cette dépense est également lié au volume de mobilier à transporter pour équiper les bâtiments.

- les dépenses postales et de télécommunication : 0,6 M€ en AE et 0,6 M€ en CP ;

Ces dépenses sont en légère hausse compte tenu de l'augmentation du nombre de cadres et de stagiaires accueillis.

- l'ameublement : 1,6 M€ en AE et 1,5 M€ en CP.

Il s'agit des dépenses de première dotation et de renouvellement de l'ameublement (acquisition de nouvelles collections pour l'ameublement des chambres collectives et des salles de formation des stagiaires).

Les dépenses de fonctionnement courant et de soutien général

Elles représentent 15 M€ en AE et 15 M€ en CP, soit 26 % des dépenses de fonctionnement et comprennent :

- les changements de résidence et frais de déplacements : 4,2 M€ en AE et 4,2 M€ en CP ;

Il s'agit des dépenses liées à la mutation des cadres affectés au SMA ainsi que celles liées aux missions et aux liaisons administratives, techniques et de commandement effectuées par le personnel du SMA. Le niveau de dépense est en diminution par rapport à 2019.

- les locations immobilières : 10,8 M€ en AE/CP ;

Cette dépense a permis de financer 773 baux destinés à l'hébergement des agents civils et militaires d'encadrement. La tendance légèrement haussière de la dépense est principalement liée à l'augmentation du nombre de cadres (+32), à l'adaptation du parc locatif à la composition des familles lors du plan annuel de mutation et à la revalorisation annuelle des loyers.

CATÉGORIE 32 - SUBVENTION POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC AE=CP : 7 075 629 €

Pour mener à bien les missions qui lui sont confiées, l'agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM), unique opérateur du ministère des outre-mer, bénéficie d'une subvention pour charges de service public (SCSP), fixée à 7 200 000 € en LFI 2020.

Après application de la mise en réserve gouvernementale (124 371 €), la SCSP de LADOM s'est élevée en 2020 à 7 075 629 € en AE=CP (cf. partie opérateur du programme).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**AE = 13 621 881 € CP = 14 273 976 €**

Les consommations mentionnées ci-dessous correspondent aux consommations du SMA en matière d'investissement. À ces engagements s'ajoutent les AE affectées sous tranches fonctionnelles (TF) et non consommées d'un montant total de 13 198 552 €. Ces AENE sont destinées essentiellement aux opérations suivantes qui visent à garantir l'attractivité et le niveau de performance du SMA :

- 6,7 M€ pour la construction du futur ensemble alimentation-loisirs et 1,3 M€ relatifs à la rénovation de la zone technique à Saint-Jean du Maroni en Guyane (quartier NEMO) ;
- 1,1 M€ pour la réhabilitation des ateliers DML, ainsi que 314k€ pour finaliser la construction d'un nouveau poste de commandement et 544k€ pour débuter la réhabilitation des logements domaniaux, le tout au RSMA de La Martinique ;
- 1,9 M€ pour la construction d'un hangar de formation professionnelle et la rénovation de la zone des ateliers de maintenance du régiment de La Réunion. Partiellement condamnés, car dangereux, les bâtiments de la zone technique doivent être réhabilités pour également accueillir des docks de formation professionnels ;
- 637 k€ pour la finalisation de la construction/réhabilitation des bâtiments destinés aux cadres célibataires et 306 k€ pour lancer les études préliminaires à la construction d'un nouvel ensemble de restauration/pôle formation hôtellerie du RSMA de Mayotte.

Cette situation est conforme au schéma directeur d'infrastructure du SMA. Ce dernier a été établi lors du quinquennal 2018-2022 afin d'héberger, d'alimenter et de former 6 000 bénéficiaires. Ce schéma prend en compte le niveau des restes à payer, le montant des crédits de paiement accordés par année et le rythme de construction dans les territoires. Il est maintenant complété par le schéma directeur immobilier (SDI) du SMA du 30 janvier 2019. Celui-ci permet, aux travers de lignes directrices et de critères de notations des opérations d'infrastructure de définir une stratégie immobilière permettant au SMA d'atteindre son format « SMA 2025 »

Les dépenses d'infrastructure

Les AE ont été engagées à hauteur de 9,9 M€ et les CP ont été consommés à hauteur de 10,7 M€. Ces dépenses se répartissent de la façon suivante :

- constructions : 3,7 M€ en AE et 4,4 M€ en CP ;

Les crédits en AE ont notamment permis de construire un poste de commandement au profit de la nouvelle compagnie créée au RSMA-Guyane. Une autre part de ces crédits a été utilisée pour la passation d'un marché d'architecture en vue de la construction d'un nouvel ensemble d'alimentation et loisirs pour le RSMA-Guyane au quartier NEMO.

- travaux structurants : 2,1 M€ en AE et 3,4 M€ en CP ;

Le SMA a notamment engagé des travaux structurants permettant d'augmenter la capacité d'alimentation du nouveau centre de formation de BOURAIL au profit du RSMA-Nouvelle-Calédonie.

- entretien lourd : 4,1 M€ en AE et 2,9 M€ en CP ;

Les crédits en AE ont permis de poursuivre les travaux de construction/réhabilitation des bâtiments cadres célibataires du RSMA-Mayotte ainsi que la réhabilitation de l'ensemble des ateliers de maintenance et de logistique du RSMA-Mayotte.

Depuis 2010, afin d'atteindre l'objectif des 6 000 bénéficiaires, la quasi-totalité des crédits d'investissement a été consacrée à l'adaptation capacitaire des fonctions indispensables à l'accueil immédiat des stagiaires (hébergement, alimentation et formation professionnelle). Cet objectif étant atteint, le schéma directeur infrastructure du SMA va permettre d'orienter les efforts sur la maintenance des infrastructures et sur les conditions de vie en internat au profit des stagiaires.

Les dépenses d'équipement

Pour ces dépenses, les AE ont été engagées à hauteur de 3,7 M€ et les CP ont été consommés à hauteur de 3,6 M€. Elles ont permis de poursuivre l'équipement des pôles de formation des régiments, le renouvellement et l'alignement de certains engins aux évolutions de la réglementation CACES en vigueur depuis le 1er janvier 2020 ainsi que le renouvellement réglementaire du parc automobile (116 véhicules et engins achetés).

DÉPENSES D'INTERVENTION**AE = 16 760 557 CP= 19 071 458**

Après retraitement des données et rectification des erreurs d'imputations, le montant des consommations s'établit à 16,76 M€ d'AE et 19,07 M€ de CP.

CATÉGORIE 61 – TRANSFERTS AUX MÉNAGES**AE = 13 358 512 CP = 15 639 413****L'opérateur LADOM (AE = 4 203 000 € ; CP = 6 537 750 €)****Passeport mobilité formation professionnelle**

Le dispositif passeport pour la mobilité de la formation professionnelle (PMFP) s'adresse aux demandeurs d'emploi résidant en outre-mer, désireux d'accéder à une formation en mobilité en raison de la saturation ou de l'inexistence de la formation souhaitée dans leur territoire de résidence. Il se caractérise par une prise en charge, sous conditions de ressources, des dépenses liées à la mobilité (frais pédagogiques, d'installation et frais de transport).

Trois mesures sont ainsi inscrites au PMFP :

- l'allocation complémentaire de mobilité (ACM) ;
- l'action mobilité formation emploi (AMFE) ;
- l'accompagnement post-mobilité (APM), qui permet également au stagiaire d'assurer les dépenses liées à sa recherche d'emploi pendant une période de 2 mois après sa sortie de formation.

L'agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM), est chargée de la gestion des aides en application de l'article L.1803-10 du code des transports.

En 2020, 1 364 nouvelles mesures de formations professionnelles ont été engagées. L'activité est en forte baisse par rapport à l'exercice 2019, conséquence de la crise sanitaire et des effets du confinement, puis d'une reprise perturbée par le prolongement des restrictions. La baisse est de 54 % en moyenne, avec un impact majoré en Guyane et à La Réunion. Le recul est moins marqué en Guadeloupe et à Mayotte.

Cette baisse s'est traduite par un ajustement du financement prévu en LFI, soit 22,3 M€ en AE et 23,1 M€ en CP. LADOM a en effet consommé 4 203 000 € en AE et 6 537 750 € en CP pour 2020, soit un coût unitaire moyen de 10 130 € par action, comprenant les frais pédagogiques, la rémunération « stagiaire » et les cotisations sociales.

En complément des mesures de formation, 1 143 allocations complémentaires de mobilité (ACM) ont été engagées pour un budget de 2,531 M€. En 2019, LADOM avait délivré 2 130 ACM pour un budget de 4,977 M€.

Dans le cadre du programme Cadres pour Mayotte, 43 nouvelles mesures ont été prises en charge, pour un budget de 162 000 €.

Par ailleurs un processus de rapprochement avec Pôle emploi a été initié en 2020 portant notamment sur l'achat et la prescription de formations en mobilité, l'accompagnement post formation, les systèmes d'information et le contrôle interne.

Le tableau ci-dessous précise le nombre de bénéficiaires enregistrés en 2020 par dispositif du PMFP.

Bilan 2020 _Dispositifs du Passeport mobilité formation professionnelle															
Territoires concernés	Allocation compl. Mobilité (ACM)					Mobilité formation emploi (MFE)					Allocation post-mobilité (APM)				
	2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020
Guadeloupe - Saint Martin/Saint Barthélemy	630	667	440	388	247	382	520	256	208	139	110	40	0	0	31
Guyane	205	194	218	263	75	174	210	211	247	47	10	6	0	0	31
Martinique	471	465	549	486	228	417	433	489	406	159	110	26	0	0	43
Mayotte	306	286	322	318	246	236	186	222	179	46	55	10	0	0	21
La Réunion	538	690	657	588	311	333	491	442	406	236	140	17	0	0	48
Sous-total Périmètre LADOM	2150	2302	2186	2043	1107	1542	1840	1620	1446	627	425	99	0	0	174
Nouvelle-Calédonie	8	12	43	34	22	7	14	40	28	19	5	6	0	0	2
Wallis & Futuna	14	12	13	18	2	14	13	9	17	1	2	5	0	0	
Saint-Pierre-et-Miquelon	7	3	4	5	2	3	4	7	8	3	5	5	0	0	
Polynésie Française	0	0	12	18	10	0	0	12	30	11	0	0	0	0	
Sous-total Périmètre COM	29	27	60	75	36	24	31	56	83	34	12	16	0	0	2
TOTAL	2179	2329	2246	2118	1143	1566	1871	1676	1529	661	437	115	0	0	176
TOTAL (ACM, MFE, APM)					1980										

Sources Bilan_2020-LADOM

Cadres de Mayotte : (AE= 254 304 € CP= 213 226 €)

Le dispositif des « cadres de Mayotte », ouvre la possibilité à de jeunes mahorais de suivre une formation menant à un diplôme de niveau master 2 (bac + 5) en prenant en charge à la fois le transport, une aide à l'installation et une allocation mensuelle pendant une durée de cinq ans. Cette dernière est destinée à « compléter les ressources financières » de l'étudiant et ne peut réglementairement dépasser 808 euros mensuels au titre des différentes aides financières versées par l'État (art. D. 1803-40 du code des transports).

Cette politique vise à faciliter aux étudiants volontaires leur accès à l'emploi dans des postes d'encadrement dans les entreprises, les collectivités publiques et les établissements publics à Mayotte, c'est-à-dire dans la perspective d'un retour dans le département une fois le cursus de formation achevé (art. D. 180-37 du code des transports).

Depuis 2018, le ministère des outre-mer s'appuie sur l'expérience de l'ACESTE CNAM pour l'accompagnement pédagogique tout au long du parcours de formation et le suivi des mahorais bénéficiaires du programme Cadres Avenir.

A la rentrée universitaire 2020-2021, 60 étudiants sont suivis dans le cadre du dispositif. Les cinq premiers diplômés qui en sont issus sont employés à Mayotte sur des postes en adéquation avec leur formation (gestionnaire comptable au centre universitaire et de recherche de Mayotte, chargé de mission au centre de ressources politique de la ville.).

Le montant total du financement pour 2020 s'est élevé à 254 304 € en AE et 213 226 € en CP.

Programmes spécifiques dans les collectivités du Pacifique AE = 8 900 931 € ; CP = 8 888 437 €**S'agissant de la Nouvelle-Calédonie AE = 7 117 065 € ; CP = 7 117 065 €**

La période de confinement au cours de l'année 2020 liée à la pandémie de la Covid-19 a provoqué des effets directs et immédiats sur l'insertion professionnelle des jeunes. La réalisation apparaît ainsi en baisse par rapport aux crédits inscrits en LFI (7 358 412 €).

Le tableau ci-dessous récapitule par mesures spécifiques, la consommation réalisée en 2020.

Intitulé de la mesure spécifique	Consommation en AE au 31/12/2020	Consommation en CP au 31/12/2020
CHANTIER DEVT LOCAL	236 753	236 753
JEUNES STAGIAIRES DEVT	199 127	199 127
INSERT EMP COM CPER Bourses des îles	838 000	838 000
INSERT EMP COM Cadres d'avenir	5 400 000	5 400 000
Master of Business of Administration	443 185	443 185
TOTAL en euros	7 117 065	7 117 065

- Chantiers de développement local (CDL)

La dotation 2020 a permis d'accueillir 64 stagiaires, dont 34 femmes, pour un total de 162 mois CDL.

La durée moyenne de chaque chantier a été de 2,6 mois (contre 2,4 mois en 2019). La moyenne d'âge des stagiaires est de 35 ans. 3 % des stagiaires ont exercé dans les administrations de l'État et à 97 % dans le milieu associatif, les administrations communales ou de la Nouvelle-Calédonie, ce qui représente une évolution positive au regard de l'objectif de mieux servir le milieu associatif.

Au total, le dispositif a consommé 236 753 € en AE=CP.

- Cadres Avenir

Il s'agit d'un dispositif politique destiné au rééquilibrage économique et sociale de la Nouvelle Calédonie, le programme Cadres Avenir accompagne pédagogiquement, notamment les populations d'origine Kanak qui souhaitent reprendre un cursus d'études supérieures en métropole, afin de leur permettre d'accéder « aux responsabilités dans tous les secteurs d'activités ».

Financé à 90 % par l'État et à 10 % par la Nouvelle-Calédonie, au travers d'une subvention accordée au GIP Formation Cadres Avenir, ce dispositif est encadré par un comité de suivi regroupant les partenaires économiques et politiques de la Nouvelle-Calédonie, dont les signataires des Accords de Matignon Oudinot et de Nouméa.

Le GIP gère en moyenne plus de 150 étudiants par an en métropole.

Pour l'année 2019/2020 et malgré les contraintes liées à la crise sanitaire, le taux de réussite des étudiants reste identique aux trois dernières années, soit 82 %

La consommation au 31 décembre 2020, soit 5 400 000 € en AE=CP, est conforme à la prévision initiale.

- Programme Master Business Administration (MBA)

Le dispositif « Maîtrise en administration des affaires » appelé « MBA » a comme objectif de former des cadres dirigeants, déjà en poste, afin d'acquérir des outils de gestion et des postures managériales.

Entre 2014 et 2020, 68 personnes dont 50 % sont d'origine kanak ont bénéficié de ces formations. Le taux global de réussite reste inchangé, soit environ 60 %.

En 2020, la subvention accordée à la collectivité pour la mise en œuvre de ce programme s'établit à 443 185 € en AE=CP.

- Jeunes stagiaires pour le développement (JSD)

La dotation allouée en 2020 a permis d'accueillir 72 stagiaires, dont 41 femmes, pour un total de 200 mois CDL. La durée moyenne de chaque chantier a été de 2,6 mois (au lieu de 3,14 mois en 2019) et la moyenne d'âge des stagiaires de 22 ans.

26 % de stagiaires ont exercé dans les administrations de l'État et 72 % dans le milieu associatif, les administrations communales ou de la Nouvelle-Calédonie, au lieu de 32 % en 2019.

Au total, le financement du dispositif a représenté 199 127 € en AE=CP.

- Bourses des îles Loyautés

Il s'agit d'attribuer aux élèves et étudiants méritants, bacheliers avec une mention, titulaires d'un diplôme de niveau III (BTS, DUT), étudiants titulaires d'un diplôme universitaire français, ou étranger reconnu par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, étudiants préparant un diplôme d'ingénieur, d'une école de commerce, d'une école normale supérieure, d'une école vétérinaire agréée par l'Éducation nationale une bourse spécifique, attribuée par décision de l'exécutif dans la limite des crédits budgétaires et selon les besoins exprimés par le plan de formation prévisionnelle validé par le bureau de l'assemblée de Province des îles Loyauté.

L'étudiant s'engage à réaliser un projet professionnel pour la Province des Îles Loyauté pendant les 7 années suivant l'obtention du diplôme. A défaut, l'étudiant doit rembourser la totalité des sommes perçues.

Dans le cadre du contrat de développement État/Province des îles Loyauté, 838 000 € en AE=CP ont été consommés au titre de ce dispositif.

S'agissant de Wallis-et-Futuna : AE = 1 410 531 € CP = 1 398 038 €

Le tableau ci-dessous récapitule par mesures spécifiques, la consommation réalisée en 2020.

Intitulé de la mesure spécifique	Consommation en AE au 31/12/2020	Consommation en CP au 31/12/2020
CHANTIER DEVT LOCAL	1 011 136	1 008 476
INSERT EMP COM	267 369	267 369
PASSEPORT MOBILITE FORMATION PROFESSIONNELLE	132 026	122 193
TOTAL	1 467 576	1 455 083

- Chantiers de développement locaux

Le programme des chantiers de développement locaux doit offrir un double accompagnement : une aide financière temporaire et une aide à la réinsertion sociale et professionnelle ou complément de formation initiale pour les jeunes.

Sur le territoire de Wallis, le dispositif est piloté par la circonscription d'Uvéa pour les chantiers conduits par la chefferie et par le SITAS (service de l'inspection du travail et des affaires sociales) pour le suivi de tous les autres organismes d'accueil.

Sur l'île de Futuna, le dispositif est piloté par le SITAS pour les circonscriptions comme pour les associations.

Rattaché au CCT, le dispositif « chantiers de développement locaux » bénéficie d'une enveloppe contractualisée de l'État à hauteur de 4 000 000 € pour la période 2019-2022.

Au 31 décembre 2020, 1 011 136 € en AE et 1 008 476 € en CP ont été consommés au titre du présent dispositif, répartis ainsi qu'il suit :

- 342 428 € en AE=CP par le SITAS ;
- 228 048 € en AE=CP par la circonscription d'Uvea ;
- 235 520 € en AE et 234 000 € en CP par la circonscription d'Alo ;
- 145 140 € en AE et 144 000 € en CP par la circonscription de Sigave ;
- 60 000 € en AE=CP par le Territoire, pour les travaux de résorption de l'habitat insalubre (RHI).

La consommation a été dynamique en gestion et le dispositif a été abondé de 17 136 € en AE et 14 476 € en CP par rapport à l'enveloppe initiale (994 000 € en AE=CP), pour mieux répondre aux besoins des circonscriptions et du SITAS.

- Formation professionnelle Passeport mobilité

La mise en œuvre du dispositif passeport mobilité formation professionnelle est effectuée par le SITAS en partenariat avec l'agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM) pour les jeunes en formations professionnelles hors Territoire (métropole, Nouvelle-Calédonie, etc.) avec possibilité de prise en charge des frais de déplacement, des frais de formation, d'aide financière mensuelle ou d'aide à l'installation.

Le dispositif, dorénavant rattaché au contrat de convergence et de transformation, bénéficie d'une enveloppe contractualisée de l'État, à hauteur de 1 055 000 € en AE = CP, pour la période 2019-2022.

En 2020, la dotation attribuée au Territoire s'est établie à 173 800 € en AE=CP.

Cependant, le SITAS n'a été en mesure de consommer que 132 0256 € en AE et 122 1923 € en CP, ce qui représente respectivement un taux de consommation de 76 % en AE et 70 % en CP.

- Cadres de Wallis et Futuna

Ce programme permet à des personnes originaires du Territoire, d'acquérir par la formation les compétences nécessaires pour occuper des postes à hautes responsabilités, tant dans le secteur privé que public à Wallis ou à Futuna.

Une enveloppe initiale de 270 000 € en AE=CP a été allouée au dispositif « Cadres de Wallis et Futuna » pour l'année 2020. Cependant, compte tenu de la situation sanitaire liée à la crise de la COVID-19 (mise en place de mesures spécifiques en matière de formation professionnelle pour les acteurs et financeurs de la formation, restrictions des déplacements, mesures barrières) et à la suite du raccordement de l'île au très haut débit (THD), le Territoire a décidé de privilégier l'e-formation ou les formations à distance. Peuvent être citées pour exemple les mesures suivantes :

- 34 107 € en AE=CP ont été consommés pour répondre aux demandes d'e-formation au sein de l'Université numérique (ex. Campus connecté) du Territoire ;
- 66 819 € en AE=CP ont été réalisés pour le Diplôme universitaire de gestion des entreprises, qui constitue la 1^{re} formation diplômante proposé par l'Université numérique.

Au total, la consommation du SITAS a représenté au 31 décembre 2020, 250 737 € en AE=CP, dont 149 813 € en AE=CP directement fléchés sur le dispositif « Cadres de Wallis et Futuna ».

S'agissant de la Polynésie française : 373 335 € en AE = CP

- Chantiers de développement locaux

Ce dispositif a pour but de procurer une aide financière temporaire et une insertion professionnelle à des populations particulièrement défavorisées en contrepartie d'un travail d'intérêt général dans divers secteurs d'activité. Les chantiers sont ouverts aux personnes à la recherche d'un emploi :

- âgées d'au moins 16 ans et de moins de 26 ans « chantiers jeunes », d'une durée de 12 semaines ;
- âgées de 26 ans et plus, « chantiers adultes » d'une durée minimale de 4 semaines,

En 2020, malgré le contexte de crise sanitaire impactant l'activité économique et social, 198 contrats ont pu être mis en place pour 73 jeunes et 125 adultes. Plus de la majorité (50 %) des CDL ont bénéficié aux communes, 20 % aux services de l'État, 13 % au Pays et seulement 12 % à des associations.

La consommation au 31 décembre 2020 s'élève à 373 335 € en AE=CP, soit une légère baisse de -0,4 % par rapport à l'enveloppe initiale (375 000 € en AE=CP), liée à une augmentation des contrats interrompus en cours de gestion en raison de congés maladie.

CATEGORIE 62 – TRANSFERTS AUX ENTREPRISES

AE = CP : 57 045 €

Prime à la création d'emploi en faveur des jeunes

Il s'agit d'une aide, prime versée pour le recrutement d'un jeune sans emploi âgé de 16 à moins de 26 ans, en contrat à durée déterminée, à temps complet, pendant 3 ans. L'aide accordée représente 20 % du SMIG pour les 2 premières années et 10 % pour la 3^e année.

Au 31 décembre 2020, le SITAS a consommé 88 % de sa dotation initiale de 65 000 € en AE=CP, soit 57 045 € en AE=CP.

CATÉGORIE 64 – TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

AE = 3 345 000 € CP = 3 375 000 €

Après retraitement des données et rectification des erreurs d'imputations, le montant des consommations s'établit à 3,34 M€ d'AE et 3,37 M€ de CP.

Subvention à l'IFCASS : AE = CP : 3 000 000 €

L'institut de formation aux carrières administratives, sanitaires et sociales (IFCASS) prépare un public de jeunes ultramarins à la présentation de divers concours, prioritairement orientés vers les métiers de la santé et de l'accompagnement social. Dans ce cadre, il a pour objet d'assurer en priorité la formation de jeunes originaires d'outremer résidant dans leur département ou territoire d'origine.

Par convention budgétaire du 28 février 2020, l'IFCASS bénéficie d'une subvention de 2 400 000 € répartis à raison de 1 152 000 € au titre des dépenses de fonctionnement et 1 248 000 € destinés à la remise aux normes « incendie » et « accessibilité » des bâtiments.

Les premières études et les travaux entrepris en 2020 ont mis en évidence la nécessité de mener rapidement à bien ces réfections pour des raisons sécuritaires. En raison du confinement, l'établissement a dû fermer temporairement ses portes, ce qui a permis d'accélérer ces travaux de remise aux normes. 600 000 € supplémentaires ont été alloués par avenant, en avance de phase, afin de démarrer ces travaux d'urgence conformément à la réglementation en matière de protection incendie.

La participation totale du ministère des outre-mer au budget de l'IFCASS s'est élevée pour 2020 à 3 M€ en AE=CP.

Autres mesures d'accompagnement AE = 345 000 € CP = 375 000 €

Le ministère des outre-mer a apporté un soutien financier à plusieurs collectivités afin de les accompagner dans les politiques pour l'emploi en outre-mer et encourager l'inclusion dans l'emploi durable des ultramarins les plus en difficulté sur le marché du travail :

- un versement annuel de 45 000 € en AE et CP est effectué à l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), dans le cadre de la convention de partenariat, afin notamment de permettre à ce groupement d'intérêt public de mener des études d'impact d'insertion professionnelle et contribuer à résorber l'illettrisme ;
- une subvention de 30 000 € en CP a été attribuée à l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) à la Nouvelle-Calédonie, conformément à la convention-cadre, signée pour la période 2019-2021 ;
- un engagement et un versement de 300 000 € ont été effectués au bénéfice de l'institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) au titre de la participation du MOM au financement de sessions régionales et de cycles de formation avec pour objectif de développer l'esprit de défense et de sécurité d'un public ultra-marin, notamment de jeunes.

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

CATÉGORIE 72 - DOTATION EN FONDS PROPRES AE = 285 000 € ; CP = 937 678 €

En 2020, LADOM a bénéficié d'une dotation en fonds propres affectée à des opérations d'investissement (titre 7 – catégorie 72) à hauteur de 285 k€ en AE et 937 678 € en CP, en vue du développement et de la modernisation des réseaux informatiques et du renouvellement du matériel. Dans le contexte de gestion de la crise sanitaire, l'opérateur a également effectué de nombreuses dépenses pour le télétravail.

ACTION**03 – Pilotage des politiques des outre-mer**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Pilotage des politiques des outre-mer		2 100 000 2 326 903	2 100 000 2 326 903		2 100 000 2 190 114	2 100 000 2 190 114

Après retraitement des données, le montant des consommations sur l'action 3 du programme s'établit à 2 328 211 € en AE et 2 190 114 € en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 100 000	2 181 172	2 100 000	2 057 423
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 100 000	2 181 172	2 100 000	2 057 423
Titre 5 : Dépenses d'investissement		117 231		104 192
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		82 263		80 318
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		34 968		23 874
Titre 6 : Dépenses d'intervention		28 500		28 500
Transferts aux autres collectivités		28 500		28 500
Total	2 100 000	2 326 903	2 100 000	2 190 114

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CATÉGORIE 31 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL

AE : 2 182 490 € CP : 2 057 423 €

L'action recouvre les dépenses courantes des trois entités du ministère des outre-mer : le cabinet du ministre des outre-mer, la délégation interministérielle à l'égalité des chances des Français d'outre-mer et la visibilité des outre-mer (DIECFOMVI) et la direction générale des outre-mer (DGOM). L'exécution consiste, pour l'essentiel, en dépenses de fournitures et matériels de bureau, déplacements, documentation, frais de communication et de représentation. Les

dépenses ont diminué d'environ 12 % par rapport à 2019 avec une consommation de 2 182 490 € en AE et 2 057 423 € en CP en 2020. Cela est dû notamment à la limitation des déplacements entre les outre-mer et l'hexagone dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19.

DÉPENSES D'INTERVENTION

CATÉGORIE 64 - TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

AE = CP : 28 500 €

La gestion de la crise sanitaire a également entraîné l'annulation de manifestations telles que celles de la fête de la musique (87 394 €) et des anciens combattants outre-mer (18 436 €), prévues par le ministère, ainsi que celle du forum étudiant outre-mer (15 000€), organisée annuellement par la DIECFOMVI.

Parallèlement, en réponse à cette crise, la DIECFOMVI a consacré 28 500 € pour participer à des prestations au bénéfice des étudiants ultramarins et originaires des outre-mer, présents en hexagone pendant le premier confinement en application du décret du 23 mars 2020. Les prestations à destination des étudiants comprennent notamment : la plateforme téléphonique gouvernementale 0800 130 000 pour la prise en compte des problématiques spécifiques aux ultramarins ; la plateforme « outremers.solaire.gouv.fr » pour faciliter la mise en relation des étudiants et des associations ; le recensement des étudiants souhaitant rentrer dans leur collectivité d'origine à l'issue du premier confinement. Concernant les résidents ultramarins, les prestations incluent le recensement de ce public en lien avec les délégations hexagonales des collectivités territoriales concernées et la mobilisation des aides nécessaires en collaboration avec l'union nationale des centres communaux d'action sociale.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

AE : 117 231 € CP : 104 192 €

Dans une logique de mutualisation, les dépenses d'infrastructures, de réseaux de communication et informatiques ainsi que des dépenses immobilières sont financées sur les crédits du ministère de l'intérieur. La mission outre-mer reste en charge de ses immobilisations incorporelles et de son parc automobile. A cet égard, le travail de rationalisation et de verdissement du parc de véhicules s'est poursuivi en 2020 : trois véhicules thermiques ont été remplacés par un véhicule électrique et un hybride pour 82 263 € en AE et 80 318 € en CP.

Par ailleurs, 34 968 € en AE et 23 874 € en CP ont été consommés au titre de dépenses informatiques de la DIECFOMVI.

ACTION

04 – Financement de l'économie

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Financement de l'économie		24 302 576	24 302 576		23 014 576	23 014 576
		32 052 975	32 052 975		32 646 781	32 646 781

Après retraitement des données et rectification des erreurs d'imputation, le montant des engagements et paiements de l'année 2020 sur l'action 4 s'établit à 32 823 688 € en AE et 32 760 820 € en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		38 866		
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		38 866		
Titre 6 : Dépenses d'intervention	24 302 576	32 014 109	23 014 576	32 646 781
Transferts aux ménages		8 500		8 500
Transferts aux entreprises	22 302 576	29 037 859	21 014 576	31 068 431
Transferts aux autres collectivités	2 000 000	2 967 749	2 000 000	1 569 850
Total	24 302 576	32 052 975	23 014 576	32 646 781

DEPENSES D'INTERVENTION

CATÉGORIE 62 : TRANSFERTS AUX ENTREPRISES AE : 26 673 688 € CP : 27 435 820 €

Ce montant tient compte de la rectification pour 4,5 M€ d'une action conduite par l'ADIE imputée à tort en catégorie 62 et qui relève de la catégorie 64.

Abaissement du coût du fret AE : 5 898 688 € CP : 2 759 522 €

Les crédits consommés en 2020 sont inférieurs à la prévision d'exécution en raison de la crise sanitaire, qui a eu pour conséquence la transmission tardive des dépôts de dossiers de subventions voire leur report sur 2021, ainsi que l'arrêt des services d'instructions durant le confinement.

Toutefois, malgré la crise sanitaire, 183 subventions ont été attribuées à 107 entreprises ; La subvention moyenne s'est établie à 32 233 € (contre 36 746 € en 2019), montant en diminution de 12 % par rapport à 2019.

Les secteurs d'activité pour lesquels des aides sont attribuées restent sensiblement les mêmes que les années précédentes. Les subventions versées en 2020 bénéficient toujours majoritairement aux entreprises de l'industrie manufacturière, tant par le nombre d'établissements bénéficiaires du dispositif que par les montants consacrés.

Les autres secteurs bénéficiaires sont, tout comme en 2019 la « production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution » ainsi que les autres activités de services, qui en 2020 ont concerné des associations de recyclage de déchets automobiles en Guyane. Ces deux secteurs représentent au total 32 % des subventions octroyées.

Par ailleurs, 1 400 000 € en AE et 700 000 € ont été consommés afin de compenser en partie le surcoût du fret engendré par la crise du COVID-19 et ce au bénéfice des entreprises commercialisant les fruits de La Réunion vers l'hexagone.

	AE	CP	Nombre d'entreprises subventionnées au regard des AE ouvertes en 2020	Nombre de subventions attribuées au regard des AE ouvertes en 2020
Guadeloupe	3 448 405 €	794 866 €	53	128
Saint-Martin	100 000 €	154 905 €	1	1
Guyane	- €	528 261 €	0	0
Martinique	387 250 €	442 722 €	11	11
Mayotte	89 975 €	- €	1	2
La Réunion	1 825 691 €	830 267 €	29	29
St-Pierre-et-Miquelon	8 500 €	8 500 €	2	2
Wallis-et-futuna	38 866 €	- €	10	10
TOTAL	5 898 688 €	2 759 522 €	107	183

- **Le prêt de développement outre-mer (PDOM) AE = CP : 20 M€**

Lancé en 2017, le prêt de développement outre-mer (PDOM) est un prêt sans garantie à destination des PME qui a été remanié en 2019 selon trois axes : une ouverture géographique élargie aux collectivités du Pacifique, un périmètre d'intervention étendu aux entreprises de moins de trois ans, un accroissement de l'encours maximum du prêt, pour les entreprises de plus de trois ans, de 300 k€ à 750 k€, et un allongement de sa durée maximale, de cinq à sept ans.

Le PDOM intervient en qualité de produit de cofinancement, au côté d'un financement privé (participatif, bancaire, apport en capital ou en quasi-fonds propres). Le coût du financement privé étant plus élevé en outre-mer qu'en métropole, le taux bonifié du PDOM permet aux entreprises ultra-marines de se financer à un taux moyen similaire à celui observé en métropole.

En fin d'année 2020, les volumes d'accords de financements et les décaissements du PDOM atteignent respectivement 60 M€ et 53 M€.

A compter de 2019, la contribution de la mission « Outre-mer » s'est élevée à 17,5 M€. En 2020, une dotation complémentaire de 20 M€ a été attribuée en AE=CP à la Banque publique d'investissement (Bpifrance) afin d'accroître sa capacité d'intervention compte tenu des besoins en financements exprimés et du rythme de consommations.

- **Un outil subventionnel pour le développement de l'innovation et de l'investissement CP : 4 M€**

Afin de favoriser l'émergence en outre-mer de projets innovants et environnementaux-compatibles, l'État a missionné Bpifrance dès 2019 pour décliner une offre spécifique via deux produits :

- une « subvention d'investissement » permettant à l'entreprise de maîtriser ou diminuer son impact sur l'environnement (montant d'aide maximum de 100 k€ (200 k€, en cas exceptionnel), et en respect du plafond d'aide de minimis) ;
- une « subvention d'innovation » pour répondre aux besoins des sociétés innovantes en matière d'industrialisation et de déploiement de leurs projets de R&D (couverture de 75 % des dépenses éligibles prévisionnelles dans la limite du respect des plafonds d'aide autorisés au titre du règlement de minimis)

En 2020, ont été opérés les versements des premières subventions aux entreprises concernées : 4,35 M€ ont ainsi été accordées par Bpifrance au profit de sociétés implantées en Martinique, Guyane, Guadeloupe et à La Réunion (1,8 M€ de subventions innovation et 2,55 M€ de subventions investissement).

Le versement de 4 M€ en CP constitue le solde sur la convention engagée en toute fin 2019 à hauteur de 10 M€.

- **Le soutien à l'export AE = 775 000 € CP = 676 298€**

Les actions de Business France, telles que prévues initialement ont pour partie été empêchées en raison de la crise COVID (annulation des salons professionnels, demandes d'accompagnements individuels en chute de moitié, séminaire à Paris des relais Invest repoussés du fait de l'annulation des assises économiques de l'outre-mer). Business France s'est toutefois adaptée en reformatant le plan d'actions en « tout digital », avec notamment :

- Des formations en distanciel, telles que « stratégies digitales à l'international, web et réseaux sociaux » ou « prospection à l'international dans ce contexte économique et sanitaire »
- Des programmes sur mesure sous forme numérique tels que « Caribbean Tastes of France » permettant plus d'une centaine de rencontres entre importateurs, distributeurs, acheteurs, prescripteurs, et détaillants directs (e-commerce) sur 5 zones géographiques (Québec, New-York, Californie, Floride, Mid-Atlantique) ou encore « Booster Afrique Australe – Bati Tropical / Cleantech » pour la Réunion et Mayotte.

Dans ce contexte de crise sanitaire, le ministère des outre-mer a par ailleurs souhaité augmenté de 50 % à 80 % l'aide au financement des volontariats internationaux en entreprise (VIE) afin de permettre le maintien de plusieurs d'entre eux en poste.

Le financement de ces mesures a donné lieu au versement de 95 048 € pour solde des actions menées en 2019 et 193 750 € tels que prévu par la convention 2020.

Enfin, dans la continuité des actions en cours et en complémentarité avec le volet « export » du plan de relance, une nouvelle convention a été signée fin 2020 mobilisant 775 000 € en AE et 387 500 € en CP.

CATÉGORIE 64 : TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

AE = 6 150 000 € CP = 5 325 000 €

Après retraitement des données et rectification des erreurs d'imputations, le montant des consommations s'établit à 6,15 M€ d'AE et 5,32 M€ de CP.

Avec un tissu économique principalement constitué de très petites entreprises, l'accès au crédit dans le cadre de projets professionnels constitue, face au chômage, un vecteur d'insertion professionnelle particulièrement adapté dans les territoires ultra-marins.

A ce titre, l'accompagnement par des acteurs spécialisés (aide au montage de projet, financement et suivi post – création, conseils) contribue de manière décisive à l'insertion sociale. C'est dans ce cadre qu'intervient le financement par le ministère des outre-mer de partenariats avec l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), en charge de l'accompagnement ainsi que de contribuer à assurer la pérennité des activités créées, par divers leviers.

- **Le soutien au micro-crédit (AE= 1 650 000€ CP = 825 000 €)**

La contribution du ministère a permis la mise en place de microcrédits et formations, en soutien aux entrepreneurs de Guadeloupe, Saint-Martin, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie et Polynésie française,

Le nombre total de bénéficiaires de financement s'est élevé à 7 845 et 8 779 microcrédits (représentant un total de 44 M€) ont été alloués par l'ensemble des antennes ADIE financées dans les outre-mer.

Dans la continuité des actions conduites en 2019, les axes de développement ont porté en 2020, conformément aux termes de la nouvelle convention, notamment sur :

- L'ouverture d'une nouvelle agence à la Réunion (à Saint-Leu)
- La mise en place d'une antenne mobile en Polynésie Française pour couvrir les zones les plus reculées.
- La pérennisation des postes créés par convention 2019 en Guyane, en Polynésie Française, à Saint-Martin et à Mayotte (au 4 décembre 2019, les emplois nécessaires au déploiement du programme triennal avaient été recrutés).

Pour mener à bien ses missions, l'association a bénéficié d'une subvention de 1,65 M€ dont 50 % versés en CP sur l'exercice.

- **Les prêts d'honneur (4 500 000 € en AE = CP)**

L'ADIE, acteur majeur du microcrédit et partenaire de longue date du MOM, a également été sollicitée dans le cadre de nouvelles mesures pour relancer l'économie, en assurant la mise en œuvre de prêts d'honneur à destination des petites entreprises (TPE de moins de 10 salariés), au travers d'un partenariat de 10 ans avec l'État. Ces prêts à taux zéro sont sans intérêt ni garantie, le bénéficiaire s'engageant à rembourser sur l'honneur.

Il s'agit de couvrir les besoins immédiats de trésorerie des entreprises en difficultés en Guadeloupe, à Saint-Martin, en Guyane, en Martinique, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, à Wallis-et-Futuna, à La Réunion et à Mayotte. Les prêts d'honneur sont octroyés en complément d'un microcrédit de l'ADIE, pour un montant maximum de 10 000 € et une durée maximum de 60 mois (différé de 24 mois maximum).

4,5 M€ en AE et CP ont été consacrés au financement de cette mesure.

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS**

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CAMPUS France (P185)		205 655			139 099	139 099
Transferts		205 655			139 099	139 099
IHEDN - Institut des hautes études de Défense nationale (P129)					300 000	300 000
Transferts					300 000	300 000
LADOM - L'agence de l'Outre-mer pour la mobilité (P138)	31 106 878	26 037 974	30 968 000	32 177 763	11 563 906	10 114 946
Subventions pour charges de service public	7 043 599	7 074 183	7 200 000	7 200 000	7 075 629	7 075 629
Dotations en fonds propres	1 516 400	152 518	300 000	688 000	285 000	937 678
Transferts	22 546 879	18 811 273	23 468 000	24 289 763	4 203 277	2 101 639
Business France (P134)	775 000	1 005 720			463 827	676 298
Transferts	775 000	1 005 720			463 827	676 298
Universités et assimilés (P150)		11 503			-13 497	
Transferts		11 503			-13 497	
Total	31 881 878	27 260 852	30 968 000	32 177 763	12 453 334	11 230 342
Total des subventions pour charges de service public	7 043 599	7 074 183	7 200 000	7 200 000	7 075 629	7 075 629
Total des dotations en fonds propres	1 516 400	152 518	300 000	688 000	285 000	937 678
Total des transferts	23 321 879	20 034 151	23 468 000	24 289 763	5 092 705	3 217 035

Le programme 138 « Emploi outre-mer » vise parmi ses objectifs principaux à soutenir la politique de l'emploi outre-mer, au profit des publics les plus éloignés de l'emploi (améliorer le taux d'emploi, favoriser l'accompagnement, l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi qui rencontrent des difficultés spécifiques d'insertion et/ou de maintien sur le marché du travail ou tout simplement de mobilité). A ce titre, les principaux opérateurs financés par le programme 138 sont :

- LADOM, l'opérateur de la mission Outre-mer (cf. partie Opérateur) ;
- Business France, qui a bénéficié de financements au titre de l'action n°4 « Financement de l'économie » ;
- Campus France, les Universités et l'INHEDN ont bénéficié de financement au titre des actions de formation financées sur l'action n°2 « Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle ».

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis		
LADOM - L'agence de l'Outre-mer pour la mobilité	Réalisation 2019 Prévision 2020 Réalisation 2020	0 0 0	127 127 127	12 15 10	12 15 10	0 0 0	6 8 6
Total		0 0 0	127 127 127	12 15 10	12 15 10	0 0 0	6 8 6

* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2020 *	127	127

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2020 en ETP	0	0

OPÉRATEURS

LADOM - L'AGENCE DE L'OUTRE-MER POUR LA MOBILITÉ

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM) est depuis le 1^{er} janvier 2016, un établissement public administratif (EPA), en vertu des articles 4 et 6 de la loi n°2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des outre-mer (LODEOM). Conformément au décret n°2015-1925 du 30 décembre 2015 portant statut de l'établissement public administratif, LADOM est placée sous la tutelle conjointe du ministère chargé des outre-mer et du ministère chargé du budget. Elle bénéficie également du soutien financier de l'Union européenne via le fonds social européen (FSE) et des collectivités territoriales, au travers de conventions bipartites.

L'année 2020 a été fortement marquée par les mesures exceptionnelles prises pour lutter contre la pandémie de coronavirus. Le secteur de la formation professionnelle, dont les activités de LADOM, a été touché de manière importante : suspension de l'accueil en formation des stagiaires et formation à distance ont ainsi été privilégiées. Une des conséquences immédiates de ce contexte est la rectification du financement de l'État à l'opérateur à la baisse en cours de gestion. Sur le financement global de 57 M€ en AE et de 58,2 M€ en CP, répartie entre les deux programmes de la mission Outre-mer, prévu en LFI 2020, l'État a versé à LADOM 27,9 M€ en AE et 30,9 M€ en CP.

En même temps, cette contraction des activités « métier » de L'agence a permis de poursuivre et de consolider l'apurement de sa situation économique et financière. L'année 2020 a ainsi été marquée par la poursuite des nombreuses transformations de LADOM en termes d'organisation, visant à assurer la soutenabilité financière de l'établissement.

Par ailleurs, la rédaction d'un nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) a été lancée en fin d'année, en prenant en considération les orientations stratégiques issues du bilan du COP 2016-2018 et les recommandations formulées par la Cour des comptes en 2019.

1) La sécurité juridique

L'agence a poursuivi la mise en œuvre des procédures internes d'application de la réglementation sur les achats en fonction des types de marchés et des seuils réglementaires. Par ailleurs, dans le cadre des opérations financées par les départements d'outre-mer, LADOM a poursuivi la démarche de conventionnement avec les collectivités territoriales. Ainsi, au 31 décembre 2020, LADOM a envoyé les justifications métier et comptables pour l'ensemble des conventions avec les collectivités territoriales, qui a donné lieu à l'émission de titres de recettes.

L'arsenal réglementaire de LADOM en tant qu'EPA a été complété en 2020 par des arrêtés sur le temps de travail et le télétravail, pris en application d'une injonction du Conseil d'État.

2) La qualité comptable

Le solde de trésorerie au 31 décembre 2020 s'établit à 17 684 741 €, soit une augmentation de 1 787 273 € sur l'exercice. Il est à noter que les encaissements au titre des fonds FSE se sont élevés à 19 214 408 € pour une prévision initiale de 15 228 944 €.

L'agence a poursuivi et achevé la démarche d'apurement des dettes antérieures à 2020 et de régularisations des avances allouées à l'agence de service et de paiements (ASP), en charge, dans le cadre d'une convention de mandat, de la rémunération des stagiaires et du versement de l'aide complémentaire à la mobilité (ACM). De fait l'apurement de l'ensemble des dettes fournisseurs cumulées auprès, des fournisseurs au titre du budget de fonctionnement, de la société AMEX, des compagnies aériennes et agences de voyage dans le cadre de l'ACT, de la régularisation des écritures comptables liées aux opérations confiées à l'ASP, au titre des années 2017, 2018 et 2019, a été finalisé au cours de l'exercice 2020.

En 2020, l'opérateur a déployé un plan d'action, se basant notamment sur le diagnostic et la cartographie des risques budgétaires et comptables, établis par le prestataire « Ernst & Young » en 2019, afin de s'intégrer dans la démarche GBCP. Cela s'est notamment traduit par la rédaction d'une procédure révisant l'organisation de la chaîne de la dépense et la mise en œuvre d'un service facturier au 1^{er} janvier 2020.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P138 – Emploi outre-mer	31 107	26 038	30 968	32 178	11 564	10 115
Subventions pour charges de service public	7 044	7 074	7 200	7 200	7 076	7 076
Dotations en fonds propres	1 516	153	300	688	285	938
Transferts	22 547	18 811	23 468	24 290	4 203	2 102
P123 – Conditions de vie outre-mer	19 419	22 958	26 051	26 051	16 308	16 308
Transferts	19 419	22 958	26 051	26 051	16 308	16 308
Total	50 526	48 996	57 019	58 229	27 872	26 423

L'agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM) est financée par les deux programmes de la mission outre-mer (action 3 du programme 123 et action 2 du programme 138). Les écarts entre les montants inscrits en LFI 2020 et la consommation 2020 sur ces dispositifs proviennent :

Pour le programme 138 :

1) sur le périmètre de la subvention pour charges de service public :

- de l'application de la réserve gouvernementale ;

Le montant de la SCSP pour l'exercice 2020 s'est ainsi élevé à **7 075 629 €** en AE=CP.

2) sur le périmètre de la dotation en fonds propres :

- de l'application de la réserve gouvernementale ;
- d'une évolution de la stratégie de L'agence pour mettre en œuvre les recommandations de la Cour des comptes de janvier 2019, afin de finaliser le développement de son système informatique « métiers » SIAM.

En 2020, l'engagement a porté sur une somme de **285 000 €** et le mandatement à **937 678 €**.

3) sur le périmètre des dispositifs de formation professionnelle en mobilité (PMFP) :

- de l'application de la réserve gouvernementale ;
- d'une diminution de **8 091 323 € en AE et de 6 537 750 € en CP** sur la décision attributive initiale, correspondant à la mise en œuvre de la circulaire 2B2O-19-3160 du 29 juillet 2019 relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'État pour 2020. Cette diminution correspond à un ajustement des versements des financements État qui reflète la baisse d'activité de l'opérateur due à la crise sanitaire. Cet ajustement était nécessaire également au regard de la situation globale de trésorerie de LADOM, laquelle résultait de l'effet de rattrapage des recettes du FSE.

Le montant des financements accordé par le ministère des outre-mer au titre des dispositifs PMFP en 2020 a atteint **4 203 277 € en AE et 6 537 750 € en CP**.

Pour le programme 123 :**1) sur le périmètre des dispositifs du fonds de continuité territoriale :**

- de l'application de la réserve gouvernementale ;
- d'une diminution de **6 152 816 €** en AE=CP, correspondant à la mise en œuvre de la circulaire 2B2O-19-3160 du 29 juillet 2019 relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'État pour 2020, reflétant ainsi la baisse d'activité de l'opérateur due à la crise sanitaire. Cet ajustement des versements des financements État a été effectué au regard de la situation globale de trésorerie de l'Agence, résultant de l'effet de rattrapage des recettes FSE.

Une fois pris en compte l'ensemble de ces effets, les crédits d'intervention alloués par le ministère des outre-mer, au titre des aides du Fonds de continuité territoriale, se sont élevés à **16 308 003 €** en AE=CP.

COMPTE FINANCIER 2020**Avertissement**

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	9 134	8 522	Subventions de l'État	36 028	16 238
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	211	252	– subventions pour charges de service public	7 102	7 076
			– crédits d'intervention(transfert)	28 926	9 163
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 070	4 579	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	32 588	20 275	Autres subventions	19 071	26 729
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention		381	Revenus d'activité et autres produits	200	1 423
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>		381	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		4 056
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		1
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		335
Total des charges	46 792	33 376	Total des produits	55 299	44 390
Résultat : bénéfice	8 507	11 014	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	55 299	44 390	Total : équilibre du CR	55 299	44 390

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020		Ressources	Budget initial 2020	
	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *		Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	8 507	7 003
Investissements	1 621	544	Financement de l'actif par l'État	654	938
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	200	
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 621	544	Total des ressources	9 360	7 941
Augmentation du fonds de roulement	7 739	7 397	Diminution du fonds de roulement		

* Voté

La capacité d'autofinancement (CAF) de l'agence qui représente le résultat des seules opérations susceptibles d'avoir un impact sur la trésorerie et mesure les ressources financières internes générées par l'activité de l'établissement, s'élève au 31 décembre 2020, à 7 002 903 €.

Cette CAF est calculée à partir du résultat prévisionnel de l'exercice, soit 11 014 101 € et correspond à la différence entre les produits encaissables (11 014 101 € + 380 895 €) et les charges décaissables (4 056 069 € + 1 300 € + 334 723 €). Elle traduit la capacité de l'établissement à financer ses besoins durables pour l'acquisition éventuelle d'immobilisations.

La différence entre le T6 du tableau de financement de l'État et le montant inscrit dans le compte financier s'explique par le fait qu'une partie du T6 est géré en compte de tiers.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	9 134	9 134	9 126	9 126
Fonctionnement	8 449	4 030	8 422	3 984
Intervention	32 896	37 246	23 787	27 510
Investissement	1 576	1 621	1 636	614
Total des dépenses AE (A) CP (B)	52 055	52 031	42 971	41 234
dont contributions employeur au CAS pensions	211	211	252	252

* Voté

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	59 247	41 687
Subvention pour charges de service public	7 102	7 076
Autres financements de l'État	28 926	9 849
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	23 019	23 797
Recettes propres	200	965
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	59 247	41 687
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	7 216	453
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Charges de personnel	9 134		0	0	0	0	0	0	9 134	9 134
	9 126		0	0	0	0	0	0	9 126	9 126
Formation professionnelle	0		0	0	32 896	37 246	0	0	32 896	37 246
	0		0	0	23 787	27 510	0	0	23 787	27 510
Frais généraux	0		8 449	4 030	0	0	1 576	1 621	10 024	5 651
	0		8 422	3 984	0	0	1 636	614	10 058	4 598
Total	9 134	9 126	8 449	4 030	32 896	37 246	1 576	1 621	52 055	52 031
			8 422	3 984	23 787	27 510	1 636	614	42 971	41 234

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	21 379	15 300
Autres décaissements non budgétaires	260	7 353
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	21 639	22 653
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	9 786	1 787
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	9 786	1 787
Total des besoins	31 425	24 441

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	7 216	453
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	19 551	13 934
Autres encaissements non budgétaires	4 658	10 054
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	31 425	24 441
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	31 425	24 441

* Voté

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	139	142	137
– sous plafond	127	127	127
– hors plafond	12	15	10
<i>dont contrats aidés</i>	12	15	10
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		8	6
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		8	6

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

Au 31 décembre 2020, le plafond d'emplois de l'agence de l'outre-mer pour la mobilité s'est élevé à 126,6 ETPT sous plafond et 9,9 ETPT hors plafond, exclusivement composés de contrats aidés.

La dépense de masse salariale s'établit à 9,13 M€, en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique pour l'essentiel par des mobilités intervenues en cours d'année 2019 non remplacées immédiatement, mais comptabilisées sur toute l'année en 2020.

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | OPÉRATEURS

	2019		2020		ECART	
	ETPT	masse salariale (en K€)	ETPT	masse salariale (en K€)	ETPT	masse salariale (en K€)
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (1 + 2 + 3)	126,7	8 213,9	126,6	8 674,3	- 0,1	460,4
1 - TITULAIRES	2,0	358,3	2,0	337,5	0	- 20,8
2 - NON TITULAIRES	124,7	7 855,6	124,6	8 336,8	- 0,1	481,2
* Non titulaires de droit public	74,2	4 377,5	76,7	4 713,1	2,5	335,6
. Contractuels sous statut :	71,9	4 114,0	70,9	4 062,6	- 1,0	- 51,4
<i>δCDI</i>	60,5	3 459,4	61,1	3 606,3	0,6	146,9
<i>δCDD</i>	11,4	654,6	9,8	456,2	- 1,6	- 198,4
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	2,4	263,6	5,8	650,5	3,4	386,9
* Non titulaires de droit privé	50,5	3 478,1	47,9	3 623,7	- 2,6	145,6
<i>δCDI</i>	50,5	3 441,5	47,9	3 623,7	- 2,6	182,2
<i>δCDD</i>		36,6			0	- 36,6
3 - CONTRATS AIDES - EMPLOIS HORS PLAFOND	11,9	515,7	9,9	451,7	- 2,0	- 64,0
TOTAL DES EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME	138,6	8 729,5	136,4	9 126,0	- 2,2	396,5
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES COLLECTIVITES OU ORGANISMES (*)	7,2		6,0		- 1,2	

(*) Agents mis à disposition de l'organisme et non remboursés à la collectivité ou organisme employeur

Le schéma d'emploi n'évolue pas.

PROGRAMME 123

CONDITIONS DE VIE OUTRE-MER

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Sophie BROCAS

Directrice générale des outre-mer

Responsable du programme n° 123 : Conditions de vie outre-mer

Précisions sur le changement de responsable du programme

Mme Sophie BROCAS a été nommée, par décret du 28 octobre 2020, directrice générale des outre-mer à l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer, à compter du 16 novembre 2020.

La politique conduite par le ministère des outre-mer à travers le **programme 123 « Conditions de vie outre-mer »** tient compte des particularités territoriales, des réalités géographiques et économiques des collectivités territoriales d'outre-mer, et vise à réduire les écarts de niveaux de vie et d'équipement constatés entre les outre-mer et la France hexagonale.

En dépit d'un contexte difficile, l'année 2020 a été marquée, pour la première fois depuis 5 années, par la consommation intégrale des crédits du programme 123 après LFR (745 M€ en autorisations d'engagement et 604 M€ en crédits de paiement). Le résultat est particulièrement favorable pour les crédits consacrés au logement (ligne budgétaire unique) puisque l'exécution est supérieure, tant en AE (217,9 M€) qu'en CP (179,3 M€) aux crédits prévus en loi de finances du fait de redéploiements et de reports de crédits. Par rapport aux années précédentes, ces chiffres traduisent un inversement de tendance obtenu grâce à l'impulsion du nouveau plan logement outre-mer (PLOM). En loi de finances rectificative de fin d'année, 18,7 M€ ont été ouverts en AE, au titre du produit de cession des SIDOM, pour être reportés sur la gestion 2021, permettant ainsi de poursuivre et d'amplifier la dynamique obtenue en 2020.

Sur l'ensemble du programme, ce résultat est le fruit d'une mobilisation collective, dans le cadre d'un plan d'ensemble cohérent : optimisation de l'organisation budgétaire, mise à disposition précoce des crédits, dialogues de gestion renforcés, mobilisation des moyens mis en place pour l'appui à l'ingénierie publique (plateformes d'appui à Mayotte et en Guyane, fonds 5.0 porté par l'Agence française de développement).

L'année 2020 a également été marquée par la crise sanitaire et ses conséquences économiques. Même si les territoires ultramarins ont été affectés de façon hétérogène par la crise sanitaire, le ralentissement voire l'interruption de l'activité des chantiers pendant plusieurs mois a impacté l'exécution budgétaire, particulièrement au second trimestre de l'année.

Du fait de la forte diminution des échanges, plusieurs dépenses ont été fortement réduites en 2020 (fonds de continuité territoriale, fonds d'échange à but éducatif, culturel et sportif, fonds de coopération régionale). Les crédits ainsi non mobilisés ont été réorientés vers d'autres dépenses, notamment des dépenses nouvelles générées par la situation sanitaire et économique (maintien de liaisons aériennes minimales sur certains territoires affectés par la suspension des vols commerciaux pour 5 M€, intervention exceptionnelle de l'État pour des travaux urgents pour l'alimentation en eau potable en Guadeloupe pour 3,8 M€, soutien supplémentaire apporté aux associations et aux étudiants ultramarins).

Les efforts d'apurement des restes à payer anciens, et donc de fiabilisation des données du programme, ont été poursuivis, ce qui s'est traduit par le dégagement de 84 M€ d'AE, qui se traduit dans les chiffres d'ensemble du programme, ce qui ne doit évidemment pas occulter l'engagement de la totalité des crédits disponibles sur l'exercice 2020.

La mobilisation optimale des moyens du programme 123 aura ainsi contribué, en 2020, à incarner le soutien de l'État au profit des territoires ultramarins, dans le contexte de la crise sanitaire.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Mieux répondre au besoin de logement social
INDICATEUR 1.1	Fluidité du parc de logements sociaux
OBJECTIF 2	Accompagner les collectivités d'outre-mer dans leur action en faveur de l'aménagement et du développement durable
INDICATEUR 2.1	Montant de l'investissement généré par un euro de subvention du programme 123

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Mieux répondre au besoin de logement social

INDICATEUR mission

1.1 – Fluidité du parc de logements sociaux

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de demandeurs en attente d'un logement pour un logement attribué	ratio	4,6	4,3	5	5	5,3	5
Taux de mobilité dans le parc social	%	8,5	7,8	10	9,5	8,3	10

Commentaires techniques

Source des données

Sous-indicateur 1.1.1 : Les données proviennent de l'infocentre du logiciel « N° Unique ». Elles sont fournies par les directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGAL) / direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) / sous-direction des politiques de l'habitat (PH).

Sous-indicateur 1.1.2 : Les données proviennent du « répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux » (RPLS) institué en 2011.

Les données sont fournies par les Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) au Commissariat Général au Développement durable / Service de l'observation et des statistiques (CGDD / SoeS).

Explications sur la construction de l'indicateur

Sous-indicateur 1.1.1 : L'indicateur est calculé pour les départements d'outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion (hors Mayotte). Il mesure le ratio de satisfaction de la demande. Le sous-indicateur se calcule de la manière suivante : $N1/N2$

N1 = Nombre de demandeurs de logement social à la fin de l'année N (hors demandes de mutations internes et dont la demande est active, non radiée).

N2 = Nombre de relogements de demandeurs au cours de l'année N (hors mutations internes et dont la demande est active, non radiée).

Sous-indicateur 1.1.2 : L'indicateur est calculé pour les départements d'outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion (hors Mayotte). Il mesure le taux de mobilité dans le parc social au 1^{er} janvier de l'année.

Le sous-indicateur se calcule de la manière suivante : $N1/N2$

N1 = Somme des emménagements dans les logements locatifs proposés à la location en service depuis au moins un an.

N2 = Somme des logements locatifs loués ou proposés à la location depuis au moins un an. Les premières mises en location ne sont pas comptabilisées.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif n°1 « Mieux répondre au besoin de logement social » permet de mesurer la demande et la tension sur le parc social ultra-marin, ainsi que l'efficacité des réponses apportées via l'indicateur n°1.1 « Fluidité du parc de logements sociaux ».

Ce dernier mesure l'efficacité socio-économique de la politique de logement des populations ultra-marines les plus modestes et la qualité de service rendu aux administrés. Il se décompose en deux sous-indicateurs.

Le premier sous-indicateur « nombre de demandeurs en attente d'un logement pour un logement attribué », cherche à donner une vision de l'adéquation entre l'offre et la demande de logements sociaux, en comparant le stock des demandeurs non relogés par rapport au flux des demandeurs relogés.

En 2020, le ratio du nombre de demandeurs en attente d'un logement pour un logement attribué se détériore et passe à 5,3 (contre 4,3 en 2019) tout en restant proche de la prévision initiale (5 %) Cette situation s'explique par :

- la hausse de 39 % du nombre de demandeurs de logement social dans les DOM, et ce malgré la hausse de 12 % du nombre de relogements sur la période ;
- la baisse du nombre de logements livrés dans le parc : 3 280 logements ont été livrés en 2020 (contre 5 127 en 2019) suite à l'arrêt des chantiers induit par la crise sanitaire

Hormis la Guadeloupe, qui voit la situation des demandeurs s'améliorer entre 2019 et 2020, (de 5 à 4 demandeurs pour un relogement),

- La Guyane passe de 5 à 8 demandeurs pour un relogement, soit 4 378 demandes supplémentaires pour un nombre de relogements identique (1 566 en 2019 et 2020) ;
- La Réunion passe de 3 à 5 demandeurs pour un relogement, soit 11 215 demandes supplémentaires pour un nombre de relogements légèrement supérieur (6 920 en 2020 contre 6 566 en 2019) ;
- La Martinique maintient son niveau à 7 demandeurs pour un relogement .

Le second sous-indicateur « taux de mobilité dans le parc social » vise à mesurer les situations de tension et de captation des occupants dans le parc social, comparées aux caractéristiques de qualité et de coût du parc privé.

En 2020, le taux de mobilité global dans le parc social en outre-mer reste inférieur à l'objectif révisé du PAP 2020 établi à 9,5 %, mais connaît néanmoins une légère progression par rapport à l'année précédente, passant de 7,8 % à 8,3 % et retrouve une dynamique positive initiée en 2012. Cette hausse traduit ainsi une meilleure rotation sur le parc HLM au cours de la dernière année.

Il convient toutefois de souligner que cette amélioration est essentiellement portée par Mayotte qui voit son taux de mobilité passer de 13,1 % à 19,3 %. A contrario, la Guadeloupe voit son taux de mobilité baisser de plus de 3,5 points.

OBJECTIF

2 – Accompagner les collectivités d'outre-mer dans leur action en faveur de l'aménagement et du développement durable

INDICATEUR

2.1 – Montant de l'investissement généré par un euro de subvention du programme 123

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Subventions d'investissement	€	2,1	1,8	2,2		2	2,2

Commentaires techniques

Explications sur la construction de l'indicateur :

Cet indicateur mesure le montant total de l'investissement généré pour un euro de subvention versé à partir du programme 123. Il se comprend de la manière suivante : pour 1 € de subvention du programme 123 engagé l'année N, le montant total de l'investissement, tous partenaires confondus, est de X €.

Il met en exergue les engagements de l'État au regard du coût total des opérations d'investissements réalisées dans le cadre des CPER/CDEV/CCT (action n°02), de l'aide à la reconversion de l'économie polynésienne (action n°06) et du fonds exceptionnel d'investissement (action n°08).

Modalités de calcul et source des données :

- Action 02 – Contrats de projet État-Région / contrats de projets et contrats de développement / contrat de convergence et de transformation (CPER / CDEV / CCT)

Source des données pour les CPER / CCT : remontées des préfetures

Source des données pour les CDEV : remontées des préfetures, des hauts-commissariats et de l'administration supérieure.

Numérateur : AE programmées sur les opérations subventionnées par le programme 123, tous partenaires confondus

Dénominateur : AE programmées sur le programme 123

Les données retenues sont les montants programmés lors des comités de programmation de l'année.

- Action 06 – ex-Dotation globale de développement économique (ex-DGDE) – 3^{ème} instrument financier

Source des données : Haut-commissariat pour la Polynésie Française

Numérateur : montant total des opérations subventionnées par le 3^{ème} instrument

Dénominateur : montant de l'intervention État sur le 3^{ème} instrument

- Action 08 – Fonds exceptionnel d'investissement (FEI)

Source des données : préfectures, hauts-commissariats et administration supérieure

Numérateur : montant total des opérations FEI subventionnées

Dénominateur : montant de la subvention FEI du P123

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif n°2 « Accompagner les collectivités d'outre-mer dans leur action en faveur de l'aménagement et du développement durable » est transversal à plusieurs actions du programme. Le ministère des outre-mer assume un rôle essentiel dans la coordination interministérielle des contrats de convergence et de transformation (CCT) et des contrats de projet et contrats de développement (CDEV), dont une partie des crédits est inscrite sur l'action n°02 « Aménagement du territoire ».

Le programme contribue également au financement des infrastructures et équipements publics collectifs des collectivités d'outre-mer par le biais de dispositifs spécifiques, tels que le Fonds exceptionnel d'investissement (FEI, action n°08) et l'aide à la reconversion de l'économie polynésienne (ex-dotation de développement économique ; DGDE, imputée sur l'action n°06 « Collectivités territoriales »).

En 2020, pour un euro investi par l'État, le montant total d'investissement généré est de 2 €, soit en-deçà de l'objectif fixé dans le projet annuel de performance 2020 (2,2 €).

La raison principale à cet écart tient à la part plus importante du P123 dans les opérations cofinancées dans le cadre du FEI et traduit donc la poursuite de l'effort engagé par le ministère dans le budget alloué au dispositif, et ce malgré le contexte exceptionnel de l'année 2020 marqué par la crise sanitaire. 57 M€ d'euros ont été engagés par le P123 sur ce dispositif, soit 76 opérations financées. Le levier d'investissement est de 1,6 € pour un euro investi par le P123.

S'agissant des contrats, pour un euro de subvention du ministère des outre-mer, l'investissement généré s'est élevé à 2,1 €, soit une légère amélioration par rapport à 2019. Enfin, l'aide à la reconversion de l'économie polynésienne a permis de lever 1,4 € d'investissement pour 1 € investi par le ministère des outre-mer.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Logement	481 883		206 620 100 182 036 001		206 620 100 182 517 084	206 620 100
02 – Aménagement du territoire	90 000 10 986 486	2 640 000 26 367 116	194 148 770 144 408 714		196 878 770 181 762 316	197 128 770
03 – Continuité territoriale	211 843		43 487 485 33 329 684		43 487 485 33 541 527	43 487 485
04 – Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports	342 487		5 650 000 20 074 872		5 650 000 20 417 359	5 650 000
06 – Collectivités territoriales	995 101 556 401	18 980	170 620 947 154 333 293		171 616 048 154 908 674	171 616 048
07 – Insertion économique et coopération régionales	80 000 34 728		889 500 327 039		969 500 361 767	969 500
08 – Fonds exceptionnel d'investissement			110 000 000 50 745 686		110 000 000 50 745 686	110 000 000
09 – Appui à l'accès aux financements bancaires			39 346 329 33 700 000		39 346 329 33 700 000	39 346 329
Total des AE prévues en LFI	1 165 101	2 640 000	770 763 131	0	774 568 232	774 818 232
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+5 337 000 (hors titre 2)			+5 337 000	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-10 403 758 (hors titre 2)			-10 403 758	
Total des AE ouvertes		769 501 474 (hors titre 2)			769 501 474	
Total des AE consommées	12 613 829	26 386 096	618 955 288	-800	657 954 413	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Logement	563 570		181 903 765 166 770 961	12 000 000	181 903 765 179 334 531	181 903 765
02 – Aménagement du territoire	90 000 11 495 508	6 390 000 7 949 603	155 391 267 117 654 897		161 871 267 137 100 008	162 121 267
03 – Continuité territoriale	249 960		43 787 485 31 228 592		43 787 485 31 478 553	43 787 485
04 – Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports	243 817		5 650 000 21 258 474		5 650 000 21 502 291	5 650 000
06 – Collectivités territoriales	995 101 524 637	18 980	143 206 021 148 903 958		144 201 122 149 447 575	144 201 122

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
07 – Insertion économique et coopération régionales	80 000 88 683		889 500 358 708		969 500 447 391	969 500
08 – Fonds exceptionnel d'investissement			60 000 000 55 180 154		60 000 000 55 180 154	60 000 000
09 – Appui à l'accès aux financements bancaires			26 489 805 29 449 820		26 489 805 29 449 820	26 489 805
Total des CP prévus en LFI	1 165 101	6 390 000	617 317 843	0	624 872 944	625 122 944
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+5 337 000 (hors titre 2)			+5 337 000	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-8 199 106 (hors titre 2)			-8 199 106	
Total des CP ouverts		622 010 838 (hors titre 2)			622 010 838	
Total des CP consommés	13 166 175	7 968 583	570 805 564	12 000 000	603 940 322	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019						
01 – Logement	597 797		222 041 643 135 140 473	12 000 800	222 041 643	222 041 643 147 739 070
02 – Aménagement du territoire	90 000 8 802 968	415 528	184 880 970 142 019 386		184 970 970	185 220 970 151 237 882
03 – Continuité territoriale	347 553		42 108 335 35 108 053		42 108 335	42 108 335 35 455 606
04 – Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports	100 052		19 591 055 26 183 226		19 591 055	19 591 055 26 283 278
06 – Collectivités territoriales	746 101 13 693 465		260 909 449 272 024 575		261 655 550	261 655 550 285 718 041
07 – Insertion économique et coopération régionales	80 000 223 319		789 500 261 068		869 500	869 500 484 388
08 – Fonds exceptionnel d'investissement	-6 768		110 000 000 78 552 908		110 000 000	110 000 000 78 546 139
09 – Appui à l'accès aux financements bancaires			39 346 328 56 500 000		39 346 328	39 346 328 56 500 000
Total des AE prévues en LFI	916 101	0	879 667 280	0	880 583 381	880 833 381
Total des AE consommées	23 758 387	415 528	745 789 690	12 000 800		781 964 404

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2019 Consommation 2019	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Logement			219 554 467		219 554 467	219 554 467
	521 349		171 114 387			171 635 736
02 – Aménagement du territoire	90 000		174 137 578		174 227 578	174 477 578
	7 953 783	522 818	123 865 265			132 341 866
03 – Continuité territoriale			41 808 335		41 808 335	41 808 335
	1 088 728		38 600 820			39 689 548
04 – Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports	96 263		21 200 000		21 200 000	21 200 000
			25 514 619			25 610 881
06 – Collectivités territoriales	746 101		235 795 285		236 541 386	236 541 386
	13 710 196		238 353 332			252 063 528
07 – Insertion économique et coopération régionales	80 000		789 500		869 500	869 500
	279 090		354 269			633 359
08 – Fonds exceptionnel d'investissement			65 000 000		65 000 000	65 000 000
			47 265 448			47 265 448
09 – Appui à l'accès aux financements bancaires			32 432 206		32 432 206	32 432 206
			37 843 769			37 843 769
Total des CP prévus en LFI	916 101	0	790 717 371	0	791 633 472	791 883 472
Total des CP consommés	23 649 409	522 818	682 911 908	0		707 084 135

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	23 758 387	1 165 101	12 613 829	23 649 409	1 165 101	13 166 175
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	23 601 795	1 165 101	12 620 287	22 470 696	1 165 101	13 099 575
Subventions pour charges de service public	156 592	0	-6 458	1 178 713	0	66 600
Titre 5 – Dépenses d'investissement	415 528	2 640 000	26 386 096	522 818	6 390 000	7 968 583
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	415 528	2 640 000	26 386 096	522 818	6 390 000	7 968 583
Titre 6 – Dépenses d'intervention	745 789 690	770 763 131	618 955 288	682 911 908	617 317 843	570 805 564
Transferts aux ménages	40 233 869	78 144 434	36 743 041	50 539 482	74 236 561	43 337 262
Transferts aux entreprises	134 829 570	158 644 001	176 051 324	160 068 098	131 944 220	168 836 188
Transferts aux collectivités territoriales	532 150 974	521 473 895	379 329 188	439 742 146	397 836 261	337 243 676
Transferts aux autres collectivités	38 575 277	12 500 801	26 831 735	32 562 182	13 300 801	21 388 438
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	12 000 800	0	-800	0	0	12 000 000
Prêts et avances	800	0	-800	0	0	0
Dotations en fonds propres	12 000 000	0	0	0	0	12 000 000
Total hors FdC et AdP		774 568 232			624 872 944	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-5 066 758			-2 862 106	
Total*	781 964 404	769 501 474	657 954 413	707 084 135	622 010 838	603 940 322

* y.c. FdC et AdP

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	238 553	250 000	5 337 000	238 553	250 000	5 337 000
Total	238 553	250 000	5 337 000	238 553	250 000	5 337 000

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		106 000		106 000				
07/2020		5 000 000		5 000 000				
10/2020		231 000		231 000				
Total		5 337 000		5 337 000				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/01/2020		14 888 925						
Total		14 888 925						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/01/2020		5 314 163		16 471 577				
Total		5 314 163		16 471 577				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/02/2020				59 053 434				
Total				59 053 434				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020						6 734 117		7 134 117
24/11/2020						1 590 000		1 590 000
Total						8 324 117		8 724 117

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020						22 282 729		75 000 000
Total						22 282 729		75 000 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		25 540 088		80 862 011		30 606 846		83 724 117

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2020 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2020. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2020.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (19)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
710103	<p>Régime des départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion. Fixation des taux à : - 8,5 % pour le taux normal ; - 2,1 % pour le taux réduit</p> <p>Régimes des départements d'Outre-Mer</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 50000 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1966 - Dernière modification : 2000 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 296</i></p>	2 125	2 185	1 930
800401	<p>Exclusion des départements d'outre-mer du champ d'application de la taxe intérieure de consommation applicable aux carburants</p> <p>Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2001 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des douanes : 267</i></p>	1 755	1 534	1 595
110224	<p>Réduction d'impôt sur le revenu à raison des investissements productifs réalisés dans les départements et collectivités d'outre-mer</p> <p>Calcul de l'impôt</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 24336 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2000 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 199 undecies B</i></p>	377	313	474
110302	<p>Réduction, dans la limite d'un certain montant, pour les contribuables des départements d'outre-mer de la cotisation résultant du barème (30 % en Guadeloupe, Martinique et Réunion ; 40 % en Guyane et à Mayotte) et de la retenue à la source sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères, servis à des personnes domiciliées fiscalement hors de France lorsque ces revenus proviennent de ces départements (8 % et 14,4 % au lieu de 12 % et 20 %)</p> <p>Calcul de l'impôt</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 347427 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1960 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 197-I-3 et 182 A-III dernier alinéa</i></p>	373	362	373

(en millions d'euros)

	Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
210325	<p>Crédit d'impôt à raison des investissements productifs réalisés dans les départements d'outre-mer avant le 31 décembre 2025</p> <p>Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 1516 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2013 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 244 quater W</i></p>	152	nc	152
110210	<p>Réduction d'impôt au titre des investissements locatifs et de la souscription au capital de certaines sociétés réalisés jusqu'au 31/12/2017 et au titre des travaux de réhabilitation de logements réalisés jusqu'au 31/12/2020, dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna et les Terres australes et antarctiques françaises.</p> <p>Calcul de l'impôt</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 19679 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2000 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2027 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 199 undecies A</i></p>	74	72	57
110256	<p>Réduction d'impôt au titre des investissements effectués dans le secteur du logement social dans les départements et collectivités d'outre-mer</p> <p>Calcul de l'impôt</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 4025 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 199 undecies C</i></p>	80	70	34
730307	<p>Taux de 2,10 % applicable à certaines opérations relatives au logement social outre-mer qui sont éligibles soit aux prêts locatifs sociaux, soit au crédit d'impôt sur les sociétés en faveur de l'investissement dans les logements neufs outre-mer</p> <p>Assiette et taux</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2009 - Dernière modification : 2009 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 296 ter-c</i></p>	23	nc	23
110258	<p>Réduction d'impôt sur le revenu en faveur des investissements locatifs réalisés outre-mer jusqu'au 31 décembre 2012 ou, sous conditions, jusqu'au 31 mars 2013 : dispositif SCELLIER OUTRE-MER</p> <p>Calcul de l'impôt</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 4000 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2012 - Dernière incidence budgétaire : 2024 - Fin du fait générateur : 2013 - code général des impôts : 199 septvicies XI</i></p>	17	35	17
110259	<p>Réduction d'impôt sur le revenu en faveur des investissements locatifs réalisés outre-mer dans le secteur intermédiaire jusqu'au 31 décembre 2012 ou, sous conditions, jusqu'au 31 mars 2013 : dispositif SCELLIER INTERMEDIAIRE OUTRE-MER</p> <p>Calcul de l'impôt</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 1800 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2012 - Dernière incidence budgétaire : 2030 - Fin du fait générateur : 2013 - code général des impôts : 199 septvicies XI</i></p>	9	17	9
110260	<p>Réduction d'impôt au titre de la souscription de parts de fonds d'investissement de proximité investis dans des sociétés qui exercent leurs activités dans les départements et collectivités d'outre-mer (FIPOM)</p> <p>Calcul de l'impôt</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 2922 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2011 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 199 terdecies-0 A-VI ter A</i></p>	7	6	8
500102	<p>Réduction de 50 % des tarifs des droits d'enregistrement et de timbre en Guyane</p> <p>Dispositions communes aux droits d'enregistrement et de timbre</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1998 - Dernière modification : 1999 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1043 A</i></p>	4	4	4

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
710101	Exonération des transports maritimes de personnes et de marchandises dans la limite de chacun des départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion Régimes des départements d'Outre-Mer <i>Bénéficiaires 2018 : 68 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1961 - Dernière modification : 1961 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 295-1-1°</i>	1	1	1
170308	Exclusion temporaire du revenu imposable des bénéfices provenant de l'exploitation de terrains auparavant non cultivés affectés à des cultures agréées pour la détermination du revenu imposable afférent aux exploitations agricoles situées dans les DOM Bénéfices agricoles <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 1960 - Dernière modification : 1960 - Dernière incidence budgétaire : 2019 - Fin du fait générateur : 2019 - code général des impôts : 76 bis</i>	nc	nc	-
320113	Déduction des investissements productifs réalisés dans les départements et collectivités d'outre-mer et des souscriptions au capital de sociétés qui réalisent de tels investissements Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2018 : 1460 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1985 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 217 undecies, 217 duodecies</i>	51	nc	nc
320136	Crédit d'impôt à raison des investissements effectués dans le secteur du logement social dans les départements d'outre-mer avant le 31 décembre 2025 Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2018 : 28 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2013 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 244 quater X</i>	78	nc	nc
520128	Exonération temporaire de certaines mutations portant sur les immeubles et les droits immobiliers situés à Mayotte réalisées entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2025 Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 1135 ter</i>	nc	nc	nc
540102	Exonération de droit d'enregistrement et de taxe de publicité foncière des cessions effectuées par une personne publique et des actes de notoriété et décisions judiciaires constatant l'usucapion réalisés, au profit de propriétaires irréguliers de biens immeubles situés à Mayotte, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2025 Actes soumis à un droit fixe d'enregistrement ou à une taxe fixe de publicité foncière <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 1043 B</i>	nc	nc	nc
550105	Exonération du droit de partage de 2,5 % à hauteur de la valeur des immeubles situés à Mayotte pour les partages de succession et les licitations de biens héréditaires établis entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2025 Partages et opérations assimilées <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 750 bis C</i>	nc	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales		5 126	4 599	4 677

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (5)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale		Chiffre définitif 2019	Chiffre initial 2020	Chiffre actualisé 2020
040108	<p>Abattement en faveur des entreprises dont les établissements situés dans les départements d'outre-mer peuvent bénéficier d'un abattement sur leurs bases nettes imposables à la CFE en l'absence de délibération contraire d'une commune ou d'un EPCI</p> <p>Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 3470 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1466 F, 1586 nonies IV</i></p>	23	23	28
090108	<p>Abattement sur la base nette imposable des établissements situés dans les départements d'outre-mer</p> <p>Cotisation foncière des entreprises</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 8935 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1466 F</i></p>	17	17	17
050109	<p>Abattement sur la base d'imposition des établissements situés dans les départements d'outre-mer</p> <p>Taxe foncière sur les propriétés bâties</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 3827 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1388 quinquies</i></p>	10	10	14
060108	<p>Exonération partielle des terres agricoles situées dans les départements d'outre-mer</p> <p>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1395 H</i></p>	9	9	9
050107	<p>Abattement en faveur des immeubles anti-sismiques des départements d'outre-mer</p> <p>Taxe foncière sur les propriétés bâties</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 914 Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2021 - code général des impôts : 1388 ter</i></p>			
Coût total des dépenses fiscales		59	59	68

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (5)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffre définitif 2019	Chiffre initial 2020	Chiffre actualisé 2020
040108	<p>Abattement en faveur des entreprises dont les établissements situés dans les départements d'outre-mer peuvent bénéficier d'un abattement sur leurs bases nettes imposables à la CFE en l'absence de délibération contraire d'une commune ou d'un EPCI</p> <p>Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 3470 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1466 F, 1586 nonies IV</i></p>	23	23	28
090108	<p>Abattement sur la base nette imposable des établissements situés dans les départements d'outre-mer</p> <p>Cotisation foncière des entreprises</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 8935 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1466 F</i></p>	17	17	17

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffre définitif 2019	Chiffre initial 2020	Chiffre actualisé 2020
050109	<p>Abattement sur la base d'imposition des établissements situés dans les départements d'outre-mer</p> <p>Taxe foncière sur les propriétés bâties</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 3827 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1388 quinquies</i></p>	10	10	14
060108	<p>Exonération partielle des terres agricoles situées dans les départements d'outre-mer</p> <p>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1395 H</i></p>	9	9	9
050107	<p>Abattement en faveur des immeubles anti-sismiques des départements d'outre-mer</p> <p>Taxe foncière sur les propriétés bâties</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 914 Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2021 - code général des impôts : 1388 ter</i></p>			
Coût total des dépenses fiscales		59	59	68

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Logement		206 620 100 182 517 084	206 620 100 182 517 084		181 903 765 179 334 531	181 903 765 179 334 531
02 – Aménagement du territoire		196 878 770 181 762 316	197 128 770 181 762 316		161 871 267 137 100 008	162 121 267 137 100 008
03 – Continuité territoriale		43 487 485 33 541 527	43 487 485 33 541 527		43 787 485 31 478 553	43 787 485 31 478 553
04 – Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports		5 650 000 20 417 359	5 650 000 20 417 359		5 650 000 21 502 291	5 650 000 21 502 291
06 – Collectivités territoriales		171 616 048 154 908 674	171 616 048 154 908 674		144 201 122 149 447 575	144 201 122 149 447 575
07 – Insertion économique et coopération régionales		969 500 361 767	969 500 361 767		969 500 447 391	969 500 447 391
08 – Fonds exceptionnel d'investissement		110 000 000 50 745 686	110 000 000 50 745 686		60 000 000 55 180 154	60 000 000 55 180 154
09 – Appui à l'accès aux financements bancaires		39 346 329 33 700 000	39 346 329 33 700 000		26 489 805 29 449 820	26 489 805 29 449 820
Total des crédits prévus en LFI *	0	774 568 232	774 568 232	0	624 872 944	624 872 944
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-5 066 758	-5 066 758		-2 862 106	-2 862 106
Total des crédits ouverts	0	769 501 474	769 501 474	0	622 010 838	622 010 838
Total des crédits consommés	0	657 954 413	657 954 413	0	603 940 322	603 940 322
Crédits ouverts - crédits consommés		+111 547 062	+111 547 062		+18 070 516	+18 070 516

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	808 889 775	808 889 775	0	659 194 487	659 194 487
Amendements	0	-34 321 543	-34 321 543	0	-34 321 543	-34 321 543
LFI	0	774 568 232	774 568 232	0	624 872 944	624 872 944

Le programme 123 "conditions de vie outre-mer" a fait l'objet de quatre amendements ayant modifié le montant des crédits prévus en PAP 2020 :

Amendement AN n°II-865 : majoration de 100 000 € du programme 123 et minoration de 100 000 € sur le programme 138.

Cet amendement vise à augmenter les crédits permettant l'insertion économique des départements et des collectivités d'outre-mer dans leur environnement régional. Les départements et les collectivités d'outre-mer souffrent d'un déficit commercial structurel, les échanges avec leur environnement économique sont peu développés. L'un des objectifs principaux consiste à développer les liens commerciaux avec leur entourage international immédiat afin notamment de développer les exportations vers les pays tiers.

Cela représente un transfert de crédits de 100 000 euros de l'action n° 3 du programme 138 « Emploi outre-mer » pour abonder l'action n° 7 du programme 123 « conditions de vie outre-mer ».

Amendement AN n°II-1624 : majoration de 1 M€ du programme 123 et minoration de 1 M€ du programme 138.

Parmi les aides financées par le fonds de continuité territoriale, figure notamment une aide au transport de corps, destinée à financer, sous conditions de ressources et à défaut de service assurantiel, une partie de la dépense afférente au transport aérien de corps engagée par une personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles du défunt et régulièrement établie sur le territoire national.

Le champ de cet aide n'est toutefois ouvert qu'aux seules personnes ayant leur résidence habituelle dans les outre-mer. Elle ne permet pas à des personnes nées dans les outre-mer et demeurant depuis longtemps dans l'hexagone d'être inhumées où elles sont nées, dans les territoires auxquelles elles demeurent liées. En outre, les critères de ressources actuellement retenus sont restrictifs et interdisent à des personnes aux revenus très limités d'en bénéficier.

Cet amendement vise à permettre cet élargissement des critères par un transfert de crédits de 1 M€ de l'action n° 1 du programme 138 « Emploi outre-mer » pour abonder l'action n° 3 du programme 123 « conditions de vie outre-mer ».

Amendement AN n°1226 : minoration de 27 000 000 € en AE=CP du programme.

La budgétisation des crédits dédiés au RSA en Guyane, prévue dans le PLF 2020, est abandonnée. Le RSA versé en Guyane demeure inscrit en prélèvement sur recette.

Amendement AN n°II-11 : minoration de 8 421 543 € du programme 138.

Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2020, cet amendement procède à une minoration de 10 000 000 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de la mission « Outre-mer ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- une minoration de 1 578 457 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Emploi outre-mer » ;
- une minoration de 8 421 543 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Conditions de vie outre-mer ».

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Conformément aux engagements du précédent Président de la République lors de sa visite en Polynésie française le 22 février 2016, la dotation globale d'autonomie, restaurée, à compter de 2017, à son niveau d'origine, soit 90 552 000 € en AE/CP est financée par prélèvement sur les recettes de l'État (PSR) à compter de l'exercice 2020

Par ailleurs, conformément aux termes de la réunion interministérielle du 19 mars 2019, les crédits inscrits au contrat de convergence et de transformation (CCT) portés par le programme 123 "Conditions de vie outre-mer" ont été transférés en PLF 2020 vers le programme 162 « Interventions territoriales de l'État » dans le périmètre de l'action "fonds interministériel pour la transformation de la Guyane".

A ce titre, il a été procédé à un transfert en base de 7 211 111 € en AE et de 2 668 111 € en CP.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements réglementaires intervenus en gestion 2020 sur le programme 123 se déclinent comme suit.

1/ Les reports

L'origine des reports est la suivante :

- Fonds de concours (5,3 M€ en AE et 16,5 M€ en CP). Il s'agit des crédits non consommés au titre des fonds rattachés en 2019 ou reportés des années antérieures. Ils correspondent à titre principal aux actions exceptionnelles en faveur du développement économique et social de l'outre-mer comme la redevance thonière à Mayotte, la filière bois en Guyane et le Fonds numérique pour Wallis-et-Futuna et la Polynésie française;
- reports généraux : en application de l'article 105 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, le programme 123 a obtenu le dé plafonnement de ses reports de crédits sur la gestion 2020. Ainsi, les reports correspondent à l'intégralité des CP non consommés au cours de la gestion 2019, soit 59,1 M€ ;
- AE affectées non engagées : il s'agit des tranches fonctionnelles vivantes sur le programme. A la fin de l'exercice 2019, la préfecture de Saint-Pierre et Miquelon a affecté 14,6 M€ sur une nouvelle tranche fonctionnelle dédiée à la construction d'un quai en eaux profondes.

2/ Les décrets de transferts

Le décret de transfert n°2020-1015 du 07 août 2020 regroupe les mouvements suivants:

- le financement de la mission des observateurs de l'ONU dans le processus d'établissement des listes électorales en Nouvelle-Calédonie : un transfert de 1,2 M€ (AE=CP) a été réalisé au profit du programme 232 "Vie politique, culturelle et associative";
- le financement des hélicoptères stationnés en Polynésie Française de 95 374 €, au profit du programme 178 "Équipement et emploi des forces";
- le financement de l'institut de réussite éducative de Saint-Pierre et Miquelon de 400 000 € en CP uniquement, au profit du programme 214 "Soutien de la politique de l'éducation nationale";
- le financement des délégations de service public temporaires mises en place pendant la période de confinement et les travaux de l'aéroport de Mayotte de 4 500 000 € : le ministère des outre-mer a en effet pris en charge ces DSP temporaires indispensables au maintien de liaisons aériennes sur certaines destinations, les vols commerciaux ayant été interrompus en raison de la crise sanitaire. Les dépenses ont été supportées par le programme 203 afin de respecter le principe de spécialité et ont donc fait l'objet d'un remboursement par le ministère des outre-mer;
- le financement au profit des programmes 135,177 et 113 des dépenses mises en œuvre à l'occasion du passage des cyclones Irma et Maria à hauteur de 920 946 € : ces versements correspondent à une prise en charge, par les crédits du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) qui ont été versés en 2019 sur le fonds de concours du ministère des outre-mer, et qui n'ont pu, pour des raisons techniques, faire l'objet de la procédure de rétablissement de crédits appliquées pour les autres dépenses compensées par le FSUE.

Le décret n°2020-1448 du 24 novembre 2020 regroupe les mouvements suivants:

- le financement de l'étude REVOSIMA sur l'activité du volcan sous-marin au large de Mayotte de 1 050 000 €, au profit du programme 172 "Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires";
- le financement de la délégation interministérielle des risques majeurs en outre-mer à hauteur de 40 000 €, au profit du programme 181 "Prévention des risques";
- Le financement des aides à la presse, à hauteur de 500 000 €, au profit du programme 180 " Presse et médias".

3/ La loi de finances rectificatives

La loi de finances rectificative n°2020-1473 du 30 novembre 2020 a procédé à une annulation 22,3 M€ en AE et 35 M€ en CP de crédits positionnés en réserve de précaution et une annulation supplémentaire de 40 M€ en CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Sur le programme 123, les rattachements de fonds de concours se sont élevés à 5 337 000 € en AE=CP intégralement sur le fonds n°1-2-724 et correspondant à titre principal au financement par le programme d'investissements avenir du très haut débit sur l'île de Saint-Martin.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	40 982 729	40 982 729	0	34 994 918	34 994 918
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	40 982 729	40 982 729	0	34 994 918	34 994 918

Le montant de la réserve de précaution s'est élevé à 5,3 % en AE et 5,6 % des crédits votés en LFI 2020 par rapport au taux de 4 % appliqué à l'ensemble des programmes. Cette majoration résulte d'un déport d'une partie de la réserve du programme 138, préservant ainsi les dépenses obligatoires de la mission que sont les exonérations de cotisations sociales patronales, et mettant en œuvre le principe de solidarité entre les programmes de la mission outre-mer.

Un dégel de 18,7 M€ d'AE a été mis en œuvre en fin de gestion 2020 afin de permettre le report du troisième volet du produit de cession des SIDOM sur la gestion 2021. Le reliquat de la réserve de précaution a été annulé par la LFR de fin d'année.

Avertissement

La répartition des engagements et mandatements entre actions, titres et catégories doit être appréhendée avec réserve : s'agissant de l'exécution des autorisations d'engagement, les restitutions issues du progiciel Chorus intègrent les retraits d'engagements sur années antérieures dans le montant total des consommations, susceptibles de venir minorer la consommation des AE (pour mémoire, les AE résultant de retraits sur années antérieures ne sont pas recyclables, sauf exception validée par les services du CBCM).

En conséquence, un retraitement des données est nécessaire afin de faire apparaître de manière distincte la consommation des AE de l'exercice des retraits d'AE d'années antérieures. Le montant des retraits effectués sur les autorisations d'engagement engagées sur les années antérieures atteint 87 M€ contre 84,9 M€ en 2019. Ainsi, hors retraits d'AE d'années antérieures, la consommation d'AE du programme 123 au titre de l'exercice 2020 atteint 745 M€.

Le résultat du retraitement de ces données, tant en imputation qu'en montant, est recensé dans le tableau ci-après et permet de distinguer, pour l'ensemble du programme, les consommations 2020 au regard des crédits ouverts en loi de finances initiale pour 2020, déclinées par catégories de dépenses :

Action	Intitulé de l'action	Titre	Compte budgétaire	LFI		Consommation Chorus		Consommation retraitée des mouvements sur années antérieures		
				AE	CP	AE	CP	AE	CP	
0123-01	Logement	3	31			481 883	563 570	0	0	
			6	61	34 000 000	30 092 127	19 016 371	25 702 364	27 958 753	24 938 902
		62		133 620 100	117 294 198	131 037 279	127 561 041	134 844 627	102 970 411	
		63		39 000 000	34 517 440	29 206 230	12 110 243	55 136 575	39 438 622	
		64				2 776 122	1 397 313	0	0	
		7		71			-800		0	0
			72			0	12 000 000	0	12 000 000	
Total 0123-01			206 620 100	181 903 765	182 517 084	179 334 531	217 939 955	179 347 935		
0123-02	Aménagement du territoire	3	31	90 000	90 000	10 986 486	11 428 908	12 414 612	11 415 505	
			32			0	66 600	0	66 600	
		5	51	2 640 000	6 390 000	26 367 116	7 949 603	26 367 116	7 949 603	
			6	61	3 900 000	7 300 621	237 158	154 136	255 451	154 136
				62			34 077 522	32 130 823	40 597 512	32 130 823
				63	184 627 469	141 669 345	96 740 176	75 412 613	117 017 963	75 412 613
64	5 621 301	6 421 301	13 353 858	9 957 326	14 600 440	9 957 326				
Total 0123-02			196 878 770	161 871 267	181 762 316	137 100 008	211 253 093	137 086 605		
0123-03	Continuité territoriale	3	31			211 843	249 960	216 350	249 960	
			6	61	32 444 434	32 444 434	17 105 584	17 098 085	17 113 919	17 098 085
		62		6 123 901	6 423 901	9 869 281	7 849 955	9 870 227	7 849 955	
		63		2 879 150	2 879 150	3 334 482	3 313 909	3 367 072	3 313 909	
		64		2 040 000	2 040 000	3 020 337	2 966 643	3 115 764	2 966 643	
Total 0123-03			43 487 485	43 787 485	33 541 527	31 478 553	33 683 332	31 478 553		
0123-04	Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports	3	31			342 487	243 817	342 487	243 817	
			6	61	1 700 000	1 700 000	356 851	356 851	356 851	356 851
		62				221 000	212 200	221 000	212 200	
		63				12 108 336	13 963 620	12 218 714	13 963 620	
		64		3 950 000	3 950 000	7 388 685	6 725 802	7 397 963	6 725 802	
Total 0123-04			5 650 000	5 650 000	20 417 359	21 502 291	20 537 015	21 502 291		
0123-06	Collectivités territoriales	3	31	995 101	995 101	556 401	524 637	556 047	524 283	
			5	51			18 980	18 980	18 980	18 980
		6	61	10 000 000	10 000 000	24 576	24 576	833 094	2 560 141	
			62			769 374	769 374	0	0	
			63	160 620 947	133 206 021	153 431 374	148 002 039	168 589 544	146 344 171	
			64			107 969	107 969	0	0	
Total 0123-06			171 616 048	144 201 122	154 908 674	149 447 575	169 997 665	149 447 575		

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action	Intitulé de l'action	Titre	Compte budgétaire	LFI		Consommation Chorus		Consommation retraitée des mouvements sur années antérieures	
				AE	CP	AE	CP	AE	CP
0123-07	Insertion économique et coopération régionale	3	31	80 000	80 000	41 186	88 683	43 529	88 683
			32			-6 458		0	0
		6	61			2 500	1 250	0	0
			62			76 869	59 073	0	0
			63			62 904	65 000	0	0
			64	889 500	889 500	184 766	233 385	431 046	358 708
Total 0123-07				969 500	969 500	361 767	447 391	474 575	447 391
0123-08	Fonds exceptionnel d'investissement	6	62			0	223 915	0	0
			63	110 000 000	60 000 000	50 745 686	54 956 239	57 414 601	55 180 154
Total 0123-08				110 000 000	60 000 000	50 745 686	55 180 154	57 414 601	55 180 154
0123-09	Appui à l'accès aux financements bancaires	6	62	15 000 000	925 500	0	29 807	0	29 807
			63	24 346 329	25 564 305	33 700 000	29 420 013	33 700 000	29 420 013
Total 0123-09				39 346 329	26 489 805	33 700 000	29 449 820	33 700 000	29 449 820
Total général				774 568 232	624 872 944	657 954 413	603 940 322	745 000 236	603 940 323

DÉPENSES PLURIANNUELLES

CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération 2015 - 2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2020		Consommation 2020		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 - Aménagement du territoire	341 623 000				9 377 730	142 249 960	85 379 044
Total	341 623 000				9 377 730	142 249 960	85 379 044

Génération 2007 - 2014

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2020		Consommation 2020		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 - Aménagement du territoire	402 340 604		3 173 400		4 169 949		328 244 710
Total	402 340 604		3 173 400		4 169 949		328 244 710

CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

Génération 2019 - 2022

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2020		Consommation 2020		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 - Aménagement du territoire	404 321 869	68 572 726	47 091 099	63 344 565	20 131 325	104 778 414	30 435 434
Guadeloupe	30 500 000	7 947 151	3 300 000	5 387 838	1 291 845	8 985 453	1 351 368
Guyanne	32 033 330	2 817 775	3 297 419	5 061 638	1 609 898	13 300 627	2 209 898
La Réunion	75 337 932	12 341 983	5 470 401	12 389 824	4 996 302	21 701 643	7 848 208
Martinique	27 865 875	7 233 334	4 253 334	5 257 775	1 067 495	10 826 918	2 377 970
Mayotte	163 012 732	19 378 183	19 378 183	15 085 928	3 332 541	23 448 055	3 989 646
Saint-Martin	39 500 000	9 825 000	6 243 462	10 597 367	1 519 650	10 472 367	1 519 650
Saint-Pierre-et-Miquelon	9 500 000	2 025 300	2 148 300	2 718 765	1 349 495	3 366 087	1 787 219
Wallis-et-Futuna	26 572 000	7 004 000	3 000 000	6 845 430	4 964 099	12 677 264	9 351 475
Total	404 321 869	68 572 726	47 091 099	63 344 565	20 131 325	104 778 414	30 435 434

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 769 501 474	CP ouverts en 2020 * (P1) 622 010 838
AE engagées en 2020 (E2) 657 954 413	CP consommés en 2020 (P2) 603 940 322
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 6 465 576	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 368 567 650
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 105 081 486	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 235 372 672

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 1 690 870 625					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 14 259					
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 1 690 884 884	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 368 567 650	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 1 322 317 234	
AE engagées en 2020 (E2) 657 954 413	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 235 372 672	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 422 581 740	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 1 744 898 974	
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 436 224 744
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 1 308 674 231

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2020 s'élève à 1,744 Md€. Il progresse de 54 M€ par rapport à fin 2019, soit de près de 25 M€ de moins que l'année précédente, grâce aux efforts menés en 2020 pour maîtriser l'évolution des restes à payer.

En effet, la gestion 2020 est marquée par une consommation de CP aux deux tiers portée sur les exercices antérieurs et par le retrait de 88 M€ d'AE engagés antérieurement à 2020 annulés en fin de gestion.

Comme en 2019, le taux de consommation de CP varie selon les actions.

Les consommations de CP sur les AE de l'année concernant principalement les actions 3 "continuité territoriale" (98 %) et 4 "sanitaire, social, culture et jeunesse" (90 %) et 6 "Collectivités territoriales" (56 %).

En revanche, pour les actions qui portent essentiellement des opérations pluriannuelles d'investissement, les restes à payer demeurent élevés même si les actions de maîtrise engagées depuis 2018 ont permis de mieux les contrôler.

Le travail d'apurement des restes à payer s'est également poursuivi avec la clôture d'engagements juridiques. Des instructions spécifiques ont été adressées début 2020 aux préfetures pour une mise en œuvre des retraits d'engagement d'années antérieures.

Ces retraits concernent principalement les actions 1 "Logement" et 2 "Aménagement du territoire" du programme 123.

Action du P123	% des mouvements sur EJ antérieurs
Action 1	40 %
Action 2	34 %
Action 3	0 %
Action 4	0 %
Action 6	18 %
Action 7	0 %
Action 8	8 %

Comme les années précédentes, les engagements de l'action 1 apurés concernent des opérations demeurées sans début de commencement dans les délais réglementaires ou ayant connu des difficultés de mise en œuvre conduisant à leur abandon.

Les restes à payer progressent par rapport à l'exercice précédent de 3 %. Cette faible progression révèle les efforts fournis relatifs aux nettoyages important des restes à payer couplé à une progression maîtrisée sur les actions 1 (stable par rapport à 2019), 2 (+13 %) et 6 (2 %) et 9 (2 %).

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Logement

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Logement		206 620 100	206 620 100		181 903 765	181 903 765
		182 517 084	182 517 084		179 334 531	179 334 531

L'exécution 2020 de l'action n°01 comprend des opérations nouvelles sur AE de l'année qui se sont élevées à 217,9 M€ d'AE et des nettoyages d'opérations anciennes à hauteur de 35 M€ qui réduisent donc d'autant l'exécution issue de Chorus. Ces nettoyages ont été mis en œuvre en vue d'une meilleure maîtrise des restes à payer.

L'écart constaté au niveau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement entre les montants programmés en LFI (206,6 M€ en AE et 181,9 M€ en CP) et l'exécution au 31 décembre 2020 a pour origine notamment, pour la Guadeloupe et Mayotte, les arrêts des chantiers pendant la période de confinement et les difficultés d'approvisionnement en matières premières liés à la crise Covid.

Par ailleurs, les difficultés rencontrées dans le lancement et le déroulement de chantiers durant la crise sanitaire ont eu pour conséquence le dépôt tardif des demandes d'acompte ou de solde. Il convient également de préciser que le rythme de consommation des CP est structurellement tributaire de l'avancement des opérations et de la gestion administrative des maîtrises d'ouvrage concernés.

Néanmoins, à la différence de l'exercice 2019, l'action n°1 a connu en 2020 une dépense en AE supérieure aux prévisions avec une progression de la dépense de +34,8 M€ en AE et une baisse de -4,3 M€ en CP par rapport à 2019, traduisant, malgré les freins générés par la crise sanitaire, la dynamique du plan logement Outre-Mer 2 (PLOM) 2019-2022.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		481 883		563 570
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		481 883		563 570
Titre 6 : Dépenses d'intervention	206 620 100	182 036 001	181 903 765	166 770 961
Transferts aux ménages	34 000 000	19 016 371	30 092 127	25 702 364
Transferts aux entreprises	133 620 100	131 037 279	117 294 198	127 561 041
Transferts aux collectivités territoriales	39 000 000	29 206 230	34 517 440	12 110 243
Transferts aux autres collectivités		2 776 122		1 397 313
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		-800		12 000 000
Prêts et avances		-800		
Dotations en fonds propres				12 000 000
Total	206 620 100	182 517 084	181 903 765	179 334 531

DÉPENSES D'INTERVENTION AE : 217,9 M€ CP : 179,3 M€**CATÉGORIE 61 - TRANSFERTS AUX MÉNAGES AE : 27,9 M€ CP : 24,9 M€**

Après retraitement des données et rectification des erreurs d'imputations, le montant des consommations s'établit à 27,9 M€ en AE et 24,9 M€ en CP.

Accession à la propriété : AE : 3,3 M€ CP : 6,2 M€

La mise en extinction de l'aide personnalisée au logement (APL) votée par le Parlement dans le cadre de la loi de finances pour 2018 participe principalement à l'objectif de réorientation et de redynamisation de la stratégie de l'État en faveur de l'accession à la propriété des ménages les plus modestes. Si cette mise en extinction a été réalisée progressivement, la production a connu une décroissance, passant de 94 logements en 2018 à 59 en 2019.

En 2020, 92 logements ont été réalisés.

La dépense budgétaire a représenté 3,2 M€ en AE et 6,1 M€ en CP, pour un coût moyen par logement de 35 666 €.

	GUADELOUPE		MARTINIQUE		GUYANE		LAREUNION		MAYOTTE		TOTAL	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
2019	113 054	406 088	1 663 369	1 532 786	0	36 370	71 572	3 559 906	217 804	635 236	2 065 799	6 170 386
2020	63 770	284 960	811 257	492 485	170 544	101 871	1 768 230	4 466 551	475 905	821 515	3 289 705	6 167 382

Amélioration de l'habitat privé : AE : 24,7 M€ CP : 18,8 M€

Des aides et prêts sont accordés, sous conditions de ressources, pour réaliser des travaux d'amélioration du logement ou des travaux de rénovation énergétique. Ce dispositif vise également à favoriser la mise en œuvre de politiques locales d'amélioration de l'habitat privé ciblées (centre urbains, centres bourg, adaptations de logement, politique de rénovation de copropriété, etc.).

Au titre de l'exercice 2020, les aides octroyées pour l'amélioration de l'habitat privé ont concerné un total de 1 101 logements financés, soit un niveau supérieur aux deux années antérieures (1 043 en 2018 et 1 057 en 2019), pour un coût moyen par logement de 24 773 €. Il apparaît ainsi que le rétablissement de l'aide à l'accession très sociale et à l'amélioration de l'habitat commence à produire des effets.

En Guadeloupe, 226 logements ont été financés soit une dépense en AE de 3,8 M€ et en CP de 2,2 M€.

En Guyane, le nombre de logements pris en charge augmente (36 en 2020 contre 18 en 2019). La modification de l'arrêté préfectoral intervenue en novembre 2019, pour assouplir le dispositif et le relancer a donc porté ses fruits. Un travail est également effectué au niveau national dans le cadre du PLOM 2 pour conduire à la création d'une catégorie de propriétaires modestes susceptibles d'être éligibles au dispositif.

La dépense a représenté un total de 0,7 M€ en AE et 0,4 M€ en CP.

A La Réunion, en 2020, le nombre de projets financés a quasiment doublé, 418 contre 213 en 2019, soit une croissance de + 96 %, pour une dépense en augmentation à 11,8 M€ en AE et 5,9 M€ en CP. Ce territoire a pleinement bénéficié du rétablissement de l'aide à l'accession très sociale et à l'amélioration de l'habitat.

En Martinique, l'aide à l'amélioration de l'habitat a financé 421 logements contre 537 en 2019, soit une diminution de - 21,6 %. De fait, le niveau de la dépense s'élève à 8,1 M€ en AE et 10 M€ en CP.

Enfin à **Mayotte**, il n'y a eu aucune consommation de crédits en AE en gestion 2020 et une dépense de 17 k€ en CP. Les premières opérations programmées et initiées en 2020 comme les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) dans le cadre des dispositifs « Action cœur de ville » ou « logement d'abord » devraient aboutir en 2021.

CATÉGORIE 62 - TRANSFERTS AUX ENTREPRISES

AE : 134,8 M€ CP : 102,9 M€

Après retraitement des données et rectification des erreurs d'imputations, le montant des consommations s'établit à 134,8 M€ en AE et 102,9 M€ en CP.

Logement locatif social : AE : 116,5 M€ CP : 91,1 M€

Les logements sociaux financés en 2020 (soit 4 240 LLS/LLTS) se décomposent ainsi qu'il suit :

- 2 694 logements locatifs sociaux
- 1 546 logements locatifs très sociaux

Rapporté en nombre de logements inscrits dans la programmation annuelle de performance, soit un objectif de 4800 logements à réaliser dont 400 logements spécifiques, la consommation au 31 décembre 2020 n'atteint pas la cible initiale, avec un écart de - 560 logements, soit un recul de -11,6 %.

Le sous-programme « logements spécifiques » est le plus fortement impacté par cette baisse avec un taux de réalisation négatif.

Tableau comparatif du nombre de logements financés par territoires

	Martinique	Guadeloupe	Guyane	La Réunion	Mayotte	Total
LLS	244	413	983	534	237	2411
LLTS	164	172	570	982	148	2036
Total 2019	408	585	1553	1516	385	4447
LLS	463	359	937	791	144	2694
LLTS	422	137	266	652	69	1546
Total 2020	885	496	1203	1443	213	4240

	Tous territoires confondus	
	AE	CP
LLS	53 432 808	44 247 063
dont 2694 dossiers en 2020	63 774 275	
dont retraits AE années antérieures	-10 341 467	
LLTS	46 673 912	46 871 904
dont 1546 dossiers en 2020	52 692 295	
dont retraits AE années antérieures	-6 018 382	
Total 2020 y c retrait	100 106 720	91 118 967
Total retrait	-16 359 849	
Total	116 466 569	91 118 967

En Martinique, si la crise sanitaire de la Covid-19 a eu un impact sur l'activité des chantiers sur l'ensemble du secteur du Bâtiment et travaux Publics (BTP) avec des répercussions directes sur la consommation des CP, elle n'a généré aucune conséquence sur la consommation en AE.

Au total, la Martinique enregistre une année "record" avec 885 logements financés au titre de la construction de logements sociaux neufs en 2020 contre 408 en 2019. L'effort financier sur ces dispositifs a représenté 20,1 M€ en AE à 12,3 M€ en CP.

La Martinique est le territoire où le coût moyen par LLS/LLTS est le plus faible. Il a représenté 24 462 € en 2020.

En Guadeloupe, l'année a été marquée par la crise sanitaire liée à la Covid-19 avec un arrêt complet des chantiers pendant plusieurs mois et la fermeture d'une partie des services administratifs des collectivités en charge de l'instruction des permis de construire induisant un recul net dans l'aboutissement des projets. En sus de l'impact de la crise sanitaire, il convient également de noter les effets positifs des actions et dispositifs de sécurisation adoptés en 2018 pour réduire le niveau de désengagement et assurer le financement de projets plus matures ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre depuis 2019 du référentiel pour le financement du logement social (engagement du PLOM 2).

Le bilan de l'exécution de l'année 2020 connaît ainsi une baisse de 15,2 % des logements financés par rapport à 2019 (585), soit 496 financés. L'effort financier sur ces dispositifs a représenté 18,3 M€ en AE à 14,3 M€ en CP.

Le coût moyen par LLS/LLTS en 2020 en Guadeloupe s'élève à 30 831 €, soit l'un des plus élevés de l'ensemble des DROM.

En Guyane, la situation particulière de ce territoire, où l'explosion démographique entretient de manière alarmante le phénomène du logement insalubre, appelle d'urgence la création de logements neufs. De fait, l'engagement politique accordé à ce territoire s'est traduite en 2019, par une augmentation des crédits alloués, engagement poursuivi en 2020.

Avec 19 dossiers de demandes de financement engagés permettant le financement de 1 203 logements (dont 4 projets sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni, soit 266 LLS et 136 LLTS), le bilan 2020 apparaît toutefois en baisse par rapport à 2019 où le nombre de logements réalisés a atteint 1553 (983 LLS et 570 LLTS).

La consommation s'est établie à 31 M€ en AE et de 26,4 M€ en CP, pour un coût moyen par LLS/LLTS de 25 792 €.

A **La Réunion**, la programmation 2020, principalement portée par trois opérateurs, la SHLMR (45 %), la SIDR (22 %) et la SODEGIS (21 %), a connu une diminution de la production de logements sociaux (1 443 en 2020 contre 1 516 en 2019). Les difficultés de programmation des opérations restent principalement liées à la raréfaction du foncier disponible et aménagé, à des prix compatibles avec les contraintes financières du logement social, hors quartiers politique de la ville.

Le prix du foncier demeure ainsi un frein à la production de logement social, d'autant que, malgré les valeurs élevées des terrains concernés, leur viabilisation doit souvent être réalisée et reste donc à financer. Enfin, l'acceptabilité politique de ces programmes peut se traduire de plus en plus souvent par des difficultés d'obtention des autorisations d'urbanisme, voire des retraits de permis de construire, après obtention de l'arrêté de financement.

791 LLS et 652 LLTS ont été financés en 2020 pour un montant de 41,1 M€ en AE et 32,4 M€ en CP, pour un coût moyen de 28 483 €.

A **Mayotte**, neuf opérations ont été financées à hauteur de 5,8 M€ en AE et 5,7 M€ en CP, représentant un total de 213 logements sociaux financés. Les engagements initiaux d'une programmation annuelle de 450 logements sociaux n'ont pu être tenus en raison du contexte national et local consécutif à la pandémie et aux élections municipales tardives ayant conduit à de nombreux changements dans les services.

Avec un coût moyen de construction de LLS/LLTS en 2020 à 27 501 €, Mayotte demeure parmi les territoires où le foncier est le plus onéreux.

Amélioration du parc locatif social : AE : 14,6 M€ CP : 9,6 M€

Alors que le projet annuel de performance 2020 prévoyait le financement de 3 200 logements au titre de l'amélioration du parc locatif social, ce sont finalement 1 699 logements qui ont été pris en charge. Si l'objectif initial n'a pas été atteint, il est constaté une augmentation de ce dispositif de + 163 % par rapport à l'année 2019 où seulement 646 logements avaient été réalisés.

Cette forte augmentation correspond à un recentrage sur l'activité de réhabilitation des logements locatifs sociaux dont le besoin a été souligné à l'occasion de l'élaboration du PLOM 2.

La consommation 2020 a représenté un total de 14,6 M€ en AE contre 2,4 M€ en 2019, consécutive au rattrapage constaté de l'activité de financement en Guadeloupe, Guyane et à La Réunion.

En outre, il apparaît que c'est en Guyane que le coût moyen pour réhabiliter un logement social s'avère le plus élevé, soit 18 820 € par logement.

Etudes et manifestations et autres interventions : AE : 3,7 M€ CP : 2,3 M€

En 2020, le montant global consacré aux « études et autres dépenses d'intervention » (OIN, GIP, 50 pas géométriques etc.) a atteint la somme de 3,7 M€.

Concernant les territoires, la Martinique (1,91 M€ en AE) et Mayotte (0,71 M€ en AE) ont principalement mobilisé cette ligne budgétaire.

Au niveau du ministère des outre-mer, une convention de financement a été conclue le 10 novembre 2020 avec le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment), conformément aux orientations du nouveau plan logement outre-mer 2019-2022 signé en décembre 2019, qui concluait sur le fait que « le logement reste un enjeu essentiel pour les territoires ultramarins ».

Cette convention mobilisant 977 515 € en AE et 488 758 € en CP poursuit l'objectif de déterminer les moyens de baisser les coûts et lever les freins de la construction en outre-mer. Le programme d'actions confié au CSTB se décline en 4 grands axes :

- Définir les conditions climatiques et environnementales à prendre en compte pour des règles et normes de construction de façon homogène pour chaque territoire (océan indien, Antilles, Guyane, océan Pacifique),
- Élaborer la synthèse des contraintes,
- Contribuer à l'adaptation des règles de construction,
- Permettre l'utilisation de produits ou matériaux locaux et lever les freins techniques, réglementaires et normatifs à leur déploiement.

310 000 € en CP ont été versés en règlement de trois conventions prises antérieurement avec les partenaires professionnels (SOLIHA, ANIL et l'association nationale des Compagnons Bâisseurs) dans le cadre de mission d'accompagnement, particulièrement dans le domaine de l'habitat privé.

Enfin, le marché ouvert en 2018 dans le cadre du PRDA (plan de recherche et développement amiante) afin d'apporter des réponses ciblées aux problématiques de la filière amiante et la gestion de ces déchets dans les outre-mer s'est poursuivi. En 2020, les études ont continué d'être menées avec une consommation de 16 596 € en AE et le règlement à hauteur de 106 925 € de prestations au titre de ce marché.

CATÉGORIE 63 - TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS**AE : 55,1 M€ CP : 39,4 M€**

Après retraitement des données et rectification des erreurs d'imputations, le montant des consommations s'établit à 55,1 M€ en AE et 39,4 M€ en CP.

Résorption de l'habitat insalubre (RHI) : AE = 32,1 M€ CP = 16,5 M€

La situation des DROM en matière d'insalubrité et d'habitat indigne présente une gravité et une acuité particulières. Environ 100 000 logements en relèveraient dans les cinq départements et régions d'outre-mer. Les besoins en matière de résorption et d'amélioration de l'habitat indigne et insalubre constituent donc un enjeu majeur de santé publique.

En 2020, l'effort de l'État en matière de RHI dans les DOM s'est élevé à 32 M€ en AE (soit +105 %) et plus de 16 M€ en CP (soit -21 %) contre 15,7 M€ en AE et 20,82 M€ en CP en 2019.

En **Guadeloupe**, 3,2 M€ en CP ont été consommés, il n'y a pas eu d'engagements nouveaux en 2020. Les projets de RHI ont accusé un fort recul en raison de mesures spéciales mises en œuvre dans le cadre de la Covid-19, qui ont conduit à l'arrêt de chantiers. La consommation en CP s'explique par le recyclage d'AE autorisé pour un montant de 3,2 M€ de projets abandonnés par un bailleur en difficulté financière et de trésorerie.

En **Guyane**, 5 M€ ont été engagés correspondant à la démolition du squat NZILA à Cayenne, d'une subvention à l'EPFAG relative à des études RHI sur le secteur de Charvein à Mana, d'un diagnostic amiante préalable à la démolition d'un squat à Cayenne, d'une subvention pour une opération de RHI sur le quartier de La Charbonnière à Saint-Laurent-du-Maroni.

La consommation en CP s'est établie à 2 M€ et correspond aux versements d'acomptes de subventions pour les RHI Cotonnière et Cogneau Lamirande opérées par la SEMSAMAR à Matoury.

A **La Réunion**, huit opérations ont été engagées sur la ligne RHI de la LBU, pour un financement de 1 M€ en AE et 4,5 M€ en CP et ont concerné des maîtrises d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) et des études pré-opérationnelles.

En **Martinique**, le bond du montant engagé (1,4 M€) en 2020 (contre 253 k€ en 2019) est directement lié au financement d'un dossier de l'agglomération de Fort-en France à fort enjeu (social, économique et urbanistique). A noter que les deux principaux dispositifs (construction neuve de logements sociaux et l'AAH) ont été les leviers de la consommation des AE, en forte progression par rapport aux années précédentes, et ce, en dépit de la crise sanitaire.

Mayotte, 13 dossiers ont été retenus par le territoire en 2020 portant sur 7 phases de travaux et 6 études. Sur ces opérations, 93 logements tiroirs ont été pris en charges permettant ainsi le décaissement des ménages et leur relogement sur site. A noter que la structuration des collectivités se révèle importante sur cette thématique. Ainsi, deux postes de conducteur d'opérations RHI ont été financés pour 3 ans sur les communes de Koungou et de Bandrelé. Mayotte possède la plus forte densité de population de l'outre-mer avec 577 habitants par km² (6 fois plus que la moyenne nationale). En outre, 50 % des logements mahorais apparaissent insalubres.

Par conséquent, la consommation de 24,7 M€ en AE et 5 M€ en CP, en forte augmentation par rapport à 2019 (+ 111 %), traduit la volonté de lutter contre l'habitat insalubre dans ce territoire. Comme en Guyane, la loi Élan qui prévoit que les pouvoirs de police du préfet soient renforcés pour faciliter la démolition des poches d'habitats illégaux et indignes, limiter les risques pesant sur leurs occupants et favoriser l'aménagement et la résorption de l'habitat insalubre, se révèle efficace.

Aménagement urbain : AE = 23 M€ CP = 22,9 M€

L'objectif du dispositif est d'accompagner les collectivités dans leurs projets de développement territorial et d'aménagement urbain (ORT, Action cœur de ville...) tout en maîtrisant les coûts de la construction et les problématiques spécifiques de vulnérabilité des constructions pour chaque territoire.

En 2020, l'effort de l'État en matière d'aménagement urbain dans les DROM s'est élevé à 23 M€ en AE et 22,9 M€ en CP.

En crédits de paiement, l'exercice 2020 connaît une hausse de + 36,4 % par rapport à l'année 2019. Cette situation s'explique par un meilleur pilotage budgétaire, les crédits de paiement sont par exemple ajustés aux besoins réels des territoires, en fonction de l'avancée des différents projets. En outre, notamment à Mayotte et en Guyane, des plateformes d'ingénierie ont été mises en place. Une première évaluation de ces plateformes démontre leur efficacité, puisque des projets ont été réactivés et d'autres lancés sur ces deux territoires permettant ainsi une consommation des crédits pour l'année 2020 plus importante.

La Guadeloupe a très peu consommé en AE et en CP en 2020 (0,2 M€ en AE et CP) avec un montant en baisse significative pour les CP ;

En Guyane, la consommation s'est établie à 13,9 M€ en AE et 10,3 M€ en CP, montants en très forte hausse en ce qui concerne la consommation en CP au regard de l'année 2019. Cela concerne le financement et l'aménagement de voies et routes départementales secondaires à Saint-Laurent du Maroni et au financement d'un apport en capital à l'EPFAG pour la création d'un office foncier solidaire (OFS) et d'une filiale dédiée au recyclage foncier ;

A La Réunion, le bilan du dispositif fait apparaître une réalisation de 1,5 M€ en AE et 4,7 M€ en CP, montants en baisse pour les AE et en baisse pour les CP au regard de l'année 2019 ;

En Martinique, la consommation a atteint 1,3 M€ en AE et 2,6 M€ en CP, montants en très forte baisse pour les AE et en hausse pour les CP au regard de l'année 2019. L'année 2020 est marquée par l'engagement des derniers dossiers d'un dispositif qui va évoluer en 2021, ce qui explique la forte baisse des montants engagés ;

A Mayotte, il a été consommé 6 M€ en AE et 5,1 M€ en CP.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS MONÉTAIRES

CATÉGORIE 72 - DOTATIONS EN FONDS PROPRES

AE : 0 M€ 12 M€ EN CP

Dans la continuité de l'exercice 2019, et conformément au projet annuel de performance 2020, les crédits alloués, au titre de la catégorie 72 - dotations en fonds propres – visent à permettre à l'EPFAM de poursuivre les missions suivantes :

- l'acquisition de terrains pour opérations portées en propre mais également pour du portage sur les territoires prioritaires d'intervention identifiés par l'État ;
- la création de structures « villages relais » ;
- la création et la capitalisation d'un organisme foncier solidaire.

ACTION**02 – Aménagement du territoire**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Aménagement du territoire		197 128 770	197 128 770		162 121 267	162 121 267
		181 762 316	181 762 316		137 100 008	137 100 008

L'exécution 2020 en AE de l'action 2 comprend des opérations nouvelles sur AE de l'année qui se sont élevées à 211,3 M€ d'AE et des nettoyages d'anciennes opérations à hauteur de 29,5 M€ qui réduisent donc l'exécution issue de Chorus. Ces nettoyages ont été mis en œuvre dans l'objectif de disposer d'une vision plus réaliste du stock d'engagement de l'État et ainsi réduire les restes à payer. Ces nettoyages correspondent à la clôture d'opérations anciennes des précédents CPER qui ont connu une exécution en deçà de la prévision.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	240 000	10 986 486	240 000	11 495 508
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	240 000	10 986 486	240 000	11 428 908
Subventions pour charges de service public				66 600
Titre 5 : Dépenses d'investissement	2 640 000	26 367 116	6 390 000	7 949 603
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 640 000	26 367 116	6 390 000	7 949 603
Titre 6 : Dépenses d'intervention	194 248 770	144 408 714	155 491 267	117 654 897
Transferts aux ménages		237 158		154 136
Transferts aux entreprises	4 000 000	34 077 522	7 400 621	32 130 823
Transferts aux collectivités territoriales	184 627 469	96 740 176	141 669 345	75 412 613
Transferts aux autres collectivités	5 621 301	13 353 858	6 421 301	9 957 326
Total	197 128 770	181 762 316	162 121 267	137 100 008

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**CATÉGORIE 31 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL**

AE 8 461 221 € CP 7 676 717€

Après retraitement des erreurs d'imputation, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8,5 M€ en AE et 7,7 M€ de CP.

Les dépenses de fonctionnement exécutées sur l'action n°2 recouvrent d'une part des opérations non contractualisées et d'autre part le programme d'assistance technique européenne.

Études et évaluation : AE 1 149 935 € - CP 1 050 847 €

Le ministère des outre-mer conduit un programme d'évaluations des politiques publiques en collaboration avec les ministères et collectivités territoriales concernés. Le ministère des outre-mer a ainsi participé à différentes études effectuées en lien avec l'INSEE

Les études suivantes ont été menées en 2020 :

- évaluation du plan obésité 2010-2013 et du PNNS 3 2011-2015 en direction des populations d'outre-mer,
- évaluation de la politique de lutte contre les violences faites aux femmes (ISCG),
- évaluation de l'expérimentation relative au contrat de professionnalisation adapté aux outre-mer (CPROM),
- évaluation de l'aide à l'investissement productif outre-mer,
- évaluation du déploiement et de l'articulation des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle portés par l'État à la Réunion et en Guyane.

Programme national d'assistance technique européenne (EUROP'ACT) : AE 602 901 € - CP 516 787 €

Le ministère des outre-mer participe à une mission d'appui aux programmes opérationnels des régions ultrapériphériques dans le cadre de la programmation des fonds européens structurels d'investissement 2014-2020.

En 2020, 602 901 € en AE et 516 787 € en CP ont été consommés pour le concours du ministère des outre-mer au programme Europ'Act. Le reste des dépenses de crédits d'assistance technique est réparti en :

- frais de transport, liés aux missions des agents du ministère leur permettant de se rendre aux comités de suivi organisés dans les régions ultrapériphériques - RUP - afin de représenter le ministère des outre-mer dans ces instances. Cette participation permet de connaître l'état de la mise en œuvre des programmes européens dans ces territoires. Ces missions se font dans le cadre du marché de transport avec la société Amex ;
- frais de mission inhérents à ces déplacements.

Dépenses liées à la lutte contre l'épidémie de Covid 19 : AE 6 403 743 € - CP 5 703 991 €

Les principales mesures entreprises par les territoires sont les suivantes :

En Guadeloupe, 4,9 M€ en AE et 4,2 M€ ont été consommés, afin de reconstituer le service minimum d'alimentation en eau potable du territoire, suite à un réseau d'approvisionnement défectueux, aggravé par le caractère pathogène et contagieux du Covid-19.

A La Réunion, une campagne d'appels sortants pour le suivi des quatorzaines a été effectuée, ainsi que la création d'un site internet et des campagnes de communication et de sensibilisation aux gestes barrières à destination des entreprises pour un montant de 0,7 M€ en AE=CP.

Actions en faveur du développement économique : AE 304 641 € - CP 405 092 €

Les dépenses en faveur des observatoires des prix, des marges et des revenus se répartissent comme suit :

BOP	AE	CP
Guadeloupe	66 636	162 229
Martinique	47240	58 636
Guyane	5 648	5 648
La Réunion	108 893	79 790
Saint-Pierre et Miquelon	2 224	3 142
Mayotte	38 000	59 646
Wallis-et-Futuna	36 000	36 000
Total	304 641	405 092

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CATÉGORIE 51 - DÉPENSES POUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE L'ÉTAT AE 24 632 904€ CP 7 618 837 €

Après retraitement des données et rectification des erreurs d'imputations, le montant des consommations s'établit à 24,6 M€ en AE et 7,6 M€ en CP.

Deux opérations d'envergure ont été engagées et payées au cours de l'exercice 2020.

- la construction de la route reliant Maripasoula à Papaïchton en Guyane :

Afin de désenclaver le sud de la Guyane, et permettre ainsi un meilleur accès des habitants aux services publics de base, scolaire et médical, il a été décidé de construire une route entre les villes de Maripasoula et de Papaïchton. Une tranche fonctionnelle a été créée pour l'engagement des marchés de travaux. Elle a été alimentée à hauteur de 12 113 103 €. Les AE ont été engagées à hauteur de 11 601 224 € pour une consommation de CP de 4 222 264 €. Pour répondre au besoin d'engagement de nouveaux marchés, une délégation d'AE anticipée 2021 a été attribuée à la Guyane en décembre 2020 pour 3,875 M€.

- modernisation du quai de croisière de Saint Pierre et Miquelon :

Le projet de modernisation du quai de croisière de Saint-Pierre-et-Miquelon visant à aménager le quai en eaux profondes et donc à améliorer les conditions d'accueil des navires dans le port de Saint-Pierre se poursuivent. Il sera financé conjointement par le ministère de la transition écologique et solidaire et le ministère des outre-mer.

Une tranche fonctionnelle a été créée en 2019, le marché de travaux a été attribué en 2020 avec un engagement de 13 031 680 € et des paiements de 3 396 123 €.

DÉPENSES D'INTERVENTION

178 128 093 € EN AE ET 121 742 644 € EN CP

• OPÉRATIONS CONTRACTUALISÉES AE : 153 916 543 € CP : 99 508 805 €

Après neutralisation des retraits sur EJ antérieurs, le montant des dépenses consacrées aux opérations contractualisées s'est élevé à 153,9 M€ en AE et 99,5 M€ en CP.

Les raisons de l'écart à la prévision des montants programmés dans le PLF 2021 (188 M€ en AE et 128,3 M€ en CP) sont de plusieurs ordres :

- la pandémie du coronavirus sur la vie économique des territoires d'outre-mer, et par voie de conséquence un ralentissement des chantiers et de la programmation des opérations,
- enfin, la négociation et la rédaction des avenants aux dix contrats de développement de Nouvelle-Calédonie ainsi que la tenue le 4 octobre 2020 du scrutin relatif à l'accès à la pleine souveraineté du territoire qui ont retardé le cycle des comités de suivi et de programmation des contrats.

I - Contrat de convergence et de transformation – CCT pour la période 2019 – 2022

Au titre du contrat de convergence et de transformation, 378,87 M€ ont été contractualisés sur le programme 123 de l'action 2, pour les 5 DROM et ainsi que pour les 3 collectivités d'outre-mer (Saint-Pierre et Miquelon, Wallis-et-Futuna et Saint-Martin). Pour cette deuxième année d'exécution 63,34 M€ ont été engagés et 20,32 M€ ont été mandatés.

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

P123/Territoire	Montant contractualisé 2019 *	Montant contractualisé 2020	Exécution 2020		Cumul 2019 - 2020			
			AE 2020	CP 2020	AE 2020	CP 2020	Taux d'engagement	Taux de couverture des engagements
Guadeloupe	30,50	30,50	5,39	1,29	8,99	1,35	29 %	15 %
Guyane	32,03	15,04	5,06	1,61	13,30	2,21	88 %	17 %
La Réunion	75,34	75,34	12,39	5,00	21,63	7,85	29 %	36 %
Martinique	27,87	27,87	5,26	1,07	10,83	2,38	39 %	22 %
Mayotte	163,01	163,01	15,65	3,33	23,46	3,99	14 %	17 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	9,50	9,50	2,72	1,35	3,37	1,79	35 %	53 %
Saint Martin		31,04	10,60	1,52	10,60	1,52	34 %	14 %
Wallis-et-Futuna	26,57	26,57	6,85	4,96	12,68	9,23	48 %	73 %
TOTAL	364,84	378,87	63,92	20,13	104,85	30,32	28 %	29 %

* Montant contractualisé 2019 : erreur dans le RAP, les montants contractualisés ne comprenaient pas les montants dédiés par le P123 au FEI sports.

CCT de la Guadeloupe : AE = 5,4 M€ CP = 1,3 M€

Le CCT a permis à la Guadeloupe d'engager 18 opérations en 2020, relevant de plusieurs thématiques :

- le développement de projets touristiques (2,5 M€ sur le programme OCEAN) ;
- le financement d'infrastructures sportives (1,4 M€) ;
- la solidarité intergénérationnelle (1,2 M€ consacré au fonds d'investissements pour l'adaptation du cadre de vie des personnes âgées et des personnes dépendantes) ;
- l'alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées (0,5 M€ pour la mise en œuvre du Plan Eau DOM).

CCT de la Guyane : AE = 5,1 M€ CP = 1,6 M€

En 2020, 53 % des crédits contractualisés au titre du P 123 et du FEI sports ont été transférés sur l'action "fonds interministériel pour la transformation de la Guyane" du programme 162 « Interventions territoriales de l'État ».

Cinq opérations ont été engagées en 2020 :

- Quatre relevant du domaine sportif, pour un montant de 2,8 M€ ;
- Une relevant de l'aménagement d'un poste frontalier intercommunautaire pour 2,3 M€.

CCT de La Réunion : AE = 12,4 M€ CP = 5 M€

Dans le cadre du CCT, 107 opérations ont été engagées. Les principales portent sur les thématiques suivantes :

- la recherche et l'innovation (2,5 M€) ;
- l'alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées (1,2 M€) ;
- la prévention du risque requins (1 M€).

CCT de la Martinique : AE = 5,3 M€ CP = 1,1 M€

14 dossiers ont été engagés sur quatre thématiques :

- l'enseignement supérieur (construction d'un internat 2 M€) ;
- les infrastructures portuaires (création et modernisation d'un port de plaisance à hauteur de 1,53 M€) ;
- la transition numérique au service de l'action publique et les infrastructures sportives (0,9 M€).

CCT de Mayotte : AE = 15,7 M€ CP = 3,3 M€

Les autorisations d'engagement ont été mobilisées pour différents projets tels que :

- les infrastructures scolaires (4,4 M€ pour la mise aux normes et rénovation des équipements sportifs et 5,7 M€ pour l'internat du Lycée de Coconi) ;
- l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées (1,5 M€) ;
- le développement de projets touristiques (1,4 M€) ;
- le soutien dans la filière pêche – pontons et équipements (1,04 M€).

CCT de Saint-Pierre et Miquelon : AE = 2,7 M€ CP = 1,4 M€

Les principales opérations financées concernent l'étude du développement des infrastructures de plaisance à Saint-Pierre et le développement des équipements portuaires à Miquelon (2,24 M€).

CCT de Saint-Martin : AE = 10,6 M€ CP = 1,5 M€

Le CCT, signé le 22 juin 2020, a permis d'engager 16 opérations en 2020, parmi lesquelles :

- le financement d'infrastructures sportives (dont 4,6 M€ pour l'ouverture d'un centre nautique et la construction de 2 bassins de natation) ;
- la rénovation et de la sécurisation de la production d'eau potable et l'extension des réseaux d'assainissement des eaux usées (2,5 M€) ;
- l'aménagement routier du quartier de la Savane pour 1 M€.

CCT de Wallis-et-Futuna : AE = 6,9 M€ CP = 5 M€

Les principales opérations engagées portent sur les thématiques suivantes :

- l'alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées (0,8 M€) ;
- le programme pluriannuel d'investissement de l'agence de santé (1,2 M€)
- les infrastructures scolaires (1,2 M€) ;
- la cohésion sociale et l'employabilité (1,5 M€).
- les infrastructures sanitaires (1,7 M€).

II - Contrat plan État-Région – CPER

1) Contrat plan État-Région – CPER 2007 – 2014

CPER 2007-2014 P123

CPER 2007-2014 (en M€)	Exécution 2020		Exécution cumulée 2007-2020		Taux d'engagement définitif (dernier engagement en 2015)	Taux de couverture des engagements
	AE	CP	AE	CP		
Guadeloupe		0,6	58,1	51,3	92 %	88 %
Martinique		0,1	50,7	56,6	93 %	112 %
Guyane		2,47	54,6	40,4	111 %	74 %
La Réunion		0,00	81,9	68,7	85 %	84 %
Sous-total		3,1	245,3	216,9	93 %	88 %
Mayotte (2008-2013)		1,0	139,8	111,4	100 %	80 %
Total	0,0	4,2	385,1	328,3	96 %	85 %

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le montant total des mandatements réalisés pour couvrir les AE engagées s'est élevé à 328,3 M€, soit un taux de couverture de 85 %.

2) Contrat plan État-Région – CPER 2015 – 2019

CPER 2015-2019 P123**CPER 2015 - 2019 P 123**

CPER 2015 - 2020 (en M€)	Date de signature du contrat	Part État	Montant initial prévu au contrat P123	Exécution 2020		Exécution cumulée		Taux d'engagement	Taux de couverture des engagements
				AE	CP	AE	CP		
Guadeloupe	05/08/15	149,7	39,0		0,3	26,6	22,4	68,1 %	84,4 %
Martinique	10/11/15	142,8	35,0		1,0	16,0	8,4	45,8 %	52,4 %
Guyane	30/09/15	282,3	41,3		1,8	19,7	7,7	47,7 %	39,1 %
La Réunion	20/08/15	197,7	110,1		2,1	35,2	22,6	32,0 %	64,0 %
Mayotte	30/11/15	193,0	116,3		4,1	44,8	24,3	38,5 %	54,3 %
Total		965,6	341,6	0,0	9,4	142,2	85,4	41,6 %	60,0 %

Les derniers engagements sur cette génération de contrats ont été effectués en 2018. Le montant total des mandatements réalisés pour couvrir les AE engagées s'est élevé à 85,4 M€, soit un taux de couverture de 60 %.

III - Contrat de développement (CDEV)

Le montant des dépenses consacrées aux contrats dans les collectivités d'outre-mer s'élève à 90 M€ en AE et à 65,6 M€ en CP, soit un taux de couverture des engagements de 58 %.

CDEV

Collectivités	Montant inscrit au contrat relevant du P123	Exécution 2020		Exécution cumulée sur la durée des contrats			
		AE	CP	AE	CP	Taux d'engagement	Taux de couverture des engagements
Saint-Martin (2014-2020)	39,0	0	4,9	34,1	18,5	88 %	54 %
Saint-Pierre et Miquelon (2015-2018)	7,5	0	0,07	6,0	5,7	79 %	95 %
Wallis et Futuna (2012-2016) prolongé en 2017	34,0	0	0,12	32,6	32,3	96 %	99 %
Polynésie Française 2015-2020	175,7	35,0	20,0	141,0	68,0	80 %	48 %
Nouvelle-Calédonie (2017-2022)	372,2	55,0	40,5	235,6	135,9	63 %	58 %
TOTAL COM	628,4	90,0	65,8	449,3	260,4	71 %	58 %

Contrat de développement de Saint-Martin 2014 – 2020 : CP = 4,9 M€

Pour 2020, 4,9 M€ ont été mandatés sur les opérations antérieures. Ces opérations concernent principalement :

- le traitement des eaux usées (1,45 M€) ;
- l'alimentation en eau potable (1 M€) ;
- la reconstruction d'un collège (0,95 M€).

Contrat de développement de Saint-Pierre-et-Miquelon 2015 – 2018 : AE = 0 M€ CP = 0,07 M€

Le contrat de développement de Saint-Pierre et Miquelon est arrivé à son terme le 31 décembre 2018. Le montant cumulé des autorisations engagées s'élève à 6 M€ soit un taux d'engagement de 79 %. Le montant cumulé des paiements sur cette période s'élève à 5,6 M€ soit un taux de couverture des engagements de 95 %.

Contrat de développement de Wallis-et-Futuna 2012 – 2019 : AE = 0 M€ CP = 0,12 M€

Le contrat de développement de Wallis-et-Futuna est arrivé à échéance le 31 décembre 2018.

Le montant cumulé des autorisations engagées s'élève à 32,6 M€ soit un taux d'engagement de 96 %. Le montant cumulé des paiements sur cette période s'élève à 32,3 M€ soit un taux de couverture des engagements de 99 %.

Contrat de développement de la Polynésie Française 2015 – 2020 : AE = 35 M€ CP = 20,2 M€

Le montant des crédits engagés au cours de l'exercice 2020 sur le contrat de projets de la Polynésie-française 2015 - 2020 est de 35 M€ en AE et de 20 M€ en CP (dont 0,2 M€ pour le contrat de Développement 2018 – 2014). Depuis 2015, 133 opérations ont été engagées sur le contrat de projets.

Les engagements 2020 ont porté principalement sur :

- la construction de logements sociaux et la résorption de l'habitat insalubre, à travers la poursuite du plan « 3 000 logements » (20,5 M€) ;
- la modernisation des structures de santé de proximité (7 M€) ;
- la rénovation et l'extension des réseaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable, ainsi que la construction d'une déchetterie (4,7 M€).

Contrat de développement de Nouvelle-Calédonie 2017 – 2022 : AE = 54,9 M€ CP = 40,5 M€

PERIMETRES	Montant Part P 123 avant avenants	Montant Part P 123 après avenants	2020		2017-2020			
	(avant 2019)	(à partir de 2020)	Engagé 2020	Mandaté 2020	Montant total engagé au 31/12/20	Montant total mandaté au 31/12/20	Taux engagé	Taux de couverture des engagements
Nord	126,9	209,4	11,2	13,4	68,8	35,8	33 %	52 %
Sud	125,9	259,7	21,6	16,1	98,1	58,1	38 %	59 %
Iles	51,1	93,0	10,6	4,5	35,7	22,1	38 %	62 %
Nouvelle-Calédonie	33,5	147,9	7,4	1,4	14,9	4,0	10 %	27 %
Inter collectivités	34,6	82,7	4,1	5,2	24,8	18,5	30 %	74 %
Gouvernance et évaluation	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	40 %	87 %
Total	372,2	792,8	54,9	40,5	242,3	138,5	31 %	57 %

En 2020 les opérations engagées concernent :

- les infrastructures scolaires et de transport (25 M€) ;
- l'habitat social (5,1 M€) ;
- l'alimentation en eau potable (3,9 M€) ;
- l'aide scolaire (3,2 M€) ;
- la recherche (3,1 M€) ;
- le soutien du secteur culturel et sportif (2,5 M€).

• OPÉRATIONS NON CONTRACTUALISÉES AE : 24 242 268 € CP : 22 296 099 €

Cette rubrique comprend les interventions du programme pour des opérations non intégrées aux contrats et conventions, mais résultant d'accords ou d'engagements antérieurs de l'État. Les principales opérations sont répertoriées ci-après :

Plan séisme Antilles (PSA) : en Martinique, 2 dossiers ont été engagés pour un total de 1 264 347 € au bénéfice de la commune de Rivière Salée pour la construction d'une école de transit (875 000€) et de la commune des Trois Îlets pour l'étude de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un plateau scolaire (389 347 €) et 472 690 € ont été payés pour des dossiers engagés les années antérieures.

Le fonds mahorais de développement économique social et culturel (FMDESC) a bénéficié en 2020 de 3,8 M€ en AE et de 2 M€ en CP.

Le programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) : conformément aux engagements du Président de la République de fin 2019, le ministère des outre-mer a attribué une enveloppe pérenne de 3 M€ à l'office pour le développement de l'économie agricole en outre-mer (ODEAOM) pour le financement de projets d'investissement s'inscrivant dans les objectifs de la Trajectoire outre-mer 5.0.

Une contribution additionnelle de 3,3 M€ est exceptionnellement venue abonder les crédits dits "CIOM", compléments nationaux au programme POSEI, pour le financement des mesures de diversification agricole dans les filières végétale et animale afin d'accompagner l'objectif d'autonomie alimentaire des territoires ultramarins.

Couverture numérique en outre-mer : plusieurs territoires non éligibles au fonds du Plan France Très Haut Débit (PFTHD) souhaitent bénéficier d'un soutien dans le déploiement d'équipements structurants, indispensables à leur développement. A ce titre, plusieurs projets, jugés indispensables au développement économique de ces territoires, sont financés via un fonds de concours alimenté par la caisse des dépôts et consignation. Ainsi :

- les crédits destinés au projet de câble optique sous-marin et le déploiement du très haut débit sur l'archipel de Wallis-et-Futuna ont été consommés à hauteur de 1,7 M€ de CP ;
- en Polynésie Française, l'opération « Soutien à l'égalité numérique - câble Natitua » a été soldée d'un paiement de 2 M€ ;
- 5 000 000 € en AE et CP, fléchés sur le fonds de concours 1-2-00724, ont été alloués et délégués intégralement pour le financement du très haut débit de Saint-Martin. La dotation en AE a été entièrement consommée. S'agissant des CP seule une avance a été payée pour un montant de 250 000 €. Le reliquat de la dotation est reporté sur 2021.

Contentieux Broadband : Le territoire des îles de Wallis et Futuna a été condamné par la cour d'appel de Paris le 5 novembre 2019 à indemniser l'entreprise Broadband Pacifique au paiement de 2,5 M€. Dans ce contexte, l'État a mis à disposition du territoire les 2,5 M€ en AE=CP.

Fonds pêche : la filière pêche et aquaculture représente un enjeu majeur à Saint-Pierre et Miquelon. Mais le territoire, situé hors UE, ne peut prétendre aux aides apportées par les fonds européens, notamment le FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) qui est actuellement le principal vecteur financier d'accompagnement du secteur. Dans ce contexte, un fonds « pêche et aquaculture » a été mis en place en 2017. Cette mesure a permis de financer du matériel de pêche, des navires et a également permis de contribuer à la structuration de la filière grâce à l'élaboration du volet pêche et aquaculture du plan territorial de l'agriculture durable, de l'alimentation et de la pêche. En 2020, le territoire a consacré 352 778 € en AE et 445 813 € en CP à ces actions.

L'agence pour le développement rural et l'aménagement foncier (ADRAF) a bénéficié cette année d'une subvention de 1,5 M€ en AE=CP. Ces crédits contribuent au budget de fonctionnement de l'organisme et aux acquisitions de terres en Nouvelle Calédonie.

Actions en faveur du tourisme AE : 0,2 M€ CP : 0,14 M€

200 000 € ont été engagés et 80 000 € mandatés dans le cadre d'un nouveau partenariat conclu avec Atout France, qui anime depuis 16 ans un cluster où collaborent les acteurs du tourisme ultramarins, principalement orienté sur des actions de promotion, sous la présidence du ministère des outre-mer. Ce financement est destiné à permettre le déploiement d'actions du cluster tourisme en faveur des destinations ultra-marines, en élaborant une feuille de route opérationnelle, en organisant les rencontres du tourisme ultramarin, en coordonnant les actions entre différentes instances concernées (IEDOM, FEDOM, comités de filières, ...).

Enfin, un versement de 60 000 € en CP a également été opéré au profit de l'agence pour solde de la convention 2019.

Actions en faveur de l'environnement AE : 0,7 M€ CP : 0,6 M€

L'Initiative Française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR) mobilise plusieurs conventions. Ainsi, au titre du programme d'action 2016-2020, des conventions de subvention sont en cours avec l'École pratique des hautes études (EPHE), le comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'université de Bretagne occidentale, le cabinet Marex, Eco Maires, Caenostrium et Mangareva.

En raison de la crise sanitaire, le congrès mondial de l'UICN qui devait avoir lieu au cours de l'été 2020 a été repoussé à l'année 2021.

Au titre de l'IFRECOR, le territoire de Saint-Martin a consommé en 2020 43 490 € en AE = CP.

La convention signée en 2020 avec l'Office national des forêts (ONF) a été engagée à hauteur 95 172 € dont 76 138 € ont été liquidés.

Par ailleurs, du fait de l'échouage massif d'algues sargasses dans les Antilles, un plan interministériel a été mis en place, 0,12 M€ ont été engagés en Martinique sur les crédits du ministère des outre-mer.

ACTION**03 – Continuité territoriale**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Continuité territoriale		43 487 485	43 487 485		43 787 485	43 787 485
		33 541 527	33 541 527		31 478 553	31 478 553

Après retraitement des AE antérieures clôturées et correction des erreurs d'imputation, le montant total de la consommation sur l'action 3 s'élève à 33 590 782 € en AE et 31 384 003 € en CP

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		211 843		249 960
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		211 843		249 960
Titre 6 : Dépenses d'intervention	43 487 485	33 329 684	43 787 485	31 228 592
Transferts aux ménages	32 444 434	17 105 584	32 444 434	17 098 085
Transferts aux entreprises	6 123 901	9 869 281	6 423 901	7 849 955
Transferts aux collectivités territoriales	2 879 150	3 334 482	2 879 150	3 313 909
Transferts aux autres collectivités	2 040 000	3 020 337	2 040 000	2 966 643
Total	43 487 485	33 541 527	43 787 485	31 478 553

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CATÉGORIE 31 : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL

AE = CP : 39 125 €

Après correction des erreurs d'imputation, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 39 125 € en AE = CP.

Face à la nécessité d'assurer la continuité territoriale entre Point-à-Pitre, Saint-Martin et Saint-Barthélemy dans le contexte de crise sanitaire, la Guadeloupe a assuré une compensation financière au bénéfice de la compagnie Air-Antilles pour un montant de 39 125 € en AE=CP.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Après correction des erreurs d'imputations les dépenses d'intervention s'élèvent à 33 551 657 € en AE et 31 344 878 € en CP.

La pandémie de la Covid-19 a entraîné des mesures de restriction de circulation des compagnies aériennes et par voie de conséquence une chute de la mise en oeuvre de la continuité territoriale (LADOM, pour l'ensemble des dispositifs du fonds et FEBCS). Ceci explique l'écart des montants consommés par rapport à la prévision (43,5 M€ en AE et 43,8 M€ en CP).

CATÉGORIE 61 – TRANSFERTS AUX MÉNAGES

Fonds de continuité territoriale : AE 19 655 798 € CP 19 639 963 €

Périmètre LADOM : AE = CP 16 308 003 €

Les crédits d'intervention alloués en 2020 à L'agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM) par le ministère des outre-mer, se sont élevés à 16 308 003 € en AE=CP.

Aide à la continuité territoriale (ACT)

En 2020, 6 463 mesures ACT ont été délivrées pour l'ensemble des départements, pour un budget engagé à hauteur de 1 676 990 €, dont 1 676 362 € ont été consommés pendant l'exercice.

En raison de la crise sanitaire, l'activité s'est arrêtée à partir du 16 mars, et à la reprise, la demande d'aide est restée inférieure aux années précédentes. Par rapport à 2019, la baisse pour l'ensemble est de - 68,3 % en nombre de bons, et - 66,8 % en budget.

EVOLUTION ACTIVITE 2020/2019	GAUDELLOUPE	GUYANE	MARTINIQUE	REUNION	MAYOTTE	TOTAL
Nbre bons réalisés Déc. 2019	8 016	2 182	8 666	40	1 459	20 363
Nbre bons réalisés Déc. 2020	2 598	668	2 283	50	864	6 463
Variation nbre 20/19	-5 418	-1 514	-6 383	10	-595	-13 900
Variation % 20/19	-67,6 %	-69,4 %	-73,7 %	25,0 %	-40,8 %	-68,3 %
Budget État engagé Déc.2019	1 908 465 €	619 950 €	1 934 670 €	12 900 €	573 030 €	5 049 015 €
Budget État engagé Déc. 2020	609 330 €	190 950 €	527 240 €	17 500 €	331 970 €	1 676 990 €
Variation Budget 20/19	-1 299 135 €	-429 000 €	-1 407 430 €	4 600 €	-241 060 €	-3 372 025 €
Variation Budget 20/19 en %	-68,1 %	-69,2 %	-72,7 %	35,7 %	-42,1 %	-66,8 %

Les décaissements s'établissent en 2020 à 3 807 855 € et intègrent en partie des régularisations portant sur les exercices antérieurs.

Passeport mobilité études

LADOM a émis 14 209 mesures de transport au titre du programme PME, en baisse de 16 % par rapport à 2019 (16 909 mesures). Le budget engagé a été de 10,259 M€, contre 13,42 M€ en 2019. Cette évolution est exclusivement supportée par la baisse des retours et des renouvellements de passeports mobilité, les premiers départs se situant au même niveau qu'en 2019 (4 580 contre 4 508 en 2019).

Par ailleurs, la baisse constatée de 9 % du coût moyen par trajet est essentiellement due à la forte diminution de la demande de déplacements, et donc d'une disponibilité supérieure de sièges à prix réduits.

PASSEPORT MOBILITE ETUDES 2020	TOTAL	Rappel TOTAL 2019	Variation 20/19
Nbre mesures (trajets)	14 209	16 909	-16 %
Nbre de bénéficiaires	8 892	9 843	-10 %
Budget réalisé	10 259 442 €	13 420 935 €	-24 %
Coût moyen trajet	722 €	794 €	-9 %
Dont nombre billets premiers aller	4 580	4 508	2 %
Dont nombre billets retour	5 317	7 066	-25 %
Dont nombre renouvellement billets aller	4 312	5 335	-19 %
Dont boursiers 100 %	11 575	13 917	-17 %
Dont non boursiers 50 %	2 634	2 992	-12 %
Dont remboursements (en nbre de trajets)	930	888	5 %

Les décaissements s'établissent en 2020 à 11 478 434€, contre 19M € en 2019.

Passeport pour la mobilité de la formation professionnelle

En 2020, 2 703 mesures de transport ont été délivrées sur l'exercice, pour un engagement de dépense à hauteur de 1,854 M€. Par rapport aux 5 404 mesures de 2019, l'activité est en baisse importante sur un an, essentiellement en raison de la crise sanitaire.

ACT deuil et rapatriement funéraire

La mesure n'a été que très faiblement mobilisée en 2020. Alors que la programmation initiale prévoyait un budget de 45 000 € pour l'ACT deuil, un seul montant de 5 900 € a été mandaté pour 26 mesures. Les rejets concernent principalement :

- les cas où le voyage précède le décès (les familles souhaitant être auprès de leur proche) ;
- les demandes émanant de parents de deuxième degré (grands-parents, petits-enfants, frères sœurs...).

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

De la même manière, seule une mesure de rapatriement du corps pour un budget de 798 € a été réalisée, pour une programmation initiale de 100 000 €. Les difficultés de mise en œuvre de cette aide viennent principalement du fait que :

- le préfinancement du transport du corps est demandé (les familles étant souvent dans l'incapacité d'avancer les frais) ;
- le transport du corps ne soit possible que vers le lieu de résidence (ne sont donc pris en charge que les personnes en séjour temporaire).

Les décaissements s'établissent en 2020 à 14 005 €.

Périmètre COM : AE 3 347 795 € CP 3 331 960 €

La pandémie de la Covid-19 a entraîné la fermeture des espaces aériens et donc la suspension des vols internationaux réguliers au départ et à destination des collectivités du Pacifique entre mars et juillet 2020. Seule une dizaine de vols de continuité territoriale a été assurée entre Paris et ces collectivités d'outre-mer. Financés par l'État, ils ont permis de rapatrier les voyageurs Calédoniens, Polynésiens ou Wallisiens bloqués en métropole, d'assurer les évacuations sanitaires ou encore d'acheminer du fret, notamment médical.

Cela s'est traduit en gestion par une baisse des mesures délivrées en 2020 sur les dispositifs du fonds de continuité territoriale : aides à la continuité territoriale (ACT), passeport mobilité études (PME), passeport mobilité formation professionnelle (PMFP) ou passeport mobilité stages professionnelles (PMSP).

S'agissant de la continuité funéraire, seul le territoire de Wallis-et-Futuna a été concerné par ce dispositif.

Tableau récapitulatif consommation 2019 des dispositifs FCT

FONDS DE CONTINUITÉ TERRITORIALE_PERIMETRE COM					
Territoires	Passeport mobilités Etudes (PME)	Passeport mobilités formation professionnelle (PMFP)	Aide à la continuité territoriale (ACT)	Aide à la continuité territoriale Volet funéraire (ACT)	Passeport mobilité stages professionnels (PMSP)
Saint-Pierre-et-Miquelon	112	10	3	0	0
Nouvelle-Calédonie	1022	297	1568	0	0
Polynésie Française	388	165	435	0	25
Wallis-et-Futuna	284	61	443	0	0
TOTAL	1806	533	2449	0	25

Tableau récapitulatif consommation 2020 des dispositifs FCT

FONDS DE CONTINUITÉ TERRITORIALE_PERIMETRE COM					
Territoires	Passeport mobilités Etudes (PME)	Passeport mobilités formation professionnelle (PMFP)	Aide à la continuité territoriale (ACT)	Aide à la continuité territoriale Volet funéraire (ACT)	Passeport mobilité stages professionnels (PMSP)
Saint-Pierre-et-Miquelon	103	11	1	0	0
Nouvelle-Calédonie	543	78	467	0	0
Polynésie Française	465	104	83	0	2
Wallis-et-Futuna	233	38	71	15	1
TOTAL	1344	231	622	15	3

CATÉGORIE 62 – TRANSFERTS AUX ENTREPRISES AE : 9,89 M€ CP : 7,90 M€

Au regard de la réduction du trafic aérien sans précédent en 2020 (près de 90 % du trafic aérien selon les compagnies françaises), la continuité territoriale et le désenclavement de certaines collectivités d'outre-mer, soutenus par l'État, est toutefois resté une priorité.

Dessertes maritime et aérienne de Saint-Pierre et Miquelon : AE : 9 895 142€ CP : 7 908 480€

La desserte maritime de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, considérée comme essentielle à son approvisionnement, fait l'objet d'une aide publique depuis de nombreuses années sous forme de délégation de service public (DSP), signée en novembre 2016 pour 4 ans, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

L'attributaire de la délégation assure le service public pour les 2 lignes maritimes :

- la desserte entre Saint-Pierre et Halifax (Nouvelle Écosse) a raison de 50 rotations dans l'année dite internationale ;
- la desserte entre Saint-Pierre et l'île de Miquelon dite inter-îles pour assurer la continuité des marchandises entre les deux îles à raison de 70 rotations maximum.

Ce dispositif reste dynamique en 2020 avec une consommation au 31 décembre qui s'établit à 9 895 142 € en AE et à 7 908 480 € en CP, soit une progression de 52 % en AE et 12 % en CP, par rapport à la dépense réalisée en 2019 (6 477 549 € en AE et 7 050 617 € en CP). Par ailleurs, les crédits consommés sont supérieurs aux montants ouverts en LFI (+ 62 % en AE et 23 % en CP). La délégation de service public est arrivée à son terme à la fin de l'année 2020, un appel d'offre a été lancé au second semestre pour attribuer la nouvelle délégation de service public.

CATÉGORIE 63 – TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : AE = CP : 2,89 M€**Desserte aérienne de Wallis-et-Futuna AE = CP : 2 892 984€**

Le transporteur Aircalin assure depuis 2018, la liaison entre les îles Wallis et Futuna. La période d'exploitation s'étend du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2023. La desserte aérienne demeure en effet le seul moyen de transport de personnes, de courrier ou de fret entre Futuna et l'extérieur.

Rapporté à l'année 2019 (2 867 478 € en AE=CP réalisés), les crédits consommés pour l'exercice apparaissent légèrement en hausse à 2 892 984 € en AE=CP, soit une progression de +0,9 %. Cependant, la réalisation 2020 reste conforme aux crédits votés en LFI.

CATÉGORIE 64 – TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS :**Fonds d'Échanges à But Éducatif, Culturel et Sportif (FEBECS) : 1 107 733 € en AE et 903 450 € en CP**

Au 31 décembre 2020, le bilan de la consommation sur cette activité s'est établi à 1 107 733 M€ en AE et 903 450 € en CP, soit un recul de - 45 % en AE et - 56 % en CP, par rapport aux montants inscrits en LFI (2 040 000 €) sur cette ligne budgétaire. Au regard de la programmation initiale (2 019 400 € en AE=CP), la baisse sur ce dispositif s'avère tout aussi importante, -45 % en AE et - 55 % en CP. Comme toutes les actions de continuité territoriale, le FEBECS a été directement impacté par la crise sanitaire : les confinements et la fermeture des espaces aériens.

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

FEBECS Tableau récapitulatif de la consommation 2020

TERRITOIRES	Programmation initiale 2020		Réalisation au 31/12/20	
	AE	CP	AE	CP
Crédits non répartis	529 €	529 €	0,00 €	0,00 €
GUADELOUPE (dont Saint Martin)	252 483,00 €	252 483,00 €	252 470,00 €	250 370,00 €
GUYANE	319 360,00 €	319 360,00 €	327 560,00 €	72 874,31 €
MARTINIQUE	164 648,00 €	164 648,00 €	154 957,00 €	154 957,00 €
MAYOTTE	391 278,00 €	391 278,00 €	142 553,00 €	144 065,00 €
LA REUNION	611 697,00 €	611 697,00 €	150 416,37 €	216 407,42 €
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	29 910,00 €	29 910,00 €	0,00 €	0,00 €
WALLIS-ET-FUTUNA	49 495,00 €	49 495,00 €	45 113,00 €	45 113,00 €
NOUVELLE-CALEDONIE	100 000,00 €	100 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €
POLYNESIE FRANCAISE	100 000,00 €	100 000,00 €	19 664,00 €	19 664,00 €
TOTAL FEBECS	2 019 400,00 €	2 019 400,00 €	1 107 733,37 €	903 450,73 €

Dans le cadre du FEBECS, les actions prioritairement soutenues en 2020 ont porté sur les thématiques suivantes :

- en matière d'éducation et de jeunesse : le déplacement des jeunes dans le cadre de projets d'échanges déposés par les associations (tels que les concours nationaux possédant un volet outre-mer ou les prix littéraires par exemple...) ; la venue dans l'hexagone de classes lauréates d'un concours ou d'un prix national ; les déplacements liés aux projets pédagogiques des classes européennes et les échanges linguistiques présentés par des classes spécifiques organisés dans le cadre de la coopération régionale et après validation de l'autorité académique ; les projets conduits dans le cadre des dispositifs de mobilité d'éducation non formelle hors temps scolaire dans le cadre du programme Erasmus + jeunesse ;
- en matière sportive : la participation aux compétitions nationales des sportifs ayant atteint les minimas requis pour y prétendre ; la participation aux compétitions inscrites aux calendriers des fédérations nationales ; la participation des licenciés et membres d'associations et clubs sportifs aux compétitions et manifestations sportives organisées dans les pays situés dans l'environnement régional ; les déplacements des sportifs inscrits dans les structures des parcours d'excellence sportive (PES) outre-mer pour des stages nationaux (organisés par les directeurs techniques nationaux (DTN) ou de compétitions, notamment celles qui contribuent à leur sélection ;
- concernant le domaine artistique et culturel, les déplacements vers des manifestations privilégiant la découverte de jeunes artistes, le transport des comédiens, musiciens, danseurs retenus dans la distribution d'un spectacle, les déplacements des artistes pour favoriser l'accès de leurs œuvres au circuit marchand métropolitain ou européen.

ACTION

04 – Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation						
04 – Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports		5 650 000 20 417 359	5 650 000 20 417 359		5 650 000 21 502 291	5 650 000 21 502 291

L'exécution 2020 en AE de l'action 4 comprend les engagements réalisés sur l'année à hauteur de 20,5 M€ et des retraits d'engagements à hauteur de 0,1 M€ qui réduisent d'autant l'exécution issue de Chorus.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		342 487		243 817
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		342 487		243 817
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 650 000	20 074 872	5 650 000	21 258 474
Transferts aux ménages	1 700 000	356 851	1 700 000	356 851
Transferts aux entreprises		221 000		212 200
Transferts aux collectivités territoriales		12 108 336		13 963 620
Transferts aux autres collectivités	3 950 000	7 388 685	3 950 000	6 725 802
Total	5 650 000	20 417 359	5 650 000	21 502 291

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CATÉGORIE 31 – DÉPENSES AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL AE : 0,3 M€ - CP : 0,2 M€

Ces dépenses ont concerné à titre principal :

- la participation du ministère des outre-mer à l'organisation des états généraux du multilinguisme dans les outre-mer pour 200 000 € en AE = CP.
- le financement du grand conseil coutumier en Guyane correspondant aux frais de déplacement permettant à ses représentants de participer aux rencontres organisées dans le cadre de la reconnaissance des peuples autochtones.

DÉPENSES D'INTERVENTION

CATÉGORIE 61 – TRANSFERTS AUX MÉNAGES AE : 0,4 M€ - CP : 0,4 M€

Au titre de l'année universitaire 2019-2020, 0,35 M€ ont été mobilisés au bénéfice des 327 étudiants remplissant les conditions d'accès au dispositif de l'aide au logement étudiant. Il convient de noter que ce dispositif a été moins mobilisé que les années antérieures du fait de la crise et de la difficulté pour les étudiants à justifier de leur assiduité en cours ou de leur présence dans les logements.

CATÉGORIE 62 – TRANSFERTS AUX ENTREPRISES AE : 0,2 M€ CP : 0,2 M€

Aide à la production et la diffusion audiovisuelle

Le ministère finance un programme de soutien à la production audiovisuelle en attribuant des subventions aux sociétés de production.

En 2020, 0,2 M€ ont ainsi été consacrés au secteur audiovisuel. Ces crédits ont favorisé la production de 24 documentaires et fictions, principalement consacrés aux thématiques culturelle, historique, environnementale et d'actualité.

CATÉGORIE 63 – TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

AE : 12,4 M€ CP : 14,1 M€

Sur le territoire de la Polynésie Française

La contribution financière de l'État au budget du régime de solidarité de la Polynésie française est encadrée par une convention du 16 avril 2015. En application de cette convention, le Pays s'est engagé à poursuivre les réformes structurelles nécessaires au redressement des comptes sociaux du Territoire. En contrepartie, l'État verse une dotation annuelle de 12 M€ pendant 3 ans. La convention a été prolongée par avenant, pour l'année 2019.

En LFI 2020, le financement de la santé en Polynésie française était prévu sur l'action 2, car il devait être intégré dans le nouveau contrat de développement. Ce contrat n'ayant pas été signé en 2020, un avenant à la convention de 2015 a permis le versement pour 2020 d'une subvention de 10,1 M€ AE=CP.

La convention relative à l'oncologie signée en 2018 est arrivée à échéance en fin d'année 2019. Seuls des paiements sont désormais enregistrés sur ce dispositif. En 2020, 2 M€ de CP ont été payés sur les opérations d'oncologie.

Sur le territoire de Wallis-et-Futuna

S'achevant en 2020 (avenant 3), le pacte social devait faire l'objet d'une renégociation. Cette dernière n'a pu être entamée en 2020, une nouvelle prolongation a été réalisée pour l'année 2021.

1,7 M€ ont été prévus pour l'année 2020 et constituent la contribution de l'État au financement des aides aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Au 31 décembre 2020, 1,7 M€ ont été consommés.

	AE	CP
Aide aux personnes âgées	1 099 456	1 099 456
Aide aux personnes handicapées	407 544	394 597
Subvention association SIO FOOU	70 000	70 000
Subvention association handicapés Wallis	100 000	100 000
Subvention association handicapés Futuna	23 000	23 000
Total	1 700 000	1 687 053

Par ailleurs, le ministère prévoit, avec l'appui de l'AFD, de réaliser une étude sur « le modèle économique de Wallis et Futuna » qui devra apporter des éléments de lecture et d'analyse pour le futur pacte social. Le démarrage de cette étude est programmé en début d'année 2021.

Sur les autres territoires d'outre-mer 0,6 M€ ont été consommés en AE et 0,4 M€ en CP :

- 0,2 M€ pour la Guadeloupe
- 0,06 M€ pour La Réunion
- 0,1 M€ pour le territoire de Mayotte
- 0,2 M€ pour la Nouvelle Calédonie en AE uniquement

CATÉGORIE 64 – TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

AE : 7,2 M€ - CP : 6,5 M€

Domaine sanitaire et social 2,8 M€ en AE=CP

La direction générale des outre-mer a attribué des subventions pour 50 actions menées dans le champ sanitaire et social, sur présentation de projets intéressants les publics de l'outre-mer et les ultra-marins en métropole pour un montant de 823 600 €. Ces subventions permettent la réalisation d'actions ou d'opérations cofinancées.

Dans le domaine sanitaire (0,2 M€ en AE = CP) : le ministère des outre-mer a choisi notamment de soutenir les actions de santé s'inscrivant dans les plans nationaux de santé publique et qui affectent particulièrement les outre-mer, notamment :

- la santé sexuelle (155 000 €) : actions de prévention contre les infections sexuellement transmissibles (IST) et d'accompagnement des familles, notamment en Guyane. L'infection par le VIH est encore très active dans les départements des Antilles et en Guyane et doit être combattue en poursuivant les actions d'information, de sensibilisation et de promotion de la santé sexuelle ; le MOM contribue également aux actions du Planning familial dans les DOM ;
- la lutte contre les conduites addictives (30 000 €) à l'Association Guyanaise de Réduction des Risques et la participation financière aux études menées par l'OFDT ;
- la prévention des cancers féminins - notamment à Mayotte et en Guadeloupe (34 100 €) ;
- diverses actions dans les domaines de la nutrition et des maladies rares (13 K€).

Dans le domaine social (0,6 M€ en AE = CP) : le ministère des outre-mer a choisi notamment de soutenir des actions dans les domaines suivants :

- La lutte contre les violences et égalité femmes hommes (156 500 €), notamment en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane ; il est à noter que le Mouvement français pour le Planning familial (cité plus haut) développe également des actions dans ce domaine. On peut noter également, des actions de formation et de soutien à l'entrepreneuriat féminin en territoire ultramarin par le développement de l'incubateur en Guadeloupe avec une nouvelle antenne et le renforcement et soutien à l'incubateur de Guyane avec des actions dans deux territoires isolés (Fédération les premières) ;
- Le programme de prévention communautaire du suicide chez les amérindiens du Haut-Maroni (20 000 €) ;
- Enquête et prospective : livre blanc sur les perspectives et limites du retour des forces vives de Guadeloupe et de Martinique (60 000 €) ;
- Médiation et inclusion numérique (70 000 €) : favoriser l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi des personnes vulnérables au travers du numérique, de la programmation informatique/robotique et lutter contre la fracture numérique : Création de 2 Park Num Lab (Mayotte et Guyane) et de 4 Écoles Nomades (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte).

La Délégation interministérielle pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer et la visibilité des outre-mer a également contribué à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 en participant à la mise en place de subventions pour 14 associations sur l'ensemble de l'hexagone, soit un financement de 239 600 € en AE = CP. Ces associations ont accompagné les étudiants ultramarins dans les domaines de l'aide alimentaire, la lutte contre l'isolement, l'aide pour les démarches administratives et le tutorat lors du premier confinement.

Autres actions sociales financées en 2020 sur le territoire de Mayotte

Les crédits alloués en 2020 ont été destinés à des dispositifs de proximité à destination des populations du territoire (financement du dispositif de médiations citoyennes) et de mettre en œuvre des politiques publiques spécifiques à Mayotte (financement du volet social des opérations de lutte contre l'habitat illégal Loi Élan).

1,7 M€ ont été consommées en AE et CP au cours de l'exercice budgétaire 2020 sur ces dispositifs.

Au titre de l'aide sociale, 0,1 M€ ont été engagés et 0,06 M€ payés dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID 19, pour alimenter un fonds de soutien aux artistes martiniquais, qui n'ont pas le statut de professionnel.

Domaine Culture **AE = 3,3 M€ CP = 2,7 M€**

Fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels pour l'outre-mer (FEAC)

Le protocole d'accord entre les ministères de l'outre-mer et de la culture, le FEAC favorise les échanges et la circulation des œuvres et des artistes et de fait leur visibilité. Ce fonds est doté à parité par le ministère chargé de l'outre-mer et par le ministère chargé de la culture. Les décisions sont prises en commission sur avis des directions

des affaires culturelles des départements, des directions centrales spécialisées (musique, théâtre, danse, musées notamment) et du ministère des outre-mer.

Le protocole initial a été revu en 2017 et en 2018 afin de l'adapter à l'évolution des pratiques culturelles et répondre aux demandes récurrentes des associations. Ainsi, les subventions attribuées dans le cadre des échanges culturels sont désormais calculées sur les frais de transport des personnes et des matériels. De même, le périmètre du fonds est élargi, les échanges avec les pays étrangers (autres que les pays d'Europe et les pays de l'environnement régional) peuvent désormais donner lieu à subvention. Enfin, la liste des projets qui peuvent faire l'objet de l'aide, intègre la formation des artistes, les projets audiovisuels et les projets relatifs au patrimoine matériel et immatériel.

Le fonds global a été abondé à 1 M€ en 2020 par les 2 ministères (500 K€ chacun) et a permis de subventionner 174 projets.

Subventions aux projets sur le secteur de la culture.

Le ministère des outre-mer réserve par ailleurs une enveloppe financière afin de soutenir les projets culturels des associations et les grandes manifestations culturelles ultra-marines en métropole ou celles se déroulant dans les collectivités d'outre-mer. En 2020 elle s'est élevée à 812 000 € correspondant à 67 actions culturelles et socio-culturelles.

Le ministère a également soutenu d'autres projets sociaux-culturels parmi lesquels :

- l'installation d'une œuvre dans le Jardin des Tuileries à Paris en hommage à la mémoire des victimes de l'esclavage (960 000 € en AE et 480 000 € en CP) ;
- 700 000 € en AE = CP de soutien à la « Chaire outre-mer » animée par la Fondation nationale des sciences politiques ;
- 200 000 € en AE = CP pour la Fondation pour la mémoire de l'esclavage.

Subventions aux projets sur le secteur de la culture (hors FEAC), échanges artistiques et culturels (0,1 M€)

Jeunesse et sports : 1 M€ en AE/CP

Le ministère des outre-mer accorde des subventions pour la réalisation de projets ou la tenue d'événements ayant trait aux sports ou à la jeunesse. Il participe au financement de grandes manifestations qui s'inscrivent dans l'environnement régional des collectivités d'outre-mer. Il accompagne des actions structurantes. Sur le volet Jeunesse, les actions soutenues ont porté notamment sur les champs de l'éducation, du périscolaire, de la médiation en milieu scolaire, de l'illettrisme, du décrochage scolaire et de l'insertion professionnelle.

En 2020, des subventions ont été accordées à 47 actions dans le champ de la jeunesse et des sports sur présentation de projets intéressants les publics de l'outre-mer et les ultra-marins en métropole pour un montant de 689 000 € en AE = CP. Notamment :

- changer la vie de 50 jeunes breaking boys/girls des Drom en route vers leur insertion via les JO de Paris 2024 – Fédération française de danse – (50 000 €) ;
- poursuite de l'expérimentation nationale de médiation sociale en milieu scolaire – Guyane – CRPV (20 000 €).
- appel à projets interministériel « Sport-Santé Alimentation en Outre-mer (et en Corse) » 120 000 € ont été consacrés à 30 projets dans ce domaine par les 3 ministères.

Autres actions jeunesse et sports financées en 2019 : 0,32 M€ pour le territoire de Mayotte.

ACTION

06 – Collectivités territoriales

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Collectivités territoriales		171 616 048 154 908 674	171 616 048 154 908 674		144 201 122 149 447 575	144 201 122 149 447 575

L'exécution 2020 en AE de l'action 6 comprend les engagements réalisés sur l'année à hauteur de 170 371 404 € et des retraits d'engagements à hauteur de 15 088 991 € qui réduisent d'autant l'exécution issue de Chorus.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	995 101	556 401	995 101	524 637
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	995 101	556 401	995 101	524 637
Titre 5 : Dépenses d'investissement		18 980		18 980
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		18 980		18 980
Titre 6 : Dépenses d'intervention	170 620 947	154 333 293	143 206 021	148 903 958
Transferts aux ménages	10 000 000	24 576	10 000 000	24 576
Transferts aux entreprises		769 374		769 374
Transferts aux collectivités territoriales	160 620 947	153 431 374	133 206 021	148 002 039
Transferts aux autres collectivités		107 969		107 969
Total	171 616 048	154 908 674	144 201 122	149 447 575

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AE : 556 047 € - CP : 524 283 €

Lutte contre l'orpaillage illégal AE = 176 944 € CP = 174 992 €

Opération interministérielle pilotée par le préfet de la région **Guyane** et le procureur de la République, la lutte contre l'orpaillage illégal est conduite conjointement par les forces armées en Guyane, les forces de gendarmerie nationale et les autres services de l'État (PAF, ONF, DEAL, douanes, parc amazonien de Guyane). Elle exerce une pression constante sur l'orpaillage illégal empêchant l'exploitation clandestine des ressources aurifères du département par les « garimpeiros » en limitant ainsi les conséquences environnementales, sociales et économiques.

Dans la continuité de la réforme de 2018, l'implication forte des militaires et la meilleure coordination avec les forces de sécurité intérieure (FSI) a permis de conserver une constante capacité de saisie et de destruction en 2020 : 2 des 6 escadrons de gendarmerie mobile déployés en permanence sur le département sont dédiés à la mission. Et 4 compagnies d'infanterie et une compagnie du génie de l'armée de terre, 3 avions CASA et 5 hélicoptères PUMA appuient le dispositif, avec en moyenne 190 militaires par jour, soit à 847 patrouilles conjointes FAG/FSI conduites en forêt et sur les fleuves de Guyane permettant ainsi la saisie de 24,1 M€ d'avoirs criminels.

En 2020, l'opération Harpie, opération quotidienne de lutte contre l'orpaillage illégal, a permis la saisie/destruction de matériel nécessaire aux orpailleurs tels que 86 concasseurs, 1 147 motopompes, 183 pirogues, 74 quads, 205,8 kilos de mercure et 5,5 kilos d'or. Le bilan Harpie 2020 est en légère hausse et particulièrement encourageant. Il est le fruit

d'une adaptation permanente du dispositif aux contraintes de la crise sanitaire Covid-19 ainsi qu'à celle de la forte résilience de l'adversaire.

Moyens de sécurité civile AE = 216 468 € CP = 186 656 €

Cette dotation vise à financer les projets structurants d'équipement de sécurité civile dans les collectivités d'outre-mer (à l'exception de la Nouvelle-Calédonie qui possède la compétence). Ce financement intervient en complément et jamais en substitution des moyens pouvant être mis en œuvre par les services de l'État ou les collectivités territoriales. Elle contribue au fonctionnement de la sécurité civile dans les collectivités d'outre-mer soumises à de forts risques naturels.

Les projets sont organisés autour de trois axes :

- améliorer la prévention et l'alerte à la population ;
- améliorer l'équipement des centres d'incendie et de secours ;
- améliorer l'équipement des centres opérationnels de gestion de crise des préfectures et hauts commissariats.

Un effort particulier est consacré au renforcement de l'organisation de la réponse de sécurité civile et des moyens dédiés à Wallis-et-Futuna soumis à de nombreux risques naturels avec des moyens de sécurité civile limités, dont l'emploi est coordonné directement par l'administrateur supérieur.

Les dotations ont notamment permis de financer les programmes suivants :

- Saint-Pierre-et-Miquelon : 16 161 € en AE et 19 418 € en CP pour l'acquisition de divers matériels et la certification des tests d'aptitude des sapeurs-pompiers locaux pour une dotation de 20 000€ ;
- Wallis-et-Futuna : sur une dotation de 100 000 € qui ont servi à l'équipement de matériel en sécurité civile du territoire, 97 003 € d'AE et 79 935,70 € ont été consommés afin de renforcer les moyens de fonctionnement et d'équipement des centres de secours et d'incendie notamment 16 584 € pour l'achat de pièces de rechanges pour sirènes d'alerte tsunami ;
- Polynésie française : 27 958 € en AE et 16 524,77 € en CP pour l'achat de matériels de sécurité civile ainsi que pour les frais liés à l'abonnement satellitaire, pour une dotation de 28 000 € ;

Une opération de rapatriement des étudiants ultramarins a été organisée en mai 2020 avec mise en place d'une quarantaine et réalisation de test PCR avant l'embarquement pour un montant en AE=CP de 48 756 €.

Fonds de solidarité de l'union européenne AE = 162 635 € CP = 162 635 €

En titre 3, la consommation au titre du fonds de solidarité de l'Union européenne s'est élevée à 0,162 M€ en AE = CP et correspond à la poursuite du remboursement aux autres ministères ayant participé aux opérations d'urgence lors du passage des cyclones Irma et Maria sur les îles du Nord et de la Guadeloupe en septembre 2017.

En 2020, ce sont les factures du ministère de la transition écologique et solidaire qui ont été remboursées par facturation interne.

Par ailleurs, le décret de transfert du 7 août 2020 (cf. éléments transversaux) a permis de rembourser les dernières dépenses des ministères de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires à hauteur de 920 945 € en AE=CP.

DÉPENSES POUR IMMOBILISATIONS

AE : 18 980 € - CP : 18 980 €

Lutte contre l'orpillage illégal AE = 18 980 € CP = 18 980 €

Cette dépense est relative à l'acquisition d'un jet-ski au profit de la brigade nautique de la gendarmerie nationale qui l'utilise en appui de ses postes de contrôle fluvial dans le cadre de la lutte contre l'orpillage illégal. Cette dernière

utilise des pirogues et des jet-ski pour compléter le dispositif d'entrave fluviale destiné à juguler l'approvisionnement de l'orpaillage clandestin dans l'intérieur du territoire. Il y a 5 postes de contrôle fluvial fixes, répartis sur les principaux axes fluviaux et la gendarmerie intervient à leurs abords pour limiter les contournements ou les passages en force.

DÉPENSES D'INTERVENTION**AE : 169,4 M€ CP : 148,9 M€****CATÉGORIE 61 - TRANSFERT AUX MÉNAGES****AE : 0,8 M€ CP : 2,6 M€****Fonds de secours outre-mer AE = 833 094 € CP = 2 560 141 €**

Les collectivités d'outre-mer sont soumises à de nombreux aléas naturels, cycloniques, sismiques, volcaniques, à des pluies et inondations de forte intensité. Ces catastrophes naturelles peuvent avoir des conséquences graves sur les infrastructures, l'activité économique, notamment dans le secteur agricole, et déstabiliser gravement l'équilibre social des collectivités concernées.

Le fonds de secours pour l'outre-mer est un dispositif de soutien aux sinistrés de catastrophes naturelles, porté financièrement par le ministère des outre-mer. Il permet à l'État de mobiliser une aide d'urgence et de prendre en charge l'indemnisation partielle des biens mobiliers des particuliers non assurés, des dégâts causés à l'agriculture et aux infrastructures et équipements des collectivités territoriales.

L'objet du fonds de secours est double :

- pendant une catastrophe : dans le cadre d'un secours d'urgence, il permet de subvenir aux besoins de première nécessité d'une population sinistrée (alimentation, couvertures, tentes...), de financer l'acquisition de matériels destinés à protéger les bâtiments endommagés (bâches, étais...) ou de traiter les conséquences immédiates et urgentes de la catastrophe (achat de tronçonneuses, d'outillages divers...);
- après une catastrophe : il fournit une aide directe aux particuliers et aux entreprises à caractère artisanal ou familial, en situation économique difficile, dont les biens non assurés ont subi d'importants dommages.

Les exploitants agricoles ultramarins peuvent également bénéficier du fonds de secours pour les pertes de revenus et de récolte subies par leur exploitation, ainsi que les collectivités territoriales pour les dégâts causés à leurs équipements publics non-assurables (ponts, routes, réseaux d'adduction d'eau potable, réseaux d'assainissement...).

Hormis les décisions relatives à l'attribution rapide de secours d'urgence, les dossiers de demandes d'intervention du fonds de secours font l'objet d'une instruction par les services de l'État déconcentrés. Ils sont ensuite soumis à l'arbitrage du comité interministériel du fonds de secours (CIFS), auquel participent les représentants du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, en tant que de besoin, et de la direction du budget.

En 2020, le fonds de secours a été doté en loi de finances initiale de 10 M€ afin de répondre aux nombreuses catastrophes climatiques des années précédentes, le fonds de secours a été mobilisé en 2020 à hauteur de 833 094 € en AE pour 2 560 141 € en CP pour des dépenses d'interventions. En raison de la crise sanitaire, le CIFS n'a pu se réunir de façon régulière, ce qui explique la faiblesse de la consommation en 2020.

L'attribution des aides faisant suite aux décisions prises dans le cadre des CIFS qui se sont tenus en 2020 a concerné :

- la Martinique pour des montants de 760 392 € en AE=CP pour faire face à la sécheresse de 2018-2019 ;
- La Réunion pour un montant de 52 129 € en AE=CP à la suite des tempêtes tropicales Berguita (17 et 18 janvier 2018) et Fakir (24 avril 2018) ;
- la Nouvelle Calédonie : 20 574 € en AE=CP pour le cyclone OMA survenu le 19 février 2019, avec une indemnisation pour les collectivités de 11 592 € en AE=CP et pour les entreprises locales de 8 982 € en AE=CP.

Le fonds de secours a également été mobilisé sur des restes à payer pour un montant de 1 727 048 € :

- Mayotte : 4 790 € en CP en réponse à la crise de l'eau de 2017 afin d'assurer l'approvisionnement des écoles et 83 702 € en CP correspondant aux travaux d'infrastructures communales endommagées suite au passage du cyclone Hellen en 2014 ;

- la Martinique : 62 080 € en CP pour finir d'indemniser les collectivités locales à la suite des fortes pluies et inondations de 2015 et de 13 392 € en CP au titre de l'ouragan Maria ;
- La Réunion pour un montant de 870 959 € en CP à la suite des tempêtes tropicales Berguitta (17 et 18 janvier 2018) et Fakir (24 avril 2018) ;
- la Polynésie française : 692 125 € en CP consommés pour les inondations de 2015 et 2017 ;

CATÉGORIE 63 - TRANSFERT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AE : 168,6 M€ CP : 146,3 M€

L'action 06 « Collectivités territoriales » du programme 123 « Conditions de vie outre-mer » rassemble plusieurs dotations de l'État au profit des collectivités territoriales ultramarines.

La consommation au 31 décembre 2020 (hors retraitements) s'établit à 168 586 180 € en AE et de 146 340 807 € en CP.

Les dotations territorialisées connaissent une progression en AE et en CP par rapport à la LFI, principalement en raison du dynamisme de la collectivité territoriale de Guyane.

Dotation spéciale de construction d'équipement des établissements scolaires à Mayotte (DSCEES) :

9 837 995 € en AE et 5 131 243 € en CP

Cette dotation est versée aux communes sous forme de subventions sur projets individualisés attribuées par le préfet (décret n° 2014-616 du 12 juin 2014 relatif aux modalités de versement de la dotation spéciale de construction et d'équipement des établissements scolaires à Mayotte).

Par ailleurs, cette dotation est complétée par des crédits du fonds exceptionnel d'investissement (FEI). Ce complément est passé de 3,4 M€ en 2016, de 10 M€ 2017 et 2018 à 20 M€ depuis 2019 dans le cadre du plan pour l'avenir pour Mayotte pour répondre à la demande croissante de constructions de salles de classe, compte tenu de l'évolution démographique dynamique du territoire.

Subvention en faveur de la construction et l'équipement scolaire en Guyane :

12 507 111 € en AE et 8 218 658 € en CP

Considérant les besoins en matière de construction et d'extension d'établissements scolaires en Guyane du fait notamment de la démographie croissante, l'instauration pour la Guyane d'une dotation spéciale d'équipement scolaire pour les écoles permet de répartir la charge financière des constructions de ces équipements entre l'État, au titre d'un effort de solidarité, et les collectivités, dont c'est la compétence.

Après deux années marquées par une sous-consommation, le dispositif de dotation scolaire a été consommé en totalité grâce aux projets portés par la collectivité territoriale de Guyane (CTG) arrivés à maturité tant en termes de demandes d'aide (régularisation de problèmes de foncier, par exemple) que de remontées de dépenses.

La mesure dédiée aux équipements et au rattrapage des équipements scolaires primaires affiche en 2020 une consommation en AE de 12,5 M€ répartis sur 25 groupes scolaires.

Dotation spéciale de construction et d'équipement des lycées et des collèges en Guyane :

58 177 967 € en AE et 49 289 170 € en CP

Pour répondre aux engagements pris par l'État dans le cadre du plan d'urgence des accords de Guyane, le Gouvernement a inscrit LFI 2018 une dotation spéciale de construction et d'équipement des lycées et collèges. Cette dotation est versée à la Collectivité Territoriale de Guyane pour la période 2018-2023.

La consommation de cette dotation spéciale pour les équipements du secondaire s'établit au 31 décembre 2020 à 58 M€ en AE et 49 M€ en CP, dépassant nettement les montants inscrits en LFI de 25 M€ en CP. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'arrivée à maturité des projets portés par la collectivité et la mise en place d'une plateforme d'ingénierie chargée d'accompagner la collectivité dans l'aménagement et le développement du territoire.

Pour illustrer ce travail, on peut citer comme exemple les deux projets engagés en 2020 : le lycée de Macouria pour un montant de 43,77 M€ et la construction du collège de Montsinéry pour un coût de 14,4 M€.

En outre, d'autres crédits ont été versés dans le cadre de plusieurs opérations, par exemple un paiement de 9,6 M€ au titre du deuxième acompte pour la construction de la cité scolaire de Saint-Georges de l'Oyapock.

**Dotation globale de construction et d'équipement des collèges de Nouvelle Calédonie (DGCEC) :
11 396 922 € en AE = CP**

La consommation en AE et en CP s'établit en 2020 à 11 396 922 € (AE=CP), montant légèrement inférieur à celui inscrit en LFI, soit 11 831 530 €.

Pour rappel cette dotation, prévue au IV de l'article 181 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, est indexée sur le taux d'évolution, entre les deux années précédant l'année de son versement, du nombre d'élèves inscrits dans les collèges d'enseignement public à la rentrée scolaire.

Subventions d'équilibre : 9,56 M€ AE = CP

Des subventions d'équilibre sont versées chaque année au budget de l'assemblée territoriale des îles de **Wallis-et-Futuna** (0,81 K€ en AE=CP), des **Terres australes et antarctiques françaises** (4,08 M€ en AE=CP) afin de compenser la faiblesse des ressources propres de ces territoires.

Lors de l'exercice 2020, ces subventions d'équilibre ont été abondées en gestion par la mission outre-mer :

- pour les TAAF, un versement supplémentaire de 1,2 M€ en AE=CP a été mis en œuvre pour accélérer les opérations d'investissements nécessaires au bon fonctionnement du territoire ;
- pour la Nouvelle-Calédonie, en application d'un arbitrage interministériel, le programme 123 a pris en charge à hauteur de 3,35 M€ en AE=CP les frais de quatorzaines des fonctionnaires ayant fait l'objet d'une mutation au cours du second semestre 2020.

Travaux divers d'intérêt local (TDIL) : AE : 0 € CP : 60 351 €

Ces restes à payer sur AE antérieurs à 2017 ne concernent que la Polynésie Française et sont versés sous la forme de subvention aux collectivités locales. Ils résultent principalement de la suppression le 9 août 2017 de la réserve de crédits mis à disposition des parlementaires pour subventionner des associations ou des projets dans leur circonscription.

Fonds intercommunal de péréquation (FIP) en Polynésie Française : 6 737 648 € AE=CP

Créé en 1971, le fonds intercommunal de péréquation (FIP) est actuellement régi par la loi organique statutaire du 27 février 2004. Sa vocation est de doter les communes polynésiennes d'une source de financement stable et pérenne en l'absence d'une fiscalité propre suffisante. Il s'agit de la principale ressource financière des communes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

La réalisation 2020 sur ce dispositif est conforme à la prévision.

Aide à la reconversion polynésienne : 60 368 000 € en AE – 55 946 278 € en CP

La dotation globale de développement économique (DGDE) a été réformée en 2010 avec l'institution de trois instruments :

1) - Dotation globale d'autonomie (DGA) : cette dotation n'est plus versée par la mission outre-mer. Elle a été remplacée par un prélèvement sur recettes à compter de l'exercice 2020 à hauteur de 90 552 000 € en AE=CP

2) - Dotation territoriale pour l'investissement des communes (DTIC) : 9 055 200 € en AE=CP

D'un montant de 9,05 millions d'euros, cette dotation, mise en place par l'article L. 2573-54-1 du CGCT, constitue la seconde contribution de l'État au fonds intercommunal de péréquation. Elle a pour vocation de financer spécifiquement les investissements en matière d'adduction en eau potable, d'assainissement, de déchets, de constructions scolaires et d'atténuation ou d'adaptation aux changements climatiques.

3) - Troisième instrument financier (3IF) : 51 312 800 € en AE et 46 891 078 € en CP.

Le troisième instrument financier est né de la réforme de l'ex-dotation globale de développement économique (DGDE) en 2011.

Calibré pour un engagement annuel de l'État de 51 312 800 euros, ce dispositif contractualisé vise à soutenir à hauteur de 70 % du montant TTC (80 % du montant HT avant 2020), les investissements prioritaires de la Polynésie française en matière d'infrastructures routières, aéroportuaires, maritimes et de défense contre les eaux.

Depuis sa création, 719 opérations ont été engagées sur ce dispositif pour un montant total de participation de l'État de 496 millions d'euros.

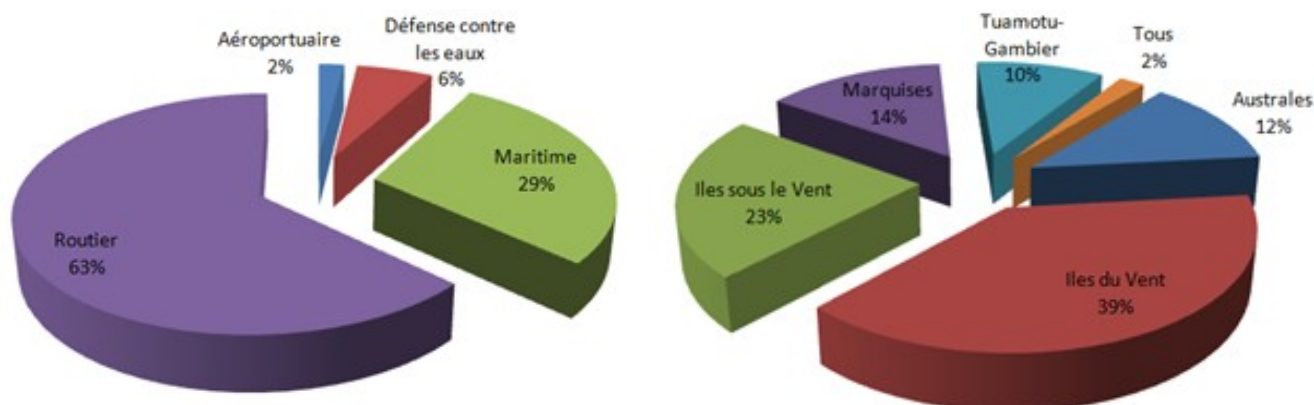
Eu égard à la nature des opérations subventionnées et aux modalités de paiement, le troisième instrument financier connaît un décalage temporel entre engagements et paiements. En effet, la majeure partie des chantiers étant structurants, la conduite des opérations programmées implique généralement un délai de réalisation de 36 mois. De plus, l'État intervient principalement en remboursement des dépenses justifiées par la collectivité. De ce fait, les crédits de paiement mobilisés en N correspondent généralement à des autorisations d'engagement consommées en N-3. Le montant des demandes de paiement émises suit donc une courbe ascendante depuis le troisième exercice de programmation.

En 2020, le total des décaissements réalisés s'élève à **46,8 millions d'euros**, soit 91 % d'une année d'engagement en hausse par rapport à l'année dernière (41,3 M€), alors que ce dispositif a été soumis aux contraintes liées à la crise sanitaire : plusieurs opérations ont subi des retards importants nécessitant des prolongations du délai de réalisation.

Parmi les chantiers structurants engagés en 2020, on recense :

- L'aménagement de la traversée de Papeari
- La protection du littoral le long de la RT6 vers l'échangeur de Faa'a
- La reconstruction du quai de Farepiti à Bora Bora
- Aménagement des ouvrages maritimes de Avatoru - Rangiroa
- Reconstruction du débarcadère de Vahitahi - Nukutavake
- La mise aux normes de l'aérodrome de Takume

Ventilation de la programmation 2020



ACTION

07 – Insertion économique et coopération régionales

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Insertion économique et coopération régionales		969 500 361 767	969 500 361 767		969 500 447 391	969 500 447 391

L'exécution 2020 en AE de l'action 7 comprend les engagements réalisés sur l'année à hauteur de 474 575 € et des retraits d'engagements à hauteur de 112 808 € qui réduisent d'autant l'exécution issue de Chorus.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	80 000	34 728	80 000	88 683
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	80 000	41 186	80 000	88 683
Subventions pour charges de service public		-6 458		
Titre 6 : Dépenses d'intervention	889 500	327 039	889 500	358 708
Transferts aux ménages		2 500		1 250
Transferts aux entreprises		76 869		59 073
Transferts aux collectivités territoriales		62 904		65 000
Transferts aux autres collectivités	889 500	184 766	889 500	233 385
Total	969 500	361 767	969 500	447 391

Le fonds de coopération régionale (FCR) contribue à l'insertion des départements, régions et collectivités des outre-mer, dans leur environnement géographique et concourt aux actions de coopération économique, sociale et culturelle avec les pays de la région. Ils sont, en liaison avec les programmes des différents postes diplomatiques, l'un des instruments principaux de la coopération régionale de l'État et des collectivités territoriales pour les actions de coopération menées avec les États des Caraïbes, les pays de la zone sud océan Indien, les pays et organisations du Pacifique, ou les Provinces canadiennes francophones le Canada Atlantique (le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador).

De fait, le FCR induit l'organisation de nombreux déplacements et manifestations à l'extérieur du territoire de résidence. Or, l'année 2020 a été principalement marquée, au niveau national et international, par la situation sanitaire de la Covid-19 et les restrictions et contraintes en matière de déplacements et de transport aérien.

Cette situation exceptionnelle explique la sous-exécution des dépenses relatives à ce dispositif entre les montants prévisionnels inscrits en LFI (969 500 € en AE=CP) et la réalisation (474 575 € en AE et 447 392€ en CP), soit un recul de - 51 % en AE et -53,8 % en CP.

Le tableau ci-après présente l'évolution des crédits entre la programmation initiale (930 720 € en AE=CP) et l'exécution en fin de gestion.

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Territoires concernés	Programmation initiale AE=CP	Réalisation au 31/12/2020 Autorisations d'engagement	Réalisation au 31/12/2020 Crédits de paiements
Central	100 720	20 000	20 000
Guadeloupe	205 000	36 528	57 780
Guyane	110 000	75 580	84 854
Martinique	125 000	166 552	100 854
Mayotte	190 000	-	-
La Réunion	150 000	122 965	127 888
Nouvelle-Calédonie	0	-	-
Polynésie Française	0	-	-
Saint-Pierre-et-Miquelon	50 000	3 950	7 016
TAAF*	0	49 000	49 000
Wallis-et-Futuna	0	-	-
TOTAL BOP	930 720 €	474 575 €	447 392 €

**NOTA BENE : il s'agit ici d'une mauvaise imputation de la dépense. Le comité local relève en effet de l'action 2 du P. 123_Actions en faveur de l'environnement, en lien avec l'Initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) animé par la direction environnement des TAAF.*

Malgré cet aléa, quelques initiatives de coopération régionale ont toutefois pu être financées en 2020 portant sur des thématiques très diverses, tels que le développement économique, l'agriculture, la santé, la culture l'environnement, la sécurité ou le sport. Parmi les projets retenus par les différents comités de gestion du fonds de coopération régionale, peuvent être cités.

Pour la Guadeloupe (36 528 € en AE et 57 780 € en CP)

La consommation, en autorisations d'engagement a été nettement inférieure à la prévision initiale, soit 205 000€. L'organisation de la principale manifestation de l'exercice, la Conférence de coopération régionale Antilles Guyane (CCRAG), a été annulée en raison de la crise sanitaire. Elle devrait néanmoins se tenir en présentiel en Guadeloupe à la fin du 1^{er} semestre 2021.

Le comité de gestion s'est tenu le 26 novembre 2020 et a retenu les 2 projets ci-dessous :

- élaboration et développement d'un référentiel commun de formation /certification entraînement sportif (entraîneurs/coach/athlètes) – Caraïbes, pour 20 000 €
- Tout Naturel – Haïti-Caraïbes, présenté par l'ACP environnement pour 15 140 €

S'agissant des CP, les 57 780 € mandatés correspondent aux restes à payer des exercices antérieurs ainsi que le versement d'avances.

Pour La Réunion (122 965 € en AE et 127 888 € en CP)

Les consommations réalisées sont quasi équivalentes à celles de l'exercice 2019 :

- association Lalanbik : pour la structuration et le renforcement du partenariat chorégraphique dans l'océan indien ;
- association Océa Consult pour créer une base de données partagée pour le suivi de la dispersion larvaire des poissons dans l'Ouest de l'Océan Indien ;
- PIROI : le projet vise à améliorer la qualité des soins par le renforcement de la santé communautaire (en Union des Comores).
- CIRAD : Le projet vise à contribuer à la construction de l'Observatoire des Agricultures de l'Océan indien, et en particulier de sa composante malgache.

Pour la Guyane (75 580 € en AE et 84 854 € en CP)

Les montants exécutés apparaissent nettement inférieurs aux montants inscrits en programmation budgétaire initiale, en raison de la crise sanitaire. En outre, certains restes à payer n'ont pas fait l'objet de finalisation tel que prévu.

Le comité de gestion a retenu les 6 projets ci-après :

- jumelage entre le lycée professionnel Max Joséphine de Guyane et l'IMEAO du Suriname,
- exposition de l'artiste guyanais Fabrice LOVAL;
- organisation du Festival de danses latines (Colombie-Suriname-Cuba);
- festival des rencontres du Maroni avec le Suriname,
- tournoi international de volley-ball avec comme participants l'équipe de France et champions Panaméricains chiliens / équipes de Guyane, du Surinam et de la Guyana. - Valorisation des arts culinaires avec le Suriname,

A noter qu'en raison de la crise sanitaire, les projets en cours d'exécution engagés au titre des années 2017 (1 projet) et 2018 (2 projets) ont été prorogés au 31 décembre 2021.

Pour la Martinique (166 552 € en AE et 100 854 € en CP) :

- une action portée par la CCI Martinique, qui assure le pilotage du programme INTERREG TEECA, pour la structuration du réseau Caricham (réseau des Chambres de Commerces de la Caraïbe) ;
- union départementale des Sapeurs Pompiers de la Martinique (UDSPM) a porté une opération de solidarité régionale permettant d'obtenir les fonds nécessaires à l'achat, dans le cadre de la Covid-19, de plus de 13 000 litres de solution hydro-alcoolique pour Haïti ;
- le Parc naturel régional de Martinique (PNRM) a été financé pour son projet Café Caraïbes afin de développer et commercialiser un produit de niche à haute valeur ajoutée destiné au marché du luxe martiniquais.

Pour Mayotte : aucune dépense n'a été réalisée, au titre du FCR pour l'exercice.

Pour l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, le comité administratif franco-canadien qui devait se réunir au premier trimestre 2020 pour examiner les projets sélectionnés a été annulé, en raison de la pandémie de la Covid-19. La dépense réalisée s'est établie à 3 950 € en AE=CP pour l'exercice et a concerné le fonctionnement du comité.

Enfin, s'agissant des collectivités du Pacifique, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna, aucune dépense n'est intervenue en gestion sur cette action du fait de la mise en place, de mars à juillet 2020, par ces collectivités d'une quatorzaine obligatoire stricte afin de prévenir et juguler la propagation de la Covid-19 sur leurs territoires.

ACTION

08 – Fonds exceptionnel d'investissement

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation						
08 – Fonds exceptionnel d'investissement		110 000 000 50 745 686	110 000 000 50 745 686		60 000 000 55 180 154	60 000 000 55 180 154

L'exécution 2020 en AE de l'action n°08 comprend des opérations nouvelles sur AE de l'année qui s'élèvent à 57,1 M€ en AE, et des nettoyages d'anciennes opérations à hauteur de 6,6 M€. En CP, 55,2 M€ ont été consommés.

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	110 000 000	50 745 686	60 000 000	55 180 154
Transferts aux entreprises				223 915
Transferts aux collectivités territoriales	110 000 000	50 745 686	60 000 000	54 956 239
Total	110 000 000	50 745 686	60 000 000	55 180 154

DÉPENSES D'INTERVENTION

CATÉGORIE 63 - TRANSFERT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : AE : 57 136 160 € CP : 55 180 154 €

Après retraitement des erreurs d'imputation, les dépenses s'élèvent à 57,1 M€ en AE et 55,2 M€ de CP.

Fonds exceptionnel d'investissement : 57,1 M€ en AE et 55,2 M€ en CP

34 M€ d'AE ont été redéployés en gestion vers des dépenses urgentes et inévitables, principalement vers les actions n°2 "aménagement du territoire" et n°4 "action sanitaire et sociale, culture, jeunesse et sport" : il s'agit notamment du financement des travaux de construction de la route Maripasoula-Papaïchton et du poste d'inspection frontalier de Guyane (14,3 M€), l'action de l'État en Guadeloupe sur le sujet de l'eau potable (3 M€), le régime social de protection de Polynésie française (10,1 M€) et les versements au titre du programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI pour 6,3 M€).

Ainsi, les opérations programmées se sont élevées à 63,3 M€ en AE. Cependant, la crise sanitaire et le report du second tour des élections municipales ont limité les possibilités d'engagement des projets à hauteur de près de 6 M€ par les BOP locaux, notamment par le territoire de Mayotte.

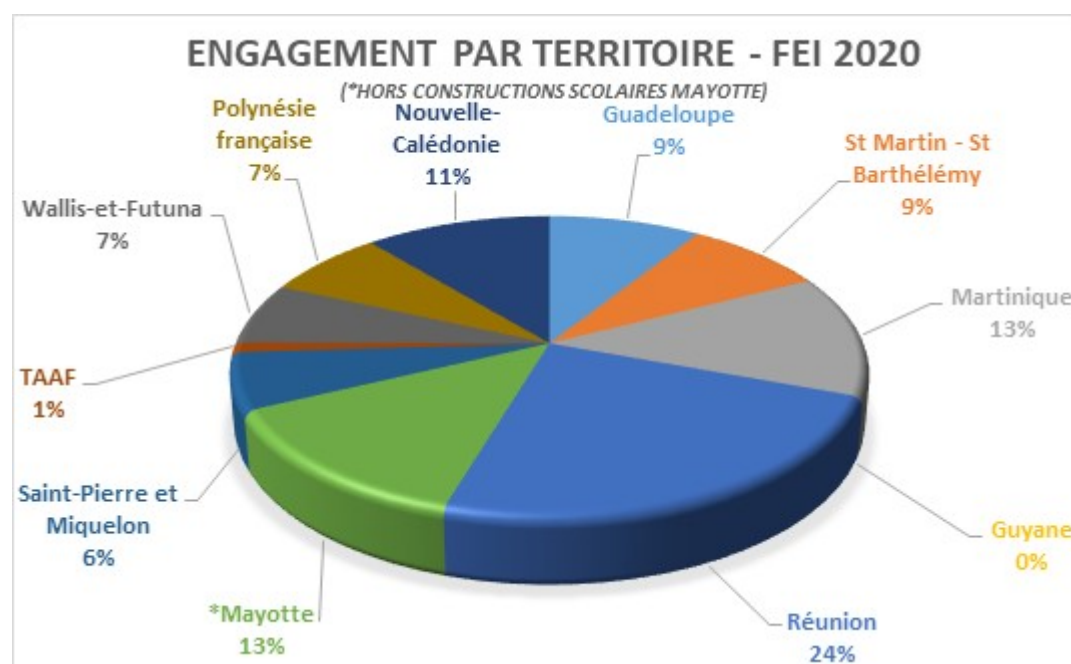
Hors constructions scolaires de Mayotte (22 opérations financées pour un montant global de 15 635 204 € d'AE), 54 opérations ont bénéficié d'un subventionnement pour tous les territoires à l'exception de la Guyane, pour un montant cumulé de **41,5 M€** d'AE et dans les domaines suivants :

THEMATIQUES	Nombres de Projets	%
Constructions Scolaires/Jeunesse	5	9 %
Culture	5	9 %
Désenclavement du territoire	5	9 %
Développement économique	2	4 %
Divers	7	13 %
Eau potable-Assainissement	10	19 %
Equipement de proximité sanitaire et sociale	1	2 %
Infrastructures numériques	1	2 %
Prévention des risques majeurs	9	17 %
Tourisme	2	4 %
Traitement et gestion des déchets	5	9 %
Transition énergétique	2	4 %
SOUS TOTAL HORS MAYOTTE	54	100 %

Le tableau ci-dessus précise les montants engagés pour chacun des territoires* pour un montant de 41,5 M€ (sur l'enveloppe ouverte en 2020).

TERRITOIRES	Montant FEI 2020	Nombre de dossiers	%
Guadeloupe	3 742 707,00	6	9,02 %
St Martin - St Barthélémy	3 500 000,00	2	8,43 %
Martinique	5 448 724,00	11	13,13 %
Guyane	0,00	0	0,00 %
Réunion	9 995 500,00	9	24,08 %
*Mayotte	5 502 498,00	5	13,26 %
Saint-Pierre et Miquelon	2 535 000,00	4	6,11 %
TAAF	450 000,00	4	1,08 %
Wallis-et-Futuna	2 730 755,00	9	6,58 %
Polynésie française	3 000 000,00	1	7,23 %
Nouvelle-Calédonie	4 595 772,00	3	11,07 %
TOTAL	41 500 956,00	54	100 %

*hors constructions scolaires de Mayotte



Guadeloupe : (total de 7 242 707 € d'AE)

- Communauté d'agglomération de Cap excellence :
 - Mise en place de l'auto surveillance des postes de refoulement - y compris travaux de réhabilitation == 700 645 €
 - Mise en conformité de l'étage du réservoir de Petit-Perou (Création d'une canalisation d'adduction consécutivement à l'opération de transfert d'eau entre les réservoirs de Miquel et ceux de Baimbridge) = 1 110 000 €
- Commune de Sainte-Anne : Construction du groupe scolaire de Chateaubrun = 500 000 €
- Conseil Régional : Réhabilitation des réseaux et branchement d'eau potable sur le territoire de la Guadeloupe - année 2 = 945 000 €
- Commune de Goyave : Travaux de création du réseau d'assainissement des eaux usées de la zone de BOIS-SEC = 322 500 €

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- Commune de Moule : "Opération d'aménagement du secteur urbanisé de la zone des 50 PAS géométriques de LA BAIE DU MOULE « Améliorer la salubrité et mettre en valeur le quartier »" = 164 562 €
- Commune Saint Martin : Collège 900 de la savane/ composante abri anticyclonique = 3 000 000 €
- Commune de Saint-Barthélemy : Eau potable et assainissement = 500 000€

Martinique : (total de 5 448 724 € d'AE)

- Communauté d'agglomération de l'espace sud Martinique : construction d'un réservoir de 1500 m³ à Morne Pitault (Commune de Ducos) = 1 000 000 €
- Collectivité territoriale de Martinique : travaux de protection contre les inondations de la plaine de Rivière Salée = 1 000 000 €
- Communauté d'agglomération Centre Martinique :
 - Sécurisation de l'alimentation en eau potable de la zone industrielle Jambette = 460 000 €
 - Réalisation et mise en service des forages de Cœur Bouliki = 420 000 €
- Commune de Fort de France :
 - Cartographie des réseaux géoréférencés (eau/électricité) := 87 300 €
 - Travaux de mise aux normes de la cuisine centrale = 124 424 €
- Commune du Lorrain : Réalisation du mur de Crochemort – protection des populations = 177 000 €
- Syndicat martiniquais de traitement et de valorisation des déchets : Installation de traitement des sous-produits d'animaux de catégorie 1, 2 et 3 = 1 000 000 €
- Sainte-Marie : Traitement du glissement de terrain dans la cadre de la reconstruction du stade Louis Xercès = 700 000 €
- Commune de Morne-Vert :
 - Réhabilitation de la Maison France Services = 240 000 €
 - Travaux de consolidation du mur d'enceinte du cimetière = 240 000 €

Mayotte : (hors constructions scolaires: 5 502 498 € ; constructions scolaires : 15 635 204 € d'AE)

- Commune de Brandele : Aménagement du front de mer = 800 000 €
- Commune de Boueni : Aménagement du front de mer = 1 008 564 €
- Commune de Dembeni: Rénovation et extension de la MJC de Tsararano en maison des services publics = 1 700 000 €
- Commune de Kani Keli :
 - Foyer des jeunes de Passi = 1 387 360 €
 - Aménagement et sécurisation de l'école de Choungui = 606 574 €
- Commune Acqua : Poursuite du programme de sécurisation et de modernisation des écoles = 429 53 €

Constructions scolaires :

- Bandraboua :
 - Ecole de Bouyouuni : extension de 2 salles de classe et d'un réfectoire = 171 815 €
 - Ecole de Dzoumogné maternelle : lancement des études de deux salles de classe et d'un réfectoire = 171 815 €
- Bandrele :
 - Ecole de Bandrelé Kavani : 4 salles de classe et un réfectoire = 644 308 €
 - Ecole maternelle de Bandrelé : complément de financement pour la construction de 6 salles de classe = 644 308 €
- Chirongui :
 - Ecole maternelle de Chirongui : complément pour l'extension du réfectoire = 472 492 €
 - Ecole primaire de Miréreni : complément pour la rénovation de 9 salles de classe et la construction d'un réfectoire = 429 539 €

- Dzaoudzi:
 - Ecole Labattoir: complément pour la construction du site = 1 288 616 €
 - Ecole les Badamiers maternelle : complément d'extension du réfectoire mutualisé et rénovation de 8 salles de classe = 429 539 €
- Kani Keli :
 - Ecole La Rose : complément de l'opération de rénovation-extension = 515 446 €
- Kougou :
 - Ecole de Kougou T26 : complément pour la construction d'un réfectoire = 773 169 €
 - Ecole maternelle de Kangani : complément pour la création de 12 salles de classe et d'un réfectoire = 429 539 €
- Mamoudzou :
 - Ecole Boboca marché : rénovation de 13 salles de classe = 558 400 €
 - Ecole maternelle Kawèni 1 : rénovation de 10 salles de classe = 429 539 €
 - Ecole Kavani M'chindra Said : lancement des études pour la construction d'un réfectoire = 171 815 €
- Mtsangamouji :
 - Ecole Chembenyoumba : complément pour la rénovation de 7 salles de classe et la création 4 salles et d'un réfectoire = 859 077 €
- Ouangani :
 - Ecole de Ouangani I : complément de rénovation de 2 salles de classe et création de 12 salles et d'un réfectoire = 1 288 616 €
- Pamandzi:
 - Ecole de Pamandzi 2 Sabili : complément pour la reconstruction de 18 salles de classe et d'un réfectoire = 515 446 €
- Sada :
 - Ecole de Sada Bandrani : complément de la rénovation de 15 salles et création d'un réfectoire mutualisé = 859 077 €
 - Ecole élémentaire de Sada M'tsangamiti : complément pour la rénovation de 6 salles et création de 15 salles et d'un réfectoire = 1 288 616 €
- Tsingoni :
 - Ecole de Combani: complément pour la création de 32 salles de classe et d'un réfectoire = 2 577 231 €
 - Ecole maternelle de Combani 1 Ecap : complément pour l'extension de 2 salles de classe et d'un réfectoire = 687 262 €

La Réunion : (total de 9 995 500 € d'AE)

- Commune de Saint-Pierre : Construction d'une cuisine centrale à l'école Raymond Mondon = 2 000 000 €
- Communauté intercommunale du nord de la Réunion : Le Cube (complexe de développement de start-up) à Saint-Denis = 2 000 000 €
- Conseil départemental :
 - Travaux de sécurisation de falaise sur la RD48 (route de Salazie) = 960 000 €
 - Travaux d'aménagement de la route du Bois de Nèfles (à Saint-Paul) = 310 500 €
 - Travaux de sécurisation sur la RD 4 – Bellemène = 400 000 €
 - Travaux d'aménagement de la RD 48-1 sur la commune de Bras Panon = 375 000 €
- Commune de Saint-André : Réhabilitation de la médiathèque Lacaussade et création d'une salle immersive = 600 000 €
- Communauté d'agglomération du territoire de la côte-ouest : Réhabilitation de la décharge de Cambaie = 1 850 000 €
- Le Tampon : Réalisation d'un établissement d'accueil de jeunes enfants au 14^e km = 1 500 000 €

Saint-Pierre et Miquelon : (total de 2 535 000 € d'AE)

- Commune de Saint-Pierre :
 - Construction des réseaux eau et assainissement – Secteur Blaison = 640 000 €
 - Réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées et d'alimentation en eau potable – Surcouf = 415 000 €
 - Travaux de la caserne Daguerre = 880 000 €
- Centre communal d'action sociale : Extension, aménagement extérieurs et mises aux normes du Foyer Marie Lescaméla - Mairie Saint-Pierre = 600 000 €

Nouvelle-Calédonie : (total de 4 595 772 €)

- Province Sud : Aménagement d'une zone d'activité "Ecôpole" = 2 732 393 €
- Province des îles Loyauté : Extension des installations photovoltaïques = 246 372,00 €
- Commune d'Houaïlou : Renforcement de la ressource en eau potable = 1 617 007,00 €

Polynésie française : (total de 3 000 000 € d'AE)

- Le Pays : Natitua Sud (câble numérique vers l'archipel des Australes)= 3 000 000 €.

Wallis-et-Futuna : (total de 2 730 755 € d'AE)

- Territoire des îles de Wallis-et-Futuna :
 - Risque tsunami : Travaux de construction ou de réouverture de chemins d'accès aux secteurs en altitude = 200 000 €
 - Réhabilitation de logements insalubres = 400 000 €
- Circonscription d'Uvea :
 - Réhabilitation de certaines infrastructures = 295 741 €
 - Rénovation de 7 Fale fono de l'île (= 350 000 €
 - Aménagement et rénovation des bâtiments royaux = 188 000 €
 - Acquisition de machine-outil pour les travaux de voirie et en milieu forestier = 597 014 €
- Circonscription d'Alo :
 - Acquisition d'une tonne de vidange de fosse sur berce avec moto-pompe intégrée = 100 000 €
 - Acquisition de 2 tractopelles et de 2 camions bennes = 300 000 €
- Circonscription de Sigave : Acquisition de 2 tractopelles et de 2 camions bennes = 300 000 €

Terres australes et arctiques françaises : (total de 450 000 € d'AE)

- Projet de transition énergétique pour le district d'Amsterdam – Base Martin de Vives : réduction de la consommation énergétique de la base = 200 000 €
- Mise en place d'une station scientifique pérenne sur Glorieuse = 150 000 €
- Construction d'un chaland de débarquement pour les îles Eparses et Crozet = 50 000 €
- Etude de réhabilitation des ouvrages maritimes sur Amsterdam = 50 000 €.

La consommation des crédits de paiement s'élève à 55 180 154 € (dont 40,03 M€ au titre des engagements des années antérieures de 2009 à 2019 et 15,1 M€ au titre des engagements de l'année 2020).

Contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD) et plans locaux de redynamisation (PLR)

En 2020, aucun projet n'a été financé.

ACTION**09 – Appui à l'accès aux financements bancaires**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
09 – Appui à l'accès aux financements bancaires		39 346 329 33 700 000	39 346 329 33 700 000		26 489 805 29 449 820	26 489 805 29 449 820

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	39 346 329	33 700 000	26 489 805	29 449 820
Transferts aux entreprises	15 000 000		925 500	29 807
Transferts aux collectivités territoriales	24 346 329	33 700 000	25 564 305	29 420 013
Total	39 346 329	33 700 000	26 489 805	29 449 820

DÉPENSES D'INTERVENTION**AE : 33,7 M€ CP : 29,4 M€****CATÉGORIE 62 – TRANSFERTS AUX ENTREPRISES CP : 29 807 €**

Depuis 2011, la bonification est réservée exclusivement au secteur public via le prêt conventionné locatif (PCL, prêt bonifié), conformément aux orientations adoptées par le conseil d'administration de l'agence française de développement (AFD) du 3 février 2011. Les prêts aux entreprises et au secteur privé (PAI) ont ainsi été remplacés par des prêts aux conditions de marché pour les entreprises et les banques. En conséquence, seule une consommation de CP a été enregistrée en 2020, à hauteur de 29 807 € correspondant aux prêts octroyés en 2010.

CATÉGORIE 63 – TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**AE : 33,7 M€ CP : 29,4 M€**

Un engagement de 33,7 M€ en AE pour un montant prévu en LFI de 39,3 M€, a été alloué à l'agence française de développement pour financer uniquement les bonifications de prêts en 2020. La nette diminution de 43 % par rapport 2019 du niveau d'engagement s'explique par l'absence de financement des programmes d'assistance à maîtrise d'ouvrage et du fonds 5.0.

En 2020, tous prêts bonifiés au secteur public confondus, les engagements bonifiés (387 M€) retrouvent la courbe de progression amorcée en 2018 (322 M€), après une année 2019 exceptionnelle (544 M€). Au total, 216 M€ ont été engagés au titre du PSP-B, et 156 M€ au titre du PSP-Vert. Le nombre d'octrois en faveur du secteur public ultramarin passe de 98 en 2019, à 89 concours en 2020. Le montant moyen des concours bonifiés s'élève à 4,3 M€ sur l'exercice (contre 5,6 M€ en moyenne l'année passée).

Parallèlement, les volumes de financements accordés au secteur public en prêts non-bonifiés s'élèvent à 729 M€ (dont 86 M€ de préfinancements de subventions européennes et d'État) en 2020, avec une hausse tirée par les prêts d'urgence octroyés aux collectivités de Nouvelle-Calédonie (240 M€) et de Polynésie Française (240 M€).

Au global, pour 1 € de bonification utilisée pour les interventions en prêts, l'AFD a octroyé près de 12 € de financement, pour 93 € d'investissements réalisés par les contreparties. Le montant global des investissements financés grâce aux prêts est en progression et s'élève à 2,9 Mds€.

Territoire	Engagements 2020 (€)	Nombre de concours octroyés	Bonification autorisée (€)
Guadeloupe	43 200 000	8	4 303 739
Guyane	3 889 500	2	304 864
Martinique	49 135 833	8	3 209 720
La Réunion	191 297 992	33	15 821 924
Mayotte	36 273 362	12	3 222 435
Nouvelle-Calédonie	50 131 349	20	3 106 022
Wallis-et-Futuna	1 200 000	1	102 600
Polynésie française	11 383 209	5	1 047 385
Total	386 511 245	89	31 118 689

1- Répartition des prêts secteurs publics bonifiés (hors PSP-Vert)

Répartition par territoire

11,9 M€ de bonification, soit 38 % de l'enveloppe totale consommée, ont été utilisés pour l'activité de prêt en PSP-B classique (hors dispositif FCTVA) qui recouvre en 2020 les composantes de la Trajectoire Outre-mer 5.0 (0 exclusion, 0 déchet et 0 polluant). 0,4 M€ de bonifications initialement fléchés sur le PSP-B ont par ailleurs été redéployés pour financer l'expérimentation du dispositif de pré-financement du FCTVA à Mayotte.

Le nombre d'octrois en PSP-B (47) est en retrait par rapport à l'exercice 2019, mais s'avère stable au regard des exercices précédents (71 en 2019, contre 52 en 2018 et 55 en 2017). En corollaire, on observe une contraction des volumes d'engagement dans l'ensemble ultra-marin, sauf Wallis-et-Futuna, dans des proportions toutefois variables selon les territoires. Les deux plus importantes sont la Guadeloupe et la Guyane avec -228 % et -566 % par rapport aux engagements de 2019. Dans le reste des territoires, la contraction est inférieure à -82 %.

Répartition par type de bénéficiaire

Les grandes collectivités (collectivités uniques, régions, territoires, départements et provinces) ont mobilisé moins de prêts bonifiés qu'en 2019. Avec 6 concours pour 61 M€, elles représentent 33 % des engagements en PSPB de l'AFD et 23 % de la bonification utilisée (2,8 M€). Ce ralentissement des engagements au bénéfice des grandes collectivités est d'abord à nuancer au regard d'une année 2019 exceptionnelle sur ce segment d'activité. Les engagements 2020 sont ainsi supérieurs à ceux de 2018, et poursuivent la tendance croissante engagée ces dernières années.

Ce ralentissement traduit l'impact de la crise sanitaire sur l'investissement public, donc sur le besoin d'emprunt. La spécificité des recettes des régions et départements d'outre-mer, avec des impôts très sensibles à la consommation comme l'octroi de mer ou la taxe sur les carburants, les rend particulièrement vulnérables aux impacts de la crise COVID. En parallèle, la transition entre la clôture de la dernière génération de PO européens (2014-2020) et la préparation de la nouvelle génération 2021-2027 vient temporiser la réalisation de grands projets.

Les engagements au bénéfice des communes suivent une tendance similaire aux régions et départements. Ce segment de l'activité bonifiée est en effet impacté par les conséquences de la crise sanitaire, mais également par la tenue du scrutin municipal et son report en cours d'année 2020. Les communes ont été les premières bénéficiaires des octrois en PSP-B en nombre de projets (22 concours, soit 73 % des octrois), pour un volume d'engagement de 62 M€. Sur ces 22 projets, l'AFD a octroyé 8 concours à des communes de moins de 10 000 habitants, pour 10 M€ de prêts bonifiés (montant moyen de 1,2 M€), mobilisant 0,6 M€ de bonification. Les grandes communes ont bénéficié de 14 prêts bonifiés (contre 18 en 2019), pour 38 M€ d'engagements (57 M€ en 2019), grâce à 3,2 M€ de bonification.

A l'inverse des deux précédents types de contreparties, les EPCI représentent un volume d'engagement en croissance. 81 M€ leur ont été octroyés, soit 37 % du total des engagements en PSP-B, pour 9 concours mobilisant 3,4 M€ de bonification. On observe une hausse très significative des engagements sur ce segment (+298 %), hausse tirée par un octroi de 55 M€ au syndicat de valorisation des déchets ILEVA à La Réunion. L'exclusion du prêt ILEVA des données ramène la hausse observée à +33 %, celle-ci illustrant la montée en puissance des EPCI. On note en effet une progression constante des engagements de l'AFD leur bénéficiant sur les 4 dernières années.

Les autres engagements en PSP-B ont permis de financer les secteurs de la santé et du médico-social, au travers des financements apportés aux hôpitaux de Guadeloupe et de Nouvelle-Calédonie (2,8 M€ d'engagement), et des associations médico-sociales (17,6 M€, pour 1,2 M€ de bonification).

Répartition par secteur

Les projets bonifiés financés en 2020 ont majoritairement porté sur le cofinancement des budgets d'investissement des collectivités :

- 77 % des PSP-B (soit 181 M€ d'engagement) et 77 % de la bonification (9,1 M€) pour l'aménagement de quartiers, la mobilité et transport, la construction ou rénovation d'équipements publics ;
- 11 % des concours (24 M€) et 15 % de la bonification (1,6 M€) pour favoriser le lien social : construction ou rénovation d'infrastructures de santé, médico-sociales, éducatives ou de logement ;
- plus de 5 % des engagements bonifiés (11 M€) et 9 % de l'enveloppe de bonification, soit 1,2 M€ pour l'eau et l'assainissement.

2- Bonification des Prêts secteur Public-Vert (PSP-Vert).

Les volumes d'engagement en PSP-Vert ont atteint 156 M€ en 2020, en progression de 31 % par rapport à l'exercice précédent. Le nombre de concours octroyés est également plus important (34 contre 27 en 2019), et le montant moyen des prêts bonifiés en PSP-Vert est de 4,6 M€. La consommation de bonification demeure stable par rapport à 2019. Cette amélioration de l'effet levier s'explique principalement par la baisse continue des taux depuis 2019, qui impacte le volume de bonification nécessaire à l'atteinte du taux plancher de 0 % sur les prêts consentis.

Répartition par territoire

Territoire	Engagements 2020 (€)	Nombre de concours octroyés	Bonification autorisée (€)
Guadeloupe	35 200 000	5	3 768 223
Martinique	15 825 833	4	2 148 024
La Réunion	69 195 992	13	9 147 658
Mayotte	15 735 732	2	1 926 031
Nouvelle-Calédonie	14 564 510	8	1 248 894
Polynésie française	5 015 405	2	524 295
Total	155 537 472	34	18 763 125

Dans les DROM, **La Réunion** reste le territoire avec le plus fort volume d'engagements PSP-Vert, avec 69 M€ octroyés au travers de 13 concours. C'est le secteur des transports qui bénéficie le plus du fonds vert sur l'île, au travers du financement de la première ligne de téléphérique urbain de la CINOR. L'éco-construction de l'EHPAD du Tampon vient également dynamiser les engagements verts en 2020. En **Guadeloupe**, second DROM en volume d'engagement avec 35 M€ de PSP-Vert, les cinq prêts octroyés ont permis de financer des projets de production d'énergie renouvelable, de performance énergétique de l'éclairage public, et d'adaptation des équipements publics au risque sismique. En **Guyane**, la situation financière des collectivités locales est fortement impactée par les effets de la crise sanitaire, et peu compatible avec un endettement soutenable. Les besoins d'emprunt des collectivités locales sont également atténués par le fort subventionnement de l'investissement public sur le territoire. Compte tenu de cette situation, l'AFD n'a pas pu octroyer de PSP-Vert en 2020. A la **Martinique** et à **Mayotte**, l'activité est dynamisée par les prêts à la collectivité territoriale de Martinique et à la commune de Mamoudzou. La progression des engagements sur ces deux territoires illustre bien le verdissement progressif des investissements des collectivités dans les DROM.

Dans le Pacifique, le volume des engagements environnementaux est plus faible qu'en 2019. La **Polynésie Française** et la **Nouvelle Calédonie** sont fortement impactées par les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, et on observe une diminution du nombre de contreparties financées dans ces deux territoires. Cette baisse des engagements en prêts est toutefois à mettre en regard de la forte activité en matière d'accompagnement technique des collectivités sur leurs projets environnementaux et en faveur du climat, au travers des subventions FOM.

Répartition par type de bénéficiaire

Signe d'une prise en compte croissante des enjeux climatiques et environnementaux dans les PPI, la ventilation des engagements verts apparaît moins polarisée cette année qu'en 2019. Communes, EPCI et grandes collectivités ont bénéficié des PSP-Vert de façon équilibrée :

- Les communes ont concentré le plus grand nombre de PSP-Vert en 2020, avec 11 prêts bonifiés (32 % des concours) et 45 M€ d'engagements (29 % du total des engagements) pour 5 M€ de bonification ;
- Les EPCI, principaux acteurs des politiques publiques environnementales, ont cumulé plus de 50 M€ d'engagements en PSP-Vert (33 % du total), pour 6 concours octroyés et 7,5 M€ de bonification utilisée (40 % de l'enveloppe Fonds Vert) ;
- Les grandes collectivités ont engagé plus de 53 M€ de prêts environnementaux (34 % du total engagé), au travers de 6 concours et en mobilisant 5,5 M€ de bonification (29 % de l'enveloppe).

Les autres engagements sont répartis entre deux projets de production d'électricité renouvelable portés par Enercal en Nouvelle-Calédonie (2,4 M€), et Électricité de Mayotte (0,7 M€), ainsi que par le projet d'écoconstruction et de réhabilitation de l'EHPAD du Tampon à La Réunion (2,9 M€).

Répartition par secteur

Avec 54 M€ d'engagement en 2020, l'atténuation est la composante qui mobilise le plus de PSP-Vert sur l'exercice. Les projets d'aménagement urbain durable continuent de tirer la hausse des engagements sur ce volet d'intervention. La réalisation de projets de transports propres (seconde ligne de téléphérique de la CINOR), ou encore les projets d'ENR à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie et d'éco-construction, est également porteuse pour ce secteur d'activité bonifiée. L'adaptation des infrastructures au risque climatique reste également fortement mobilisatrice d'octrois (45 M€ et 15 concours en 2020), au même titre que les projets mixtes, mêlant composantes adaptation et atténuation (46 M€ pour 13 concours), et en particulier les projets d'eau et d'assainissement, en croissance cette année. Enfin les projets visant à prévenir ou remédier aux effets des risques naturels non climatiques continuent de porter une part non négligeable des engagements en PSP-Vert (47 M€), notamment dans le cadre du Plan séismes aux Antilles.

3- Fonds outre-mer 5.0 et enveloppes d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'année 2020 a vu se déployer le Fonds Outre-mer 5.0 (FOM), suite à sa mise en place fin 2019. Créé par décision ministérielle, il est mis en œuvre par l'AFD. Doté de 17,5 M€ en 2020, le FOM permet notamment de mobiliser des subventions pour la réalisation de missions d'assistance technique au bénéfice des acteurs publics ultramarins. Les interventions du fonds couvrent quatre composantes :

- l'appui en ingénierie aux maîtrises d'ouvrage publiques, pour faciliter l'amorçage des projets d'investissement, et renforcer les capacités des acteurs publics locaux ;
- l'appui aux projets de coopération régionale sur les trois bassins océaniques ;
- le renforcement des capacités des organisations de la société civile (guichet OSC) ;
- le financement de programmes de recherche.

Au 31 décembre 2020, l'engagement de l'intégralité de l'enveloppe FOM a été autorisé par le comité de pilotage.

Au-delà des subventions FOM, l'AFD poursuit les actions d'assistance à maîtrise d'ouvrage engagées sur les enveloppes octroyées sur la période 2017 à 2019. Les reliquats de ces enveloppes sont désormais utilisés pour financer les projets validés dans le cadre des comités de pilotage du FOM. Au 31 décembre 2020, l'enveloppe d'AMO 2018 était consommée à hauteur de 96 %, et l'enveloppe 2019 à hauteur de 83 %.

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Atout-France (P185)	57 000	57 000			0	
Transferts	57 000	57 000			0	
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	1 918 936	1 806 111			1 705 322	1 076 004
Transferts	1 918 936	1 806 111			1 705 322	1 076 004
ODEADOM - Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer (P149)					6 300 000	6 300 000
Transferts					6 300 000	6 300 000
ONF - Office national des forêts (P149)	145 885	130 690			97 392	110 458
Transferts	145 885	130 690			97 392	110 458
Musée du Louvre (P175)					960 000	480 000
Transferts					960 000	480 000
Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)	40 000	40 000			40 000	40 000
Transferts	40 000	40 000			40 000	40 000
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131)	10 269	3 929				6 340
Transferts	10 269	3 929				6 340
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)					-46 070	
Transferts					-46 070	
OFDT - Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (P129)	10 000	10 000			10 000	10 000
Transferts	10 000	10 000			10 000	10 000
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)	384 000	142 592			152 820	
Transferts	384 000	142 592			152 820	
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)						11 000
Transferts						11 000
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques (P181)					52 485	
Transferts					52 485	
Parcs nationaux (P113)	27 561	15 168			-25 828	7 085
Transferts	27 561	15 168			-25 828	7 085
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	143 908	143 908			50 000	10 000
Transferts	143 908	143 908			50 000	10 000
LADOM - L'agence de l'Outre-mer pour la mobilité (P138)	19 418 818	22 958 370	26 051 385	26 051 385	16 308 003	16 308 003
Transferts	19 418 818	22 958 370	26 051 385	26 051 385	16 308 003	16 308 003
Universités et assimilés (P150)	555 518	363 926			1 454 071	640 408
Transferts	555 518	363 926			1 454 071	640 408
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	795 000	635 000			771 500	824 125
Transferts	795 000	635 000			771 500	824 125

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	248 927	108 541			254 324	287 704
Subventions pour charges de service public		33 400				66 600
Transferts	248 927	75 141			254 324	221 104
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)	2 108 602	2 142 732			159 092	246 900
Subventions pour charges de service public					-2 458	
Transferts	2 108 602	2 142 732			161 550	246 900
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)		10 500			43 247	2 000
Transferts		10 500			43 247	2 000
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)	118 299	43 636				2 455
Transferts	118 299	43 636				2 455
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)					-15 500	
Transferts					-15 500	
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)	46 665	40 325			333 190	7 621
Transferts	46 665	40 325			333 190	7 621
ARS - Agences régionales de santé (P124)	100 000					50 000
Transferts	100 000					50 000
Total	26 129 389	28 652 429	26 051 385	26 051 385	28 604 047	26 420 104
Total des subventions pour charges de service public		33 400			-2 458	66 600
Total des transferts	26 129 389	28 619 029	26 051 385	26 051 385	28 606 505	26 353 504

Les principaux opérateurs financés par le programme 123 sont :

- **l'ASP**, qui a bénéficié de financements au titre de l'action n°2 "Aménagement du territoire", d'une part dans le cadre du programme Europ'Act et d'autre part, dans le cadre du CCT de La Réunion ;
- **l'ODEADOM**, qui a bénéficié de financements au titre de la participation du ministère des outre-mer au Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) sur l'action n°2 « Aménagement du territoire » ;
- le **musée du Louvre**, qui a bénéficié d'un financement imputé sur l'action n°4 "action sanitaire et sociale, culture, jeunesse et sport" afin de mettre en place un monument en mémoire de l'esclavage ;
- **LADOM**, l'opérateur de la mission Outre-mer, rattaché pour sa gestion au programme 138 (cf. partie « Opérateur »). Les actions financées sur le programme 123 s'inscrivent sur l'action °3 « Continuité territoriale » ;
- le **CIRAD**, **l'IFREMER** et **l'ONF**, qui ont bénéficié de financements au titre des actions en faveur de l'environnement inscrites sur l'action n°2 « Aménagement du territoire ».